

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENN, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 13

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Detry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avoird ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoird à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avoird à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés** : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés** : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avoird ;

Point n° 0

OBJET : Communication.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président.

• M. le Président informe l'assemblée qu'elle trouvera sur la table, les points n°2 et 3 modifiés, intitulés :

POINT n°2 : « Modification – Désignation des Délégués du Conseil Communautaire auprès des organismes extérieurs et des Représentants de la CASAS au sein des Syndicats d'eau potable et d'assainissement » rapporté par M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président.

POINT n°3 : « Versement d'un Fonds de Concours à différentes communes de la CASAS. », rapporté par M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

• M. le Président demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour, intitulés :

POINT SUPP n°1 : « Mise en conformité de l'assainissement – Modification du tarif de la redevance et application de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) pour la commune d'Harprich », qui sera rapporté par M. Michel GAILLOT, Vice-Président.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_00-DE

S²LOW

POINT SUPP n°2 : « Maintien exceptionnel de la participation employeur à la protection sociale complémentaire santé des agents bénéficiaires d'un contrat labellisé durant la période transitoire précédant leur adhésion à la convention de participation. », qui sera rapporté par M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

POINT SUPP n°3 : « Office de Tourisme Cœur de Moselle – Adaptation de la Taxe de Séjour. » qui sera rapporté par M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Coscarella', with a long horizontal stroke extending to the left.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELLOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILJ, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 13

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés** : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés** : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 1

OBJET : Approbation des procès-verbaux des séances des 16 avril et 30 avril 2026.

Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 39 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté en séance du 28 septembre 2020, point n°4 ;

Sur proposition de M. le Président, le Bureau invite le Conseil Communautaire à approuver les procès-verbaux des séances du 16 avril et 30 avril 2026, transmis respectivement aux Membres de l'assemblée par mail le 28 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_01-DE



Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Coscarella', written over a horizontal line.

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives

NATURELLEMENT



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 16 AVRIL 2026 A SAINT-AVOLD

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 79**

- **Présents : 59**

M. Salvatore COSCARELLA, Président Sortant,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER,
M. THISSE, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, Mme STREIFF, MM. DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, ZIMNY, HECTOR,
Mmes SEKHAINE, LATTA, OUALI, MM. CHARPENTIER, APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN,
M. SCHMITT, Mmes MEYER, HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
Mme Dominique SIMON, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER,
Mme GITTON, M. SCHERER, Mme DENIS, M. SOWA, Mme DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG,
M. DE NICOLO, Mme CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, M. MULLER.

- **Absents représentés par leurs suppléants : 0**

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire de Hellimer ;
M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Guillaume BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding à M. Frédéric MARTINELLE, Conseiller Communautaire et Maire de Vahl-Ebersing ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à M. le Président de la CASAS, Maire de Valmont ;
Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire d'Erstroff à M. André BOUSSER, Vice-Président et Maire de Maxstadt ;
Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital, jusqu'à son arrivée pt 3 ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique GROSS, Conseiller Communautaire et maire de Laning à M. Robert BINTZ, Conseiller Communautaire et Maire de Lixing-Lès-St Avold ;
M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président et Maire de Macheren ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026



ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_01-DE

- **Absents excusés : 2**

M. Richard GAMBALONGA, Conseiller Communautaire et Maire de Boustroff ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoird ;

- **Absents non excusés : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe (arrivée pt 3) ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives.

NATURELLEMENT



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A MORHANGE

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 79**

- **Présents : 59**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
Mme Océane SIMON, Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, CLAISER,
MM. THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. DERU, JACQUOT, ZIEBA, ESTREICH, GERARD, GAMBALONGA, DREIDEMY, SCHIRLE, GUILBOT, RENARD,
Mmes VECCHIO LATTA, OUALI, M. CHARPENTIER, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN,
MM. GROSS, SCHMITT, WAGNER, ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ,
M. STINCO, Mmes ATTOU, BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, MM. LOUBET, WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, M. HUARD, Mme LANG, M. ATMANIA, Mme CRENNNA,
MM. MARTINELLE, SCHAEFFER, Mmes MONNEAU, KLUCZYK-WEISS, M. MULLER.

- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding par M. Gilles ESTREICH, Suppléant ;
Mme Véronique STREIFF, Conseillère Communautaire et Maire de Bistroff par M. Emmanuel GERARD, Suppléant ;
Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller par M. Denis WAGNER, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Aurélien MORITZ, Vice-Président et Maire de Porcellette à Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
M. Michel GAILLOT, Vice-Président et Maire de Suisse à M. Julien CLAISER, Vice-Président et Maire d'Eincheville ;
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe à M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Maire d'Hellimer ;
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller à M. Pascal SCHMITT, Conseiller Communautaire et Maire de Lelling ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff à M. Sébastien THISSE, Vice-Président et Maire de Freybouse ;
M. Emmanuel SCHULER, Conseiller Communautaire et Maire de L'Hôpital à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller Communautaire de L'Hôpital à M. Christian ZIMMERMANN, Conseiller Communautaire de L'Hôpital ;
M. Dominique SIMON, Conseiller Communautaire de Macheren à Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Patrick BERCEVILLE, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

S2LO

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_01-DE

- **Absents excusés : 7**

Mme Mounia KEHILI, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
M. Jérémy HECTOR, Conseiller Communautaire de Folschviller ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette ;
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoild ;

- **Absents non excusés : 0**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- Conseillers élus : 79 • En exercice : 79
- Présents : 61
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- Absents représentés par leurs suppléants : 2
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- Absents excusés : 2
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- Absents non excusés : 3
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 2

OBJET : Modification – Désignation des Délégués du Conseil Communautaire auprès des organismes extérieurs et des Représentants de la CASAS au sein des Syndicats d'Eau Potable et d'Assainissement.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président.

Par délibérations en date du 16 avril 2026, points n°4 et 7, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants auprès des organismes extérieurs et des syndicats compétents en matière d'eau potable et d'assainissement, ce, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Cependant, sur proposition de M. le Président de la CASAS et du Bureau, il convient de procéder à des modifications de désignations suivantes :

1. ATMO GRAND EST

Délégués (2)
Mme Suzanne BUSDON
M. Laurent MENIERE

2. Mission locale de Moselle Centre

Selon les statuts, M. le Président de la CASAS n'étant pas Membre de Droit, il est proposé les candidatures suivantes :

Délégués (6)
M. Salvatore COSCARELLA M. Julien CLAISER M. André BOUSSER Mme Lila SEKHANE M. Christian STINCO M. Sébastien THISSE

3. EURODISTRICT SAARMOSELLE

Titulaires (7)	Suppléants (7)
M. Gaston ADIER M. Tristan ATMANIA Mme Céline BEITZ M. Salvatore COSCARELLA M. Jean-Christophe DREIDEMY M. Christophe GIL M. Hervé SIMON	Mme Marjorie GITTON M. Laurent GUILBOT Mme Dominique LANG Mme Stéphanie LATTA M. Bernard TREUVELOT M. Gabriel WALKOWIAK M. Romuald YAHIAOUI

4. SYNDICAT DU MUSEE DE LA MINE

Titulaire	Suppléant
M. Ludovic ANDOLFO	M. Aurélien MORITZ

5. MOSELLE FIBRE

Titulaire	Suppléant
M. Bernard TREUVELOT	M. Sébastien THISSE

6. Moselle Attractivité

Délégués (3)
M. Ludovic ANDOLFO M. Christophe GIL Mme Marjorie GITTON

7. IUT Moselle Est

Titulaire	Suppléant
M. André BOUSSER	M. Sébastien THISSE

8. SYDEME

Titulaires (8)	Suppléants (8)
Mme Suzanne BUSDON	Mme Céline BEITZ
M. Salvatore COSCARELLA	Mme Vanessa BLANCHARD
Mme Marie-France GUERRIERO	M. Claude DERU
M. Laurent MENIERE	Mme Christine EYERMANN
Mme Océane SIMON	M. Pierre LANTONNOIS
M. Sébastien THISSE	Mme Stéphanie LATTA
M. Bernard TREUVELOT	Mme Joëlle OUALI
M. Romuald YAHIAOUI	M. Hervé SIMON

9. Syndicat du Val de Rosselle (SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale)

15 délégués titulaires et suppléants (5 titulaires et suppléants par tranche de 15 000 habitants) étant précisé qu'un Conseiller Municipal d'une commune membre peut être désigné au SCOT.

Nouveaux Délégués : 15 dont 4 membres du Bureau :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Gaston ADIER	M. Kurt SCHIRLE
M. Robert BINTZ	M. Laurent MENIERE
Mme Suzanne BUSDON	M. Frédéric KEIP
M. Armand CHARPENTIER	M. Romuald YAHIAOUI
M. Guy DE NICOLO	M. Jérôme SOWA
M. Claude DERU	Mme Joëlle TALAGA
M. Dominique GROSS	M. Rémi ROBIN
M. Marc GULDNER	M. Didier ZIMNY
M. Pierre LANTONNOIS	Mme Edith SENSER
M. Frédéric MARTINELLE	M. Bernard PRINTZ
M. Aurélien MORITZ	M. Nicolas BECKER
M. Christian STINCO	M. Jean-Paul MULLER
M. Sébastien VINCI	M. Alexandre ZYWICKI
M. Gabriel WALKOWIAK	M. Stéphane GLADEL
M. Christophe REKAR	M. Walter CAVALIERE

10. Office de Tourisme Cœur de Moselle

M. le Président de la CASAS est Membre de Droit.

Titulaires (4)	Suppléants (4)
M. Ludovic ANDOLFO	M. Julien CLAISER
M. Hervé SIMON	Mme Stéphanie DETHOOR-FELKER
M. Romuald YAHIAOUI	Mme Marjorie GITTON
Mme Suzanne BUSDON	Mme Dominique LANG

11. Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Moselle :

Titulaire	Suppléant (autre que le Maire de Saint-Avold, Président de la CASAS)
M. André BOUSSER	M. Bernard TREUVELOT

12. Convention de financement des mesures foncières du PPRT de Carling/Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Gaston ADIER	M. Hervé SIMON

13. Commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la plate-forme chimique de Saint-Avold

Titulaire	Suppléant
M. Alexandre LOUBET	M. Christophe GIL

14. Comité de suivi du Bischwald

Titulaires (8)	Suppléants
M. Jonathan APPEL M. Armand CHARPENTIER M. Julien CLAISER M. Laurent MENIERE M. Cédric MULLER M. Pascal SCHMITT Mme Véronique STREIFF M. Bernard TREUVELOT	M. Robert BINTZ Mme Suzanne BUSDON

15. Désignation d'un représentant à la MATEC (Agence Moselle Technique)

Titulaire	Suppléant
M. Romuald YAHIAOUI	Mme Vanessa BLANCHARD

16. Désignation d'un représentant de la CASAS à la SODEVAM

Titulaire	Suppléant
M. Bernard TREUVELOT	M. Romuald YAHIAOUI

17. Désignation des représentants au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

Etablissements	Titulaires	Suppléants
Lycée Polyvalent Régional Jean-Victor PONCELET à St Avold	M. Ludovic ANDOLFO	M. Hervé SIMON
Lycée des Métiers et Technologies innovantes Charles Jully à St Avold	M. Hervé SIMON	M. Jean-Christophe DREIDEMY
Collège La Carrière à St Avold	M. Sébastien THISSE	Mme Vanessa MARTINEZ
Collège La Fontaine à St Avold	Mme Dominique LANG	M. Hervé SIMON
Collège Alexandre Dreux à Folschviller	Mme Stéphanie LATTA	Mme Mounia KEHILI
Collège L'Arboretum à Morhange	M. Laurent MENIERE	M. Julien CLAISER

18. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'EPFGE (Etablissement Public Foncier Grand Est)

Titulaire (1)	Suppléant (1)
M. Bernard TREUVELOT	M. Romuald YAHIAOUI

19. Désignation de représentants auprès de la commission consultative du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Titulaire (1)	Suppléant (1)
Mme Suzanne BUSDON	M. Laurent MENIERE

20. Désignation de représentants à l'AGURAM

Délégués (2)
M. Hervé SIMON M. Gabriel WALKOWIAK

21. Protection des Données (CNIL-Informatique)

Titulaire (en liaison avec le DGS)	Suppléant
M. Sébastien THISSE	M. Romuald YAHIAOUI

22. SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours)

Titulaire	Suppléant
M. Gaston ADIER	M. Michel GAILLOT

23. Commission Economique et Commerce :

Référente « Cœur de Ville » pour la Ville de Saint-Avold :

Mme Stéphanie DETHOOR-FELKER

24. Commission Consultative des Services Publics Locaux – Désignation de représentants du collège des associations

Représentant des associations : l'UDAF St Avold (Union Départementale des Associations Familiales)

25. Syndicats :

Pour le Syndicat Mixte des Eaux de Rodalbe et Environs (SMERE) :

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
- ✕ Madame Rosana FIORINI (Baronville)
- ✕ Monsieur Jacques LAUDWEIN (Bérig-Vintrange)
- ✕ Monsieur Raphaël ZIEBA (Bérig-Vintrange)
- ✕ Madame Laetitia BARBANO (Bistroff)
- ✕ Monsieur Jean-Luc BERTEAUX (Bistroff)
- ✕ Monsieur Thierry LUX (Destry)
- ✕ Madame Françoise CANTENEUR (Destry)
- ✕ Madame Pricilla RIFF (Eincheville)
- ✕ Madame Aurélie KREMER (Eincheville)
- ✕ Monsieur Dominique RISSE Grostenquin)
- ✕ Madame Sonia MAGRA (Grostenquin)
- ✕ Monsieur Patrick PERNET (Landroff)
- ✕ Monsieur Romain VOIGT (Landroff)
- ✕ Monsieur Alain DEMANGE (Morhange)
- ✕ Monsieur Jean-Paul MULLER (Morhange)
- ✕ Monsieur Pascal DREYER (Racrange)
- ✕ Monsieur Eric CUNY (Racrange)
- ✕ Monsieur Michel GAILLOT (Suisse)
- ✕ Monsieur Pascal PREVOT (Suisse)
- ✕ Madame Brigitte LAGAUW (Vallerange)
- ✕ Monsieur Damien BITTE (Vallerange)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Romuald SCHILD (Baronville)
- ✕ Monsieur Stéphane NIEL (Bérig-Vintrange)
- ✕ Madame Jennifer GOHLKE (Bérig-Vintrange)
- ✕ Monsieur Julien BERNARD (Bistroff)
- ✕ Monsieur Philippe RENARD (Destry)
- ✕ Monsieur Quentin CORDONNIER (Eincheville)
- ✕ Monsieur Armand CHARPENTIER (Grostenquin)
- ✕ Monsieur Marc GARNIER (Landroff)
- ✕ Madame Myriam BITTE (Morhange)
- ✕ Madame Chantal VEBER (Racrange)
- ✕ Monsieur Luc CANTENEUR (Suisse)
- ✕ Monsieur Bruno SCHAEFFER (Vallerange)

Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Hellimer Frémestroff (SIEHF) :

- En qualité de représentants titulaires :
 - * Monsieur Laurent GOUTH (Altrippe)
 - * Monsieur Laurent HAUSER (Altrippe)
 - * Monsieur Christophe BADO (Biding)
 - * Monsieur Gilles ESTREICH (Biding)
 - * Monsieur Jean-Michel BURGUN (Diffembach-Lès-Hellimer)
 - * Monsieur Victor PARRELLA (Diffembach-Lès-Hellimer)
 - * Madame Anna VECCHIO (Erstroff)
 - * Monsieur Jean-Paul WEBER (Erstroff)
 - * Monsieur Laurent FILLIUNG (Frémestroff)
 - * Monsieur Guillaume FORET (Frémestroff)
 - * Monsieur Sébastien THISSE (Freybouse)
 - * Madame Brigitte FRIEDRICH (Freybouse)
 - * Monsieur Pierre STAUB (Gréning)
 - * Monsieur Jimmy MULLER (Gréning)
 - * Monsieur Romuald YAHIAOUI (Hellimer)
 - * Madame Martine BECKER (Hellimer)
 - * Monsieur Rémi ROBIN (Laning)
 - * Madame Patricia ERNY (Laning)
 - * Madame Anne-Marie NICOLAY (Leyviller)
 - * Monsieur Daniel BALLIE (Leyviller)
 - * Monsieur Robert BINTZ (Lixing-Lès-Saint-Avold)
 - * Monsieur Christian BARTHEN (Lixing-Lès-Saint-Avold)
 - * Monsieur Christian THISSE (Maxstadt)
 - * Monsieur Jean-Paul STREIFF (Maxstadt)
 - * Monsieur Vincent – Etienne MULLER (Petit-Tenquin)
 - * Monsieur Olivier IMHOFF (Petit-Tenquin)
 - * Monsieur Frédéric MARTINELLE (Vahl-Ebersing)
 - * Monsieur Alain GOHN (Vahl-Ebersing)
- En qualité de représentants suppléants :
 - * Madame Véronique KIBBER (Petit-Tenquin)

Pour le Syndicat Mixte des Eaux du Winborn (SMEW) :

- En qualité de représentants titulaires :
 - * Monsieur Gaston ADIER (Carling)
 - * Monsieur Kurt SCHIRLE (Carling)
 - * Monsieur Michel MALGLAIVE (L'Hôpital)
 - * Monsieur Thierry URSCHER (L'Hôpital)
- En qualité de représentants suppléants :
 - * Monsieur Christian ZIMMERMANN (L'Hôpital)
 - * Monsieur Patrick DERVEAUX (L'Hôpital)

Pour le Syndicat Mixte des Eaux de Barst (SMEB) :

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Claude DERU (Altviller)
- ✕ Monsieur André CLAMME (Altviller)
- ✕ Monsieur Jean-Michel HAMANN (Lachambre)
- ✕ Madame Valérie KOKOSCHINEG (Lachambre)
- ✕ Monsieur Ludovic ANDOLFO (Macheren)
- ✕ Monsieur Pascal KAISER (Macheren)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Thibaud AMANN (Lachambre)

Pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) :

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Richard GAMBALONGA (Boustroff)
- ✕ Madame Claudine HUGON (Boustroff)
- ✕ Madame Marie-Francine POSSON (Guessling-Hemering)
- ✕ Monsieur Jean-Bernard FORFERT (Guessling-Hemering)
- ✕ Monsieur Jérémy WOLLBRETT (Harprich)
- ✕ Monsieur Thierry ENDRIZZI (Harprich)
- ✕ Monsieur Jean-Christophe DREIDEMY (Brulange)
- ✕ Monsieur Bernard GRANJEAN (Brulange)
- ✕ Monsieur Alain GRUN (Lelling)
- ✕ Monsieur Jacques MAYER (Lelling)
- ✕ Madame Isabelle GLAISER (Viller)
- ✕ Madame Valérie SCHEUER (Viller)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Sébastien ROSSI (Viller)

Pour le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten (SMIASB)

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Aurélien MORITZ (Porcellette)
- ✕ Monsieur Nicolas BECKER (Porcellette)
- ✕ Monsieur Gabriel WALKOWIAK (Diesen)
- ✕ Monsieur Karim PORT (Diesen)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Matthieu PAYSANT (Porcellette)
- ✕ Madame Céline SCHEIDT (Porcellette)
- ✕ Monsieur Emmanuel BURTIN (Diesen)
- ✕ Monsieur Stéphane GLADEL (Diesen)

Pour l'EPAGE des Eaux Vives des 3 Nied (EEV3N)

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)
- ✕ Monsieur Sébastien VINCI (Macheren)
- ✕ Monsieur Michel GAILLOT (Suisse)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Madame Marie-Pierre PELTIER (Baronville)
- ✕ Monsieur Alexandre ZIWICKI (Macheren)
- ✕ Madame Estelle FLEUR (Suisse)

Pour le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents (SIAGBA) :

• En qualité de représentants titulaires :

- ✕ Monsieur Karim PORT (Diesen)
- ✕ Monsieur Pierre DE DOMPSURE (Diesen)
- ✕ Monsieur Matthieu PAYSANT (Porcellette)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Laurent HUWER (Diesen)
- ✕ Monsieur Nicolas BECKER (Porcellette)

Pour le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille (SIBVAS) :

• En qualité de représentant titulaire :

- ✕ Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)

• En qualité de représentants suppléants :

- ✕ Monsieur Laurent MENIERE (Racrange)
- ✕ Monsieur Jean-Paul MULLER (Morhange)

Pour le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR) :

- ✕ Madame Marjorie GITTON (Saint-Avoid)
- ✕ Madame Fabienne KLAR (Saint-Avoid)
- ✕ Madame Vanessa MARTINEZ (Macheren)
- ✕ Monsieur Sébastien VINCI (Macheren)
- ✕ Monsieur Kurt SCHIRLE (Carling)
- ✕ Monsieur David LEGROS (Carling)
- ✕ Monsieur Thierry URSCHER (L'Hôpital)
- ✕ Monsieur Christian ZIMMERMANN (L'Hôpital)

26. Il convient de désigner, pour représenter la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) (l'item 12 de la GEMAPI) :

➤ *Pour la compétence grand cycle de l'eau :*

- * En qualité de représentants titulaires : Monsieur Michel GAILLOT (Suisse)
Monsieur Bernard JACQUOT (Baronville)

➤ *Pour le Territoire de Bassin Versant Sarre (Conseil Territorial de la SARRE) :*

- * En qualité de représentant titulaire : Monsieur Michel GAILLOT (Suisse)

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 61**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENN, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 3

OBJET : Versement d'un fonds de concours à une commune de la CASAS.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Par délibérations du 4 juillet 2024, point n°3, et du 20 mai 2025, point n°3, le Conseil Communautaire a homologué les modalités d'attribution du Versement de Fonds de Concours aux communes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Ce faisant, M. le Président de la CASAS a enregistré la requête de la commune de LANING, n'ayant pas encore sollicité le Fonds de Concours de la mandature précédente, soit :

COMMUNES	OBJET	MONTANT DES TRAVAUX HT/TTC	DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL	FONDS DE CONCOURS MONTANT ATTRIBUE
LANING	Prolongation et réfection de chaussée Rue de la Carrière	10 337,00 € HT	16 avril 2026	5 168,50 €

Le Bureau ayant émis un avis favorable, invite le Conseil Communautaire à :

- 1) Autoriser le versement d'un Fonds de Concours pour un montant net ne pouvant excéder 10 000 € par année (2024 et 2025) au profit de la commune recensée dans le tableau ci-dessus ;
- 2) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre, étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 (Chapitre 204 / Article 2041411).

PJ : Dossier de demande de subvention de la commune concernée.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



COMMUNE DE LANING

57660



Téléphone : 03.87.90.91.35



Le Maire de LANING

à

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT-AVOLD SYNERGIE
Monsieur le Président
10-12, rue du Général de Gaulle
57500 SAINT-AVOLD

Objet : Demande de subvention

Monsieur le Président,

Par la présente, nous sollicitons de votre part une subvention d'un montant de 5 168.50 € pour des travaux de prolongation et de réfection de chaussée rue de la Carrière à LANING dans la cadre du Fonds de Concours 2024-2026.

Vous trouverez en pièces jointes les justificatifs concernant notre demande.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Laning, le 17 avril 2026

Le Maire,
Dominique GROSS



RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS ET FORMULAIRE DE DEMANDE

I. PRÉAMBULE :

Dans le cadre du déploiement de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours pour la période 2024-2026.

Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière à l'ensemble des communes de la CASAS et de leur donner une capacité d'action via le fonds de concours destiné à la réalisation de projets communaux structurants ayant le cas échéant une vocation intercommunale.

II. CADRE JURIDIQUE ET COMPTABLE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours :

- Un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement/d'un investissement ;
- L'accord concordant du Conseil Communautaire et du/des Conseils Municipaux concernés ;
- Le montant octroyé par la Communauté d'Agglomération à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions. De ce fait, au-delà des dispositions du présent règlement chaque fonds de concours est plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

S'agissant de fonds de concours attribués en investissement, la commune Maître d'Ouvrage devra assurer un financement de 20% minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet 'fonds de concours et apports de la commune compris' (article L. 1111-10 du CGCT).

III. MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE GESTION DES FONDS DE CONCOURS :

Les projets /dépenses éligibles sont ceux initiés à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ces fonds de concours financent exclusivement les opérations d'investissement 'y compris les études qui y sont liées' pour lesquelles les communes sont Maître d'Ouvrages. Ils sont calculés sur le Montant Hors Taxes de l'Opération.

Le montant versé par la CASAS au titre du Fonds de Concours subvention publique (EUROPE, ETAT, REGION, DEPARTEMENT, ...) et financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération.

Une même commune peut éventuellement déposer plusieurs dossiers de demande sur un même fonds de concours dans la limite des plafonds définis, soit 10.000 € au profit de chaque commune pour la période 2024-2026.

IV. DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE

La Commune adresse une saisine à la CASAS via un courrier ou courriel du Maire au Président de la CASAS à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la CASAS
10/12 Rue du Général de Gaulle
BP 20046
57502 SAINT-AVOLD Cedex

Ou par courriel à l'adresse mail suivante :
directiongenerale@casas57.fr

La demande est constituée d'un courrier de saisine accompagné du formulaire du fonds de concours concerné et des justificatifs mentionnés venant en appui.

Un accusé de réception sera adressé par la CASAS à la commune ayant sollicité le fonds de concours et ne vaut pas engagement de l'attribution d'un fonds de concours.

V. INSTRUCTION ET EXAMEN DES PROJETS :

Les demandes sont instruites par les services communautaires compétents qui rendent un avis technique sur chaque dossier.

Lesdites commissions communautaires examinent l'ensemble des demandes émanant des communes avec les avis techniques correspondants émis.

L'avis formulé par le ou les commissions communautaires compétentes est formalisé et soumis à l'avis du Bureau de la CASAS avant d'être soumis ou non à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

VI. ATTRIBUTION ET FORMALISATION :

L'attribution de chaque Fonds de Concours se formalise par une délibération concordante du Conseil Municipal de la commune concernée et de la CASAS, ainsi que la signature d'une convention financière entre la commune et la CASAS.

VII. MODALITÉS DE VERSEMENT :

Le Fonds de Concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Sur présentation d'un état récapitulatif complet des dépenses, signé par le comptable assignataire, accompagné des copies des factures correspondantes et d'un plan de financement définitif visé par le représentant de la commune, étant précisé que la participation financière de la CASAS ne pourra pas excéder celle de la commune.

- En cas de non-achèvement de l'opération objet du fonds de concours d'une demande de remboursement de la part de la CASAS.
- Toute modification de la demande de fonds de concours postérieure à son attribution sera examinée par le Conseil Communautaire et devra faire l'objet de nouvelles délibérations et d'un avenant à la convention, dès lors qu'il faudrait modifier les termes de la convention initiale.
- Si la commune se voit accorder de nouvelles subventions, non prévues, au moment du dépôt du dossier, elle devra en informer la CASAS par courrier et présenter un nouveau plan de financement prévisionnel. Le montant du fonds de concours versé par la CASAS sera réajusté au moment de la demande de versement pour prendre en compte le plan de financement définitif.
- Le fonds de concours ne pourra être supérieur à celui attribué, même si le montant de l'opération a été revu à la hausse en cours de réalisation. Si le coût réel est inférieur à l'estimation de base, alors le fonds de concours sera réajusté à la baisse au prorata des dépenses réellement effectuées.

VIII. COMMUNICATION RELATIVE AUX PROJETS FINANCÉS

En contrepartie de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CASAS au financement du projet sur tous les supports papiers ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CASAS, et en associant la CASAS lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération.

IX. RÈGLES DE CADUCITÉ, RÉSILIATION ET CAS DE RESTITUTION

Les investissements bénéficiant d'un fonds de concours doivent être engagés dans l'année qui suit la date de signature de la convention attributive.

Après attribution du fonds de concours, la commune bénéficiaire dispose d'un délai d'achèvement de l'opération qui sera défini dans la convention pour tenir compte du calendrier de chaque projet.

Tout manquement au présent règlement d'attribution des fonds de concours pourra faire l'objet d'une résiliation de la convention, par envoi d'un courrier avec accusé de réception. Dès lors qu'elle est effective, la résiliation ne donnera pas lieu au versement de dommages et intérêts par la CASAS.

Le fonds de concours sera restitué en intégralité si son utilisation n'est pas conforme à l'objet prévu dans la convention d'attribution de fonds de concours.

X. CONTACTS :

M. le Directeur Général de la CASAS reste l'interlocuteur premier des communes pour toute question, demande d'aide et suivi dans cette procédure.

FONDS DE CONCOURS FORMULAIRE

1. Identité du demandeur

- Nom de la Commune : LANING
- Nombre d'habitants : 591 (insee 2023)
- Service :
- Adresse postale : 39, rue de la Fontaine 57660 LANING
- Nom et prénom du Maire : GROSS Dominique
- Personne en charge du dossier (nom, prénom, téléphone, mail) : Stéphanie PILLOT, 03 87 90 91 35, communedelaning@orange.fr

2. Objet de la demande

Le projet consiste en des travaux de prolongation et de réfection de chaussée rue de la Carrière à LANING

3. Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération jusqu'à sa livraison ou mise en service.

Les travaux seront réalisés courant 2026.

4. Budget et plan de financement : Voir document ci-joint

5. Justificatifs à fournir :

Au moment de la sollicitation :

- Devis faisant apparaître explicitement la part des dépenses réservées à l'accessibilité ;
- Sollicitations éventuelles auprès d'autre(s) co-financeur(s) : copie du courrier de sollicitation, AR, délibération, ...
- RIB.

Au moment de la demande de versement du Fonds de Concours :

- Tableau récapitulatif complet des dépenses, signé par le comptable public et plan de financement définitif visé par le représentant de la commune accompagné de la copie des factures acquittées ;
 - * Pour la voirie ou équipement : photos des réalisations.
 - * Pour les bâtiments :
- Dans le cadre d'un permis de construire : pièce AT1 de la DACT (déclaration d'achèvement et de conformité des travaux) ;
- Dans le cadre d'une autorisation de travaux liée à un ADAP (agenda d'accessibilité programmée) : attestation de conformité des travaux ;
- Dans le cadre d'une autorisation de travaux non liée à un ADAP : attestation de conformité des travaux.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de la MOSELLE

ARRONDISSEMENT
de FORBACH-
BOULAY-MOSELLE

Nombre des conseillers élus :

15

Conseillers en exercice :

15

Conseillers présents :

10

Procuration :

1

Date de la convocation

7 avril 2026

Délibération affichée le

17 avril 2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANING N° 2026/CM4/04**

Séance ordinaire du jeudi 16 avril 2026 à 20H00

L'an *deux mil vingt-six*, le *seize* du mois d'*avril*, à 20 heures. Le Conseil municipal de la commune de **LANING** dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Dominique GROSS**, maire.

Présents : M.M. (Mmes) Dominique GROSS, Rémi ROBIN Laetitia DELEDDA, Patricia ERNY, Michel MULLER, Murielle GERBER, Diane GIRARD, Floriane LAWRYNOWICZ, Benoit MEYER, Elodie HALBWACHS

Absents : M.M. Mme Sylvain STREIFF, Angélique KREMPFF, Tony SPICHER, Laurent SPIR (excusés), Alexandre DUCASSE (non excusé)

Procuration : M. Sylvain STREIFF donne procuration à Mme Patricia ERNY

Secrétaire de Séance : Mme Laetitia DELEDDA

Secrétaire auxiliaire : Mme Stéphanie PILLOT

TRAVAUX DE PROLONGATION ET DE REFECTION DE CHAUSSEE RUE DE LA CARRIERE : FONDS DE CONCOURS CASAS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif intitulé « Fonds de concours » proposé par la CASAS, Ce fonds est limité à 10 000 € par projet durant la période 2024-2026.

Le conseil municipal souhaite demander ce fonds pour les travaux de prolongation et de réfection de la chaussée de la rue de la Carrière.

Le montant du devis de l'entreprise TERRA-EST de Vahl-Ebersing s'élève à 10 337,00 € HT soit 12 404,40 € TTC et ne fait l'objet d'aucun financement extérieur, mis à part celui demandé à la CASAS et faisant l'objet de la présente délibération.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide le devis de l'entreprise TERRA-EST de Vahl-Ebersing pour un montant de 10 337 € HT soit 12 404,40 € TTC et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération
- autorise le maire à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie l'attribution du Fonds de Concours d'un montant de 10 000 € maximum en

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de réception de l'AR: 17/04/2026

057-215703844-2026_CM4_04-DE

A G E D I

respectant le règlement d'attribution et la signature de la convention financière entre la commune et la CASAS.

Nombre de voix pour	11	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Laning, le 17 avril 2026

Dominique GROSS,
Maire



Lactitia DELEDDA, Conseillère Municipale,
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Laning dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au sous-préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au sous-préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par Télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>

Date de transmission de l'acte: 17/04/2026

Date de réception de l'AR: 17/04/2026

057-215703844-2026_CM4_04-DE

A G E D I

COMMUNE DE LANING
57660



Téléphone : 03.87.90.91.35

NOTE EXPLICATIVE
ET PLAN DE FINANCEMENT
CALENDRIER PREVISIONNEL DE
REALISATION DES TRAVAUX

Travaux de prolongation et réfection de chaussée
Rue de la Carrière à 57660 LANING

Note explicative :

Le projet consiste en des travaux de prolongation et de réfection de chaussée rue de la Carrière à Laning. Ils auront pour objectif de prolonger cette voie communale jusqu'au droit des entrées des maisons et ainsi d'améliorer la sécurité des usagers et de faciliter l'accès aux services de secours. Une réfection de la chaussée existante sera également réalisée.

Plan de financement :

- Travaux de réfection de chaussée	:	10 337.00 € HT
Montant total des travaux :		10 337.00 € HT
- Fonds de concours CASAS sollicités :		5 168.50 €
- Subventions sollicitées auprès d'autres financeurs :		0.00 €
- Fonds propres H.T.		5 168.50 €

Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux :

Les travaux seront réalisés courant 2026.

Laning, le 17 avril 2026
Le Maire,
Dominique GROSS





TERRA -

SAS au capital de 58 400 € Siège Social : Z.A. du Stade

57660 VAHL-EBERSING

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_03-DE

Tél : 03.87.90.92.54

Fax : 03.87.90.02.99

email : terraest@wanadoo.fr

Travaux de terrassement
Travaux publics
Démolition
Location d'engins
Transport

DEVIS N° 2604072

VAHL-EBERSING, le 01 avril 2026

Devis valable 3 mois

Objet du devis

Travaux de réfection de chaussée rue de la
Carrière

M. le Maire De la Commune de LANING

Mairie

39 rue de la Fontaine

57660 LANING

Réf.	Désignation	Quantité	Un	Prix unit.	Montant H.T.
	<u>Surface:</u> 125 m²				
1	Installation de chantier (DICT, signalisation, amenée et repli des engins...)	1,00	Fft	450,00	450,00
2	Travaux de réfection de chaussée en enrobés, y compris empierrement	56,50	M²	60,00	3 390,00
3	Travaux de réfection de revêtement de chaussée en enrobés, y compris démolition d'enrobés existant et reprofillage	68,50	M²	42,00	2 877,00
4	Fourniture et pose de bordures AC1	4,00	MI	45,00	180,00
5	Fourniture et pose de bordures CC1	4,00	MI	50,00	200,00
6	Fourniture et pose de bordures P3	28,00	MI	35,00	980,00
7	Mise à niveau de tampon				
8	- boîte de branchement	1,00	U	125,00	125,00
9	- regard-compteur	1,00	U	85,00	85,00
10	- bouche à clé	1,00	U	50,00	50,00
11	Dépose et repose de bloc boîte aux lettres	1,00	U	150,00	150,00
12	Travaux de modification de regard existant	1,00	Fft	600,00	600,00
13	Fourniture et pose d'un avloir syphonné, y compris raccordement	1,00	Fft	1 250,00	1 250,00

Les quantités sont données à titre indicatif, celles facturées seront les quantités effectivement réalisées. En cas d'accord, veuillez nous retourner un exemplaire du présent devis dûment signé.

"BON POUR ACCORD"

Total H.T.	10 337,00
Total T.V.A. 20,00 %	2 067,40
Total T.T.C.	12 404,40
Net à payer (Euro)	12 404,40



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHIL, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 13

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dissen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lile SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés** : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés** : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 4

OBJET : Modalités d'attribution du versement de fonds de concours aux communes de la CASAS.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

A la suite du vote du Budget Primitif 2026, votre Assemblée a inscrit des crédits budgétaires en vue d'homologuer le principe du versement d'un Fonds de Concours à hauteur d'une enveloppe financière d'un montant de 80 000 € par commune pour la présente mandature (2026-2032).

Il est rappelé qu'en vertu des dispositions de l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modalités de versement des Fonds de Concours sont définies comme suit :

V- « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

En vertu de ce qui précède, le Bureau ayant émis un avis favorable, invite le Conseil Communautaire à :

- Homologuer le principe d'attribution de versement d'un Fonds de Concours aux communes membres de l'intercommunalité de la CASAS, à hauteur de 80 000 € par commune, soit une enveloppe financière de 3 280 000 € constituée au Budget Primitif 2026, étant entendu que les critères d'attribution susvisés devront être respectés et soumis préalablement à l'examen des instances communautaires compétentes en vue de leur homologation par le Conseil Communautaire, ceci conformément au règlement d'attribution ci-annexé.

PJ : Règlement d'attribution avec formulaire.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS ET FORMULAIRE DE DEMANDE

I. PRÉAMBULE :

Dans le cadre du déploiement de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours pour la période 2026-2032.

Ce dispositif permet à la fois :

- D'apporter une aide financière à l'ensemble des communes de la CASAS et de leur donner une capacité d'action via le fonds de concours destiné à la réalisation de projets communaux structurants ayant le cas échéant une vocation intercommunale.

II. CADRE JURIDIQUE ET COMPTABLE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours :

- Un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement/d'un investissement ;
- L'accord concordant du Conseil Communautaire et du/des Conseils Municipaux concernés ;
- Le montant octroyé par la Communauté d'Agglomération à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions. De ce fait, au-delà des dispositions du présent règlement chaque fonds de concours est plafonné à 50% du solde de l'opération restant à la charge de la commune.

S'agissant de fonds de concours attribués en investissement, la commune Maître d'Ouvrage devra assurer un financement de 20% minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet 'fonds de concours et apports de la commune compris' (article L. 1111-10 du CGCT).

III. MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE GESTION DES FONDS DE CONCOURS :

Les projets /dépenses éligibles sont ceux initiés à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ces fonds de concours financent exclusivement les opérations d'investissement 'y compris les études qui y sont liées' pour lesquelles les communes sont Maîtres d'Ouvrages. Ils sont calculés sur le Montant Hors Taxes de l'Opération.

Le montant versé par la CASAS au titre du Fonds de Concours est subvention publique (EUROPE, ETAT, REGION, DEPARTEMENT, ...) et ne pourra pas excéder la part de financement assurée par la commune bénéficiaire sur cette même opération.

Une même commune peut éventuellement déposer plusieurs dossiers de demande sur un même fonds de concours dans la limite des plafonds définis, soit 80.000 € au profit de chaque commune pour la période 2026-2032.

IV. DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE

La Commune adresse une saisine à la CASAS via un courrier ou courriel du Maire au Président de la CASAS à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la CASAS
10/12 Rue du Général de Gaulle
BP 20046
57502 SAINT-AVOLD Cedex

Ou par courriel à l'adresse mail suivante :
directiongenerale@casas57.fr

La demande est constituée d'un courrier de saisine accompagné du formulaire du fonds de concours concerné et des justificatifs mentionnés venant en appui.

Un accusé de réception sera adressé par la CASAS à la commune ayant sollicité le fonds de concours et ne vaut pas engagement de l'attribution d'un fonds de concours.

V. INSTRUCTION ET EXAMEN DES PROJETS :

Les demandes sont instruites par les services communautaires compétents qui rendent un avis technique sur chaque dossier.

Lesdites commissions communautaires examinent l'ensemble des demandes émanant des communes avec les avis techniques correspondants émis.

L'avis formulé par le ou les commissions communautaires compétentes est formalisé et soumis à l'avis du Bureau de la CASAS avant d'être soumis ou non à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

VI. ATTRIBUTION ET FORMALISATION :

L'attribution de chaque Fonds de Concours se formalise par une délibération concordante du Conseil Municipal de la commune concernée et de la CASAS, ainsi que la signature d'une convention financière entre la commune et la CASAS.

VII. MODALITÉS DE VERSEMENT :

Le Fonds de Concours sera versé selon les modalités suivantes :

- Sur présentation d'un état récapitulatif complet des dépenses, signé par le comptable assignataire, accompagné des copies des factures correspondantes et d'un plan de financement définitif visé par le représentant de la commune, étant précisé que la participation financière de la CASAS ne pourra pas excéder celle de la commune, à transmettre à l'adresse mail suivante :
anne-catherine.pavlic@casas57.fr

- En cas de non-achèvement de l'opération objet du fonds de concours d'une demande de remboursement de la part de la CASAS.
- Toute modification de la demande de fonds de concours postérieure à son attribution sera examinée par le Conseil Communautaire et devra faire l'objet de nouvelles délibérations et d'un avenant à la convention, dès lors qu'il faudrait modifier les termes de la convention initiale.
- Si la commune se voit accorder de nouvelles subventions, non prévues, au moment du dépôt du dossier, elle devra en informer la CASAS par courrier et présenter un nouveau plan de financement prévisionnel. Le montant du fonds de concours versé par la CASAS sera réajusté au moment de la demande de versement pour prendre en compte le plan de financement définitif.
- Le fonds de concours ne pourra être supérieur à celui attribué, même si le montant de l'opération a été revu à la hausse en cours de réalisation. Si le coût réel est inférieur à l'estimation de base, alors le fonds de concours sera réajusté à la baisse au prorata des dépenses réellement effectuées.

VIII. COMMUNICATION RELATIVE AUX PROJETS FINANCÉS

En contrepartie de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CASAS au financement du projet sur tous les supports papiers ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CASAS, et en associant la CASAS lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération.

IX. RÈGLES DE CADUCITÉ, RÉSILIATION ET CAS DE RESTITUTION

Les investissements bénéficiant d'un fonds de concours doivent être engagés dans l'année qui suit la date de signature de la convention attributive.

Après attribution du fonds de concours, la commune bénéficiaire dispose d'un délai d'achèvement de l'opération qui sera défini dans la convention pour tenir compte du calendrier de chaque projet.

Tout manquement au présent règlement d'attribution des fonds de concours pourra faire l'objet d'une résiliation de la convention, par envoi d'un courrier avec accusé de réception. Dès lors qu'elle est effective, la résiliation ne donnera pas lieu au versement de dommages et intérêts par la CASAS.

Le fonds de concours sera restitué en intégralité si son utilisation n'est pas conforme à l'objet prévu dans la convention d'attribution de fonds de concours.

X. CONTACTS :

Le Directeur Général de la CASAS et la Directrice des Finances de la CASAS restent les interlocuteurs premiers des communes pour toute question, demande d'aide et suivi dans cette procédure.

FONDS DE CONCOURS FORMULAIRE

1. Identité du demandeur

- Nom de la Commune :
- Nombre d'habitants :
- Service :
- Adresse postale :
- Nom et prénom du Maire :
- Personne en charge du dossier (nom, prénom, téléphone, mail) :

2. Objet de la demande

* Précisez l'objectif et la nature des dépenses en joignant une note descriptive du projet.

3. Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération jusqu'à sa livraison ou mise en service.

4. Budget et plan de financement :

* Détailler les postes de dépenses du budget prévisionnel (Hors taxe).

* Faire apparaître dans le plan de financement :

- Les subventions sollicitées auprès d'autres financeurs ;
- Le fonds de concours sollicité ;
- L'autofinancement de la commune.

5. Justificatifs à fournir :

Au moment de la sollicitation :

- Devis faisant apparaître explicitement la part des dépenses réservées à l'accessibilité ;
- Sollicitations éventuelles auprès d'autre(s) co-financeur(s) : copie du courrier de sollicitation, AR, délibération, ...
- RIB.

Au moment de la demande de versement du Fonds de Concours :

- Tableau récapitulatif complet des dépenses, signé par le comptable public et plan de financement définitif visé par le représentant de la commune accompagné de la copie des factures acquittées ;
 - * Pour la voirie ou équipement : photos des réalisations.
 - * Pour les bâtiments :
- Dans le cadre d'un permis de construire : pièce AT1 de la DACT (déclaration d'achèvement et de conformité des travaux) ;
- Dans le cadre d'une autorisation de travaux liée à un ADAP (agenda d'accessibilité programmée) : attestation de conformité des travaux ;
- Dans le cadre d'une autorisation de travaux non liée à un ADAP : attestation de conformité des travaux.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 61**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELLOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallérange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destré à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avoird ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoird à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avoird à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Aitrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avoird ;

Point n° 5

OBJET : Décision modificative – Budget Primitif 2026 – Budget Ordures Ménagères.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président.

Dans le cadre des travaux relatifs à la construction de la nouvelle déchetterie de L'Hôpital, des avances sur marché sont demandés par les titulaires de marchés.

Le paiement des avances se fera par l'émission d'un mandat d'investissement et constitue une opération d'ordre budgétaire au sein d'un article spécifique (238) du chapitre 041 « Opérations patrimoniales ».

Il convient de constituer une enveloppe budgétaire identique en dépenses et en recettes, le remboursement de celles-ci s'opérant par l'émission d'un titre de recettes.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser l'inscription de 100.000€ au sein de l'article mentionné ci-dessus, en dépenses et en recettes d'investissement, du budget rattaché des « ordures ménagères ».

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_05-DE



Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned over a faint horizontal line.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 61**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILJ, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENN, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Beronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHIAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 6

OBJET : Zone du Grunhof – Cession d'un terrain au profit à la SCI ETG ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer – Autorisation de division de la parcelle mère.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

Par délibération du 17 février 2026, point n°17, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain issu d'une division parcellaire au profit de la société AFILOR SA afin de développer leur activité dans l'usinage et l'affûtage d'outils coupants et de créer un centre de self-stockage destiné aux particuliers et aux professionnels. Ce terrain est cadastré section 29, parcelle n°314, lot n°19 d'une contenance de 4 500 m² à la zone du Grunhof de Porcelette. La cession a été fixée au prix de 6 € HT, auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les frais de l'acte notarié seront supportés par l'acquéreur et les frais d'arpentage par la CASAS.

Par ailleurs, il est précisé, que la cession de la parcelle n°314 sera réalisée au profit de la SCI ETG ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer. Les autres dispositions de la délibération du 17 février 2026 restent inchangées.

Enfin et conformément à la demande formulée dans l'ordonnance intermédiaire du Juge du Livre Foncier, le Conseil Communautaire est invité à :

- Autoriser la division de la parcelle mère cadastrée, section 29 parcelle n° 263 d'une superficie totale de 1ha 89a 84ca afin de créer ces deux nouvelles parcelles :

Section 29 parcelle n°313 d'une contenance de 1ha 44a 84ca restant commercialisable ;
Section 29 parcelle n°314, d'une contenance de 45a 00ca destinée à être cédée au profit de la SCI ETG.

PJ :

- Ordonnance intermédiaire.
- Procès-verbal d'arpentage.
- Plan de la parcelle mère.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SARREGUEMINES
BUREAU FONCIER DE SARREGUEMINES
Nos Références : SAG/2026/000045
Date de dépôt : 05/01/2026
Commune principale : PORCELETTE
Requérant : GEOMEST
Vos Références : 25356-PVA-1222
Origine eRIN : 2026/0000554/001

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le 17/06/2026
ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_06-DE



GEOMEST
49 bis boulevard de la Lorraine
57500 SAINT AVOLD

ORDONNANCE INTERMEDIAIRE

Vu l'ordonnance intermédiaire du 09/01/2026 ;

Le requérant reste à produire la décision du conseil communautaire autorisant la division de la parcelle concernée (la délibération produite autorise la cession de l'une des parcelles issues de la division, mais pas la division elle-même).

DELAI : 01/08/2026

A SARREGUEMINES, le 12/03/2026
Le Juge du Livre Foncier
WHYTE Vivien

Département : MOSELLE

Commune : PORCELETTE

Section : 29

Faillis : 000 29 01

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/11/2025

(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la MOSELLE
Pôle topographique et de gestion cadastrale 12 rue de Lunéville 57403 57403 SARREBOURG
tél. 03 87 23 49 50 - fax sdif57.plec@dgfip.finances.gouv.fr

ORDRE DES GEOMETRES-EXPERTS

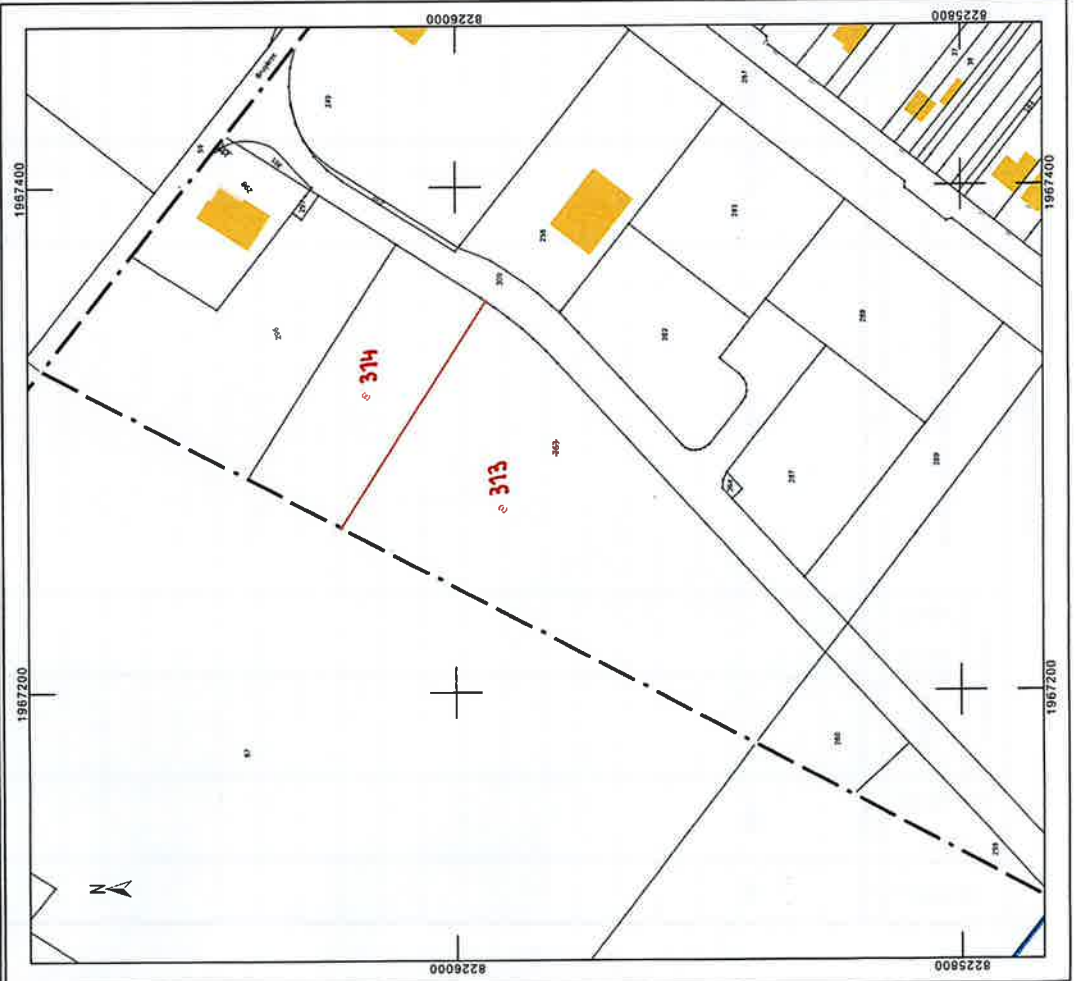
Florent PIERSON

GEOMETRE-EXPERT

49 bis Ed de Lorraine

57500 ST-AVOLD - Tél. 03 37 52 19 78

N° D'INSCRIPTION 055435



25356

Département : MOSELLE

Commune : PORCELETTE

Tribunal d'instance : SARREGUEMINES

Ministère du Budget
des Comptes Publics
et de la Réforme de l'Etat

Envoyé en préfecture le 17/06/2025
Reçu en préfecture le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025
ID : 057-200057502-20260604-CC-20260604_06-DE

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE
DU DOCUMENT
1222U

Section 29 Numéros : 263

PERSONNE AGRÉÉE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

À SAINT AVOLD , le 21 Novembre 2025

Le Géomètre-expert,



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À SARREBOURG le 16.11.25

L'Inspecteur
Franck THRONION
Inspecteur
des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SITUATION NOUVELLE

SECTION	Numéro PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Designation des bâtiments
		FEUILLET	Numéro d'ordre					
7	8	9	10	Lieudit : RUE DU GRUNHOF	11	12		
29	313			CASAS	1	44	84	TERRAINS A BATIR
29	314			CASAS	45	00		TERRAINS A BATIR
TOTAL					1	89	84	

SITUATION ANCIENNE

SECTION	Numéro PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ha	a	ca	Nature de culture Designation des bâtiments
		FEUILLET	Numéro d'ordre					
29	263			CASAS	1	89	84	TERRAINS A BATIR
TOTAL					1	89	84	

Plan de la parcelle mère : Section 29 n°263

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_06-DE



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79

• **Présents** : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 13

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés** : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés** : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLÒ, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 7

OBJET : Zone de la Vente Au Carreau – Cession d'un terrain au profit de la SCI DNS 2 ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

Par délibération du 24 février 2025, point n°7, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société SCI DNS METAL, spécialisée dans l'activité de mécanique industrielle, ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer à la zone de la Vente au Carreau à Saint-Avold pour y construire un atelier. Ce terrain est cadastré, section 43 parcelle n°161 d'une contenance de 3824 m². La cession a été fixée au prix de 5 € HT/m², auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur.

Postérieurement à cette délibération, il a été porté à la connaissance de l'assemblée communautaire que la vente de ce terrain sera consentie au profit de la SCI DNS 2 représentée par M. Tristan STEINER ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer.

Il est en outre précisé que les autres dispositions de la délibération du 24 février 2025 demeurent inchangées.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_07-DE

S²LO

PJ : Plan.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

M. René STEINER, Conseiller Communautaire de Saint-Avold ne participe et ne prend pas part au vote de la délibération.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



VENTE AU CARREAU SAINT-AVOLD

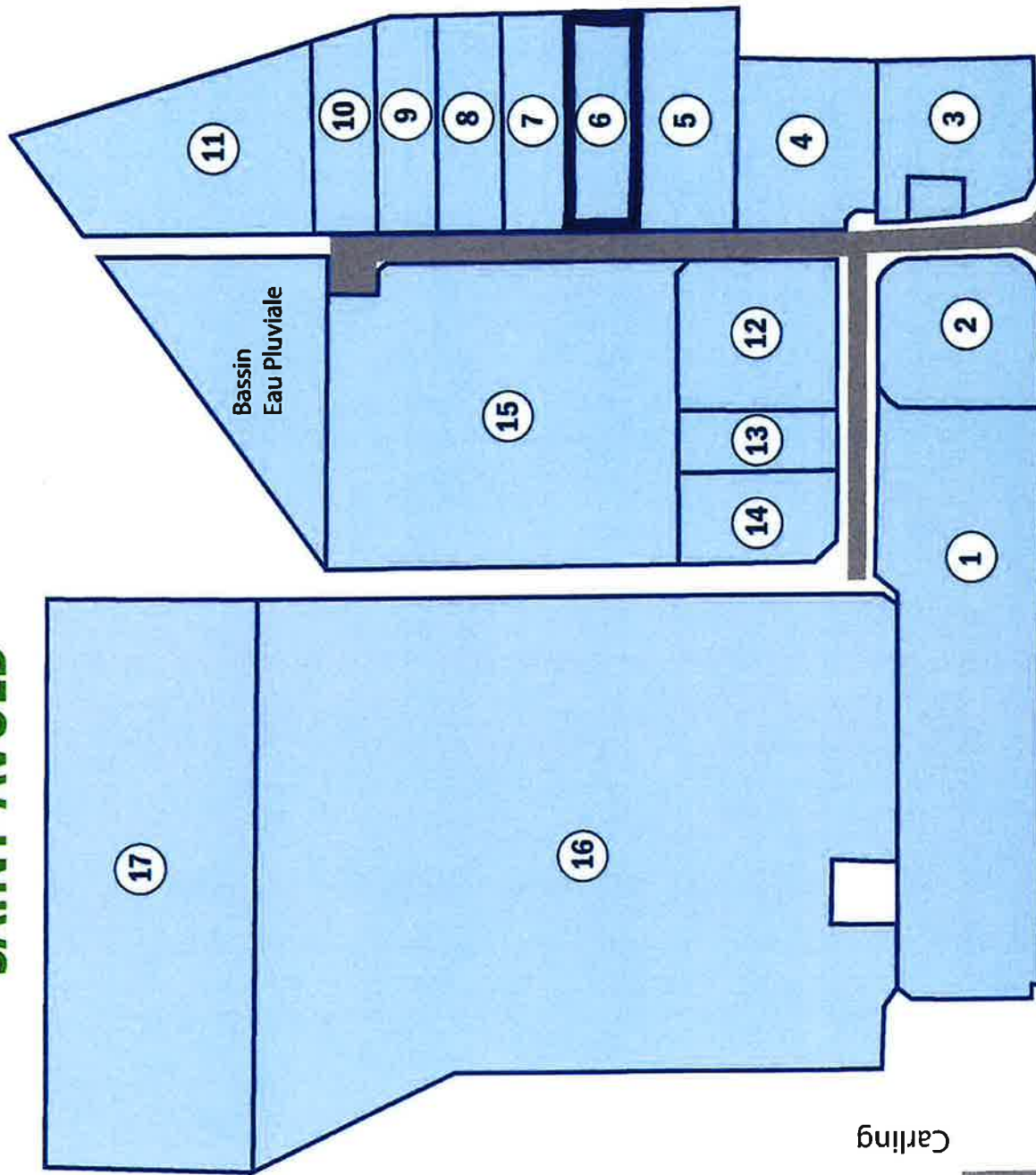
- 1 Bispro
- 2 Euronégoce
- 3 Douanes
- 4 Loxam
- 5 ERTF Formation
- 6 DNS METAL
- 7 Réservé
- 8 Grand Bleu
- 9 Réservé
- 10 Réservé
- 11 Mesut Yildirim
- 12 ERTF Formation
- 13 Streiff
- 14 Meloni
- 15 Réservé
- 16 DODO
- 17 Extension dodo

-  Parcelles disponibles
-  Parcelles occupées

03 87 92 84 76
COMMUNAUTE@CASAS57.FR
WWW.CASAS57.FR

↑ Autoroute A 320

Carling



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 79

• Présents : 61

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BETZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dlesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destré à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• Absents représentés par leurs suppléants : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• Absents excusés : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• Absents non excusés : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILIJUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 8

OBJET : Zone de la Vente Au Carreau – Cession d'un terrain au profit de la SCI ARDA ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

Par délibération du 12 novembre 2025, point n°10, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain cadastré, section 43 parcelle n°173 d'une contenance de 3 982 m² à la zone de la Vente au Carreau à Saint-Avold au profit de la Boulangerie IPEK, en vue d'y implanter une usine de fabrication de pain industriel. Le prix de vente du terrain est de 6€ HT/m².

Postérieurement à cette délibération, il a été porté à la connaissance de l'assemblée communautaire que la vente de ce terrain sera consentie au profit de la SCI ARDA ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer.

Il est en outre précisé que les autres dispositions de la délibération du 12 novembre 2025 demeurent inchangées.

PJ :

- Plan.
- Procès-verbal d'arpentage.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

S²LOW

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_08-DE

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

**Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026**

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

VENTE AU CARREAU SAINT-AVOID

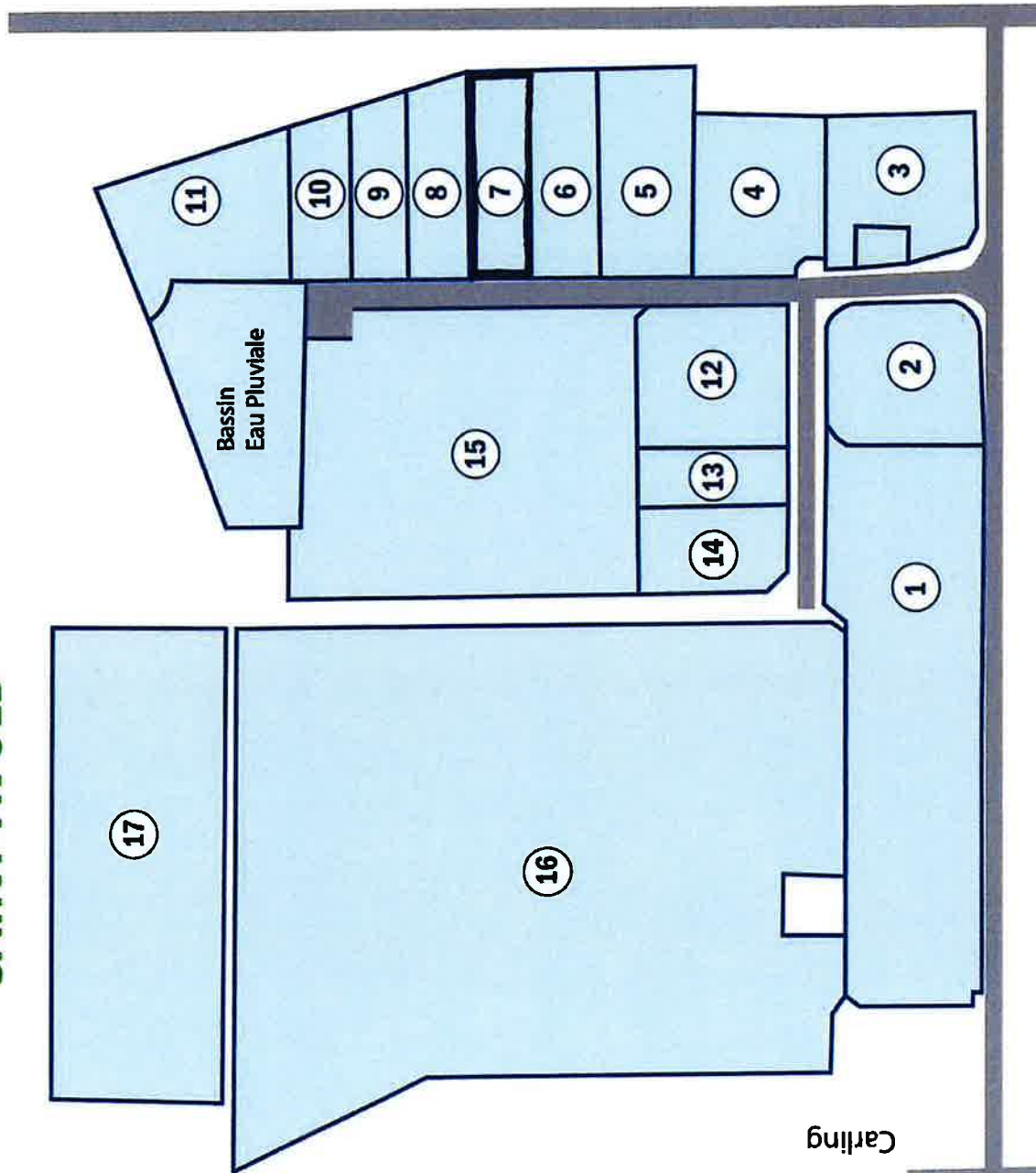
- 1 Bispro
- 2 Euronégoce
- 3 Douanes
- 4 Loxam
- 5 ERTF Formation
- 6 DNS METAL
- 7 BOULANGERIE IPEK
- 8 Grand Bleu
- 9 Réservé
- 10 Réservé
- 11 Mesut Yildirim
- 12 ERTF Formation
- 13 Streiff
- 14 Meloni
- 15 Réservé
- 16 DODO
- 17 Extension dodo



03 87 92 84 76
COMMUNAUTE@CASAS57.FR
WWW.CASAS57.FR

Autoroute A 320

Carling



Saint-Avoid

24319

Département

MOSELLE

Commune

SAINT AVOLD

Tribunal d'instance

SARREGUEMINES

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Envoyé en préfecture le 17/08/2026

Reçu en préfecture le 17/08/2026

Publié le 17/08/2026

ID : 057-200067502-20260804-CC_20260804_08-DE

CADASTRE ET LIVRE FONCIER

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884 applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

No D'ORDRE DU DOCUMENT
4403
MORCELLEMENT
4404

REUNION

MORCELLEMENT

Section 43 Numéros : 135 - 138 - 139 - 140 - 142 - 162

PERSONNE AGRÉÉE POUR ETABLIR LE DOCUMENT

Document établi et certifié exact

A SAINT AVOLD , le 08 Octobre 2024



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

A SARREBOURG le 14.11.24

L'Inspecteur
Franck THRONION
Inspecteur
des Finances Publiques



SECTION	Numéro PARCELLAIRE	LIVRE FONCIER		Nom, profession, domicile du propriétaire	ID : 057-200067502-202656904-CC_20280604_08-DE
		FEUILLET	Número d'ordre		
7	8	9	10	11	12
			Lieu dit : Route du Puits	REPORT	
43	178		CASAS	2 31 11	terrain
43	179		CASAS	64 33	terrain
43	180		CASAS	37 75	terrain
43	181		CASAS	20 17	terrain
43	182		CASAS	3 73 36	terrain
				TOTAL	9 57 21

[illegible]

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
MOSELLE

Commune :
ST AVOLD

Section : 43
Feuille : 000 43 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

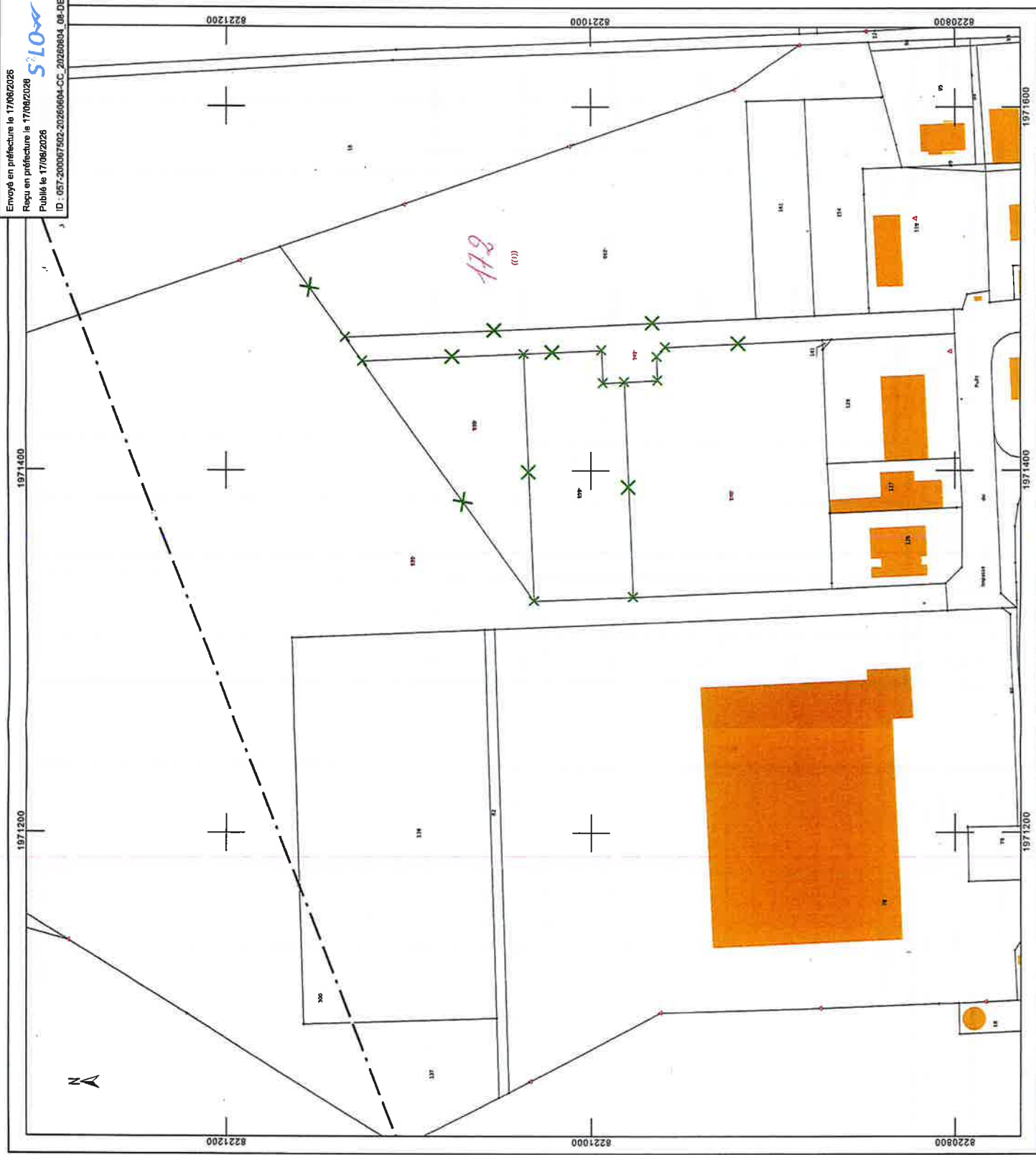
Date d'édition : 18/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la MOSELLE
Pôle topographique et de gestion cadastrale 12
rue de Lunéville 57403
57403 SARREBOURG
tél. 03 87 23 49 50 - fax
sdif57.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



Département :
MOSELLE

Commune :
ST AVOLD

Section : 43
Feuille : 000 43 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 18/10/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la MOSELLE
Pôle topographique et de gestion cadastrale 12
rue de Lunéville 57403
57403 SARREBOURG
tél. 03 87 23 49 50 -fax
sdif57.plg@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publiques



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 61**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dessen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 9

OBJET : Zone Actival – Cession d'un terrain au profit de MM. DOGAN et ANDRE ou toute personne physique ou morale qu'ils se substitueraient.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

Par délibération du 16 décembre 2024, point n°11, le Conseil Communautaire a entériné la cession d'un terrain au profit de la société ELIT PROCESS ou toute personne physique ou morale appelée à se substituer à la zone Actival de Valmont pour y construire un atelier de stockage et de préfabrication d'ensembles en inox. Ce terrain est cadastré, section 21 parcelle n°32 d'une contenance de 3 083m². La cession a été fixée au prix de 6 € HT/m², auquel s'ajoute le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les frais de l'acte notarié seront supportés par l'acquéreur.

Postérieurement à la délibération, il a été porté à la connaissance de M. le Président de la CASAS que la cession du terrain sera consentie au profit de M. DOGAN et M. ANDRE ou toute personne physique ou morale qu'ils se substitueraient.

Les autres dispositions de la délibération du 16 décembre 2024 demeurent inchangées.

PJ :

- Plan.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_09-DE

S²LOW

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name S. COSCARELLA.



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

1 résultats sur la couche Parcellaire - Parcelle

Nom	N° de compte	Adresse parc.	n° de voirie de la parcelle	rép. voirie de la parcelle	Civilité propriétaire	Nom propriétaire	Prénom propriétaire	Adresse prop.	n° de voirie du propriétaire	rép. voirie du propriétaire	CP propriétaire	Commune prop.	Surface DGI
690 21 32	+0016 3	RUE GENERAL DE GAULLE				COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NABORIEN		AV CLEMENCEAU	0		57500	ST AVOLD	3083

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 61**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, GUERRIERO, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 13**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
M. Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avoird ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoird à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avoird à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avoird ;

Point n° 10

OBJET : Cokerie de Carling – Projet CIRC – Avenant n°3 à la convention de Projet EPFGE/CASAS.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

Dans le cadre des négociations menées entre la CASAS et la Société CIRC sur le site de l'ancienne Cokerie de Carling, portant sur une surface d'environ 15 ha, dont l'EPFGE est à ce jour, propriétaire du site, une enveloppe dédiée à hauteur du montant de 1 000 000 € HT, au titre d'une garantie environnementale a été constituée.

Cette somme, strictement non fongible est destinée à couvrir les coûts de dépollution qui devraient être supportés par la Société CIRC et pourraient être présentés à l'EPFGE en cas de découverte de pollutions concentrées qui remettrait en cause la compatibilité sanitaire du terrain cédé.

Ce dispositif est encadré par un protocole d'échange et de validation, qui sécurise la prise en charge des pollutions pouvant être traitées par l'EPFGE lors des travaux initiaux si elles avaient été identifiées en amont des travaux réalisés.

Dans l'éventualité d'un dépassement de l'un des montants du projet tels que définis ci-avant, l'EPFGE informera la Communauté d'Agglomération afin de recueillir son accord exprès pour la prise en charge des dépenses correspondantes. Cette augmentation de l'enveloppe donnera lieu à un avenant à la présente convention. L'accord n'est pas requis lorsqu'il s'agit de dépenses obligatoires (impôts fonciers, frais de procédures, frais de mise en sécurité urgente,...). Dans ce cas, l'EPFGE en informera la Communauté d'Agglomération par écrit, cette dernière devant en accuser réception.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Homologuer l'avenant n°3 à la convention de projet à intervenir entre la CASAS et l'EPFGE, qui comporte une enveloppe de 1 000 000 € HT au titre d'une garantie environnementale, constituée dans le cadre du projet d'implantation de la Société CIRC ;
2. Constituer les crédits budgétaires nécessaires pour l'avenant n°3 ;
3. Habilitier M. le Président de la CASAS à comparaître à la signature de cet avenant n°3 en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

PJ : Avenant n°3

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_10-DE



ORIGINAL UNIQUE



PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2025-2029

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PROJET

n° MO10E029700 DU 28 JANVIER 2022

SAINT-AVOLD / L'HOPITAL – Cokerie de Carling – Reconversion

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, représentée par Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président, habilité par une délibération du Conseil Communautaire en date du dénommée ci-après « la Communauté d'Agglomération ou collectivité »

**D'UNE PART,
ET**

L'Établissement Public Foncier de Grand Est, représenté par Monsieur Alain TOUBOL, Directeur Général, habilité par une délibération N°CA26/..... du Conseil d'Administration de l'Établissement en date du 04 mars 2026, approuvée le par le Préfet de Région Grand Est, dénommé ci-après « l'EPFGE »,

D'AUTRE PART,

Vu la convention Intervenue avec la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, le 28 janvier 2022,
Vu l'avenant n°1 intervenu le 27 juin 2022,
Vu l'avenant n°2 intervenu le 26 mai 2023,

CELA ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE n°1 – Budget prévisionnel – modifiant l'article n°11 de la convention du 28/01/2022

« Article 11- Budget prévisionnel du projet

Afin de permettre à la communauté d'agglomération de réaliser son projet, tel qu'exposé à l'article 2, l'EPFGE prévoit le budget prévisionnel suivant :

Bilan prévisionnel du projet	dont détail	dont part collectivité		dont part EPFGE	
	€ HT	€ HT	%	€ HT	%
Acquisitions foncières	4 000 000 €	4 000 000 €	100,0%	0 €	0,0%
Frais notariés	200 000 €	200 000 €	100,0%	0 €	0,0%
Frais de gestion	450 000 €	450 000 €	100,0%	0 €	0,0%
Etudes et Travaux					
dont Etudes	1 500 000 €				
dont Travaux	7 000 000 €				
Garantie environnementale	1 000 000 €				
Montant* actuel issu de la soutte de l'Etat visant la remise en état du site	4 500 000 €				
Montant des Etudes, Travaux et Garantie environnementale	5 000 000 €	1 000 000 €	20,0%	4 000 000 €	80,0%
Prix de revient (= enveloppe totale du projet)	9 650 000 €				
Prix de cession prévisionnel (= part prise en charge par la collectivité)		5 650 000 €	58,5%		
Minoration (= aide apportée par l'EPFGE au projet)				4 000 000 €	41,5%

Dans le cadre des négociations avec le porteur de projet CIRC, une enveloppe dédiée de 1 000 000 € HT, au titre d'une "garantie environnementale", a été constituée. Cette somme, strictement non fongible, est destinée à couvrir les coûts de dépollution qui devraient être supportés par CIRC et pourraient être présentés à l'EPFGE en cas de découverte de pollutions concentrées remettant en cause la compatibilité sanitaire du lot cédé. Ce dispositif, encadré par un protocole d'échange et de validation, sécurise la prise en charge des pollutions qui auraient dû être traitées par l'EPFGE lors des travaux initiaux si elles avaient été identifiées en amont des travaux réalisés.

Dans l'éventualité d'un dépassement de l'un des montants du projet tels que définis ci-avant, l'EPFGE Informera la communauté d'agglomération afin de recueillir son accord exprès pour la prise en charge des dépenses correspondantes. Cette augmentation de l'enveloppe donnera lieu à un avenant à la présente convention. L'accord n'est pas requis lorsqu'il s'agit de dépenses obligatoires (impôts fonciers, frais de procédures, frais de mise en sécurité urgente, ...). Dans ce cas, l'EPFGE en informera la communauté d'agglomération par écrit, cette dernière devant en accuser réception.

Il est rappelé que l'EPFGE étant assujetti à la TVA, le prix de cession est grevé de TVA au taux en vigueur au moment de la signature de l'acte de cession (cf. article 10 de la présente convention). »

ARTICLE n°2 – Clause conservatoire

Les autres dispositions de la convention du 28/01/2022, ainsi que les avenants n°1 et n°2, demeurent pleinement applicables, nonobstant les modifications apportées par le présent avenant à l'article 11 – « Budget prévisionnel du projet ».

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_10-DE



Fait en un unique exemplaire numérique

L'EPF de Grand Est

**La communauté
d'agglomération Saint-
Avoird Synergie**

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_10-DE

S²LOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 60

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALLI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 14

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés** : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés** : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 11

OBJET : Convention triennale de partenariat entre la CASAS et Moselle Attractivité pour la période 2026-2028.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

La convention triennale de partenariat entre la CASAS et Moselle Attractivité pour la période 2023-2025 étant arrivée à son terme, M. Patrick WEITEN, Président de Moselle Attractivité a sollicité par courrier en date du 3 février 2026, M. le Président de la CASAS afin d'établir une nouvelle convention triennale pour la période 2026-2028 accompagné d'un appel à contribution pour chaque début d'exercice.

L'association Moselle Attractivité a pour objectif de contribuer à l'attractivité de la Moselle et de ses territoires tout particulièrement dans les domaines économiques et touristiques, ainsi que dans tous les autres domaines qui concourent à l'attractivité (culture, sport, événementiel, enseignement supérieur...) Elle élabore et met en œuvre la politique d'attractivité mosellane en venant en appuie aux territoires et aux entreprises mosellanes, en tant qu'agence de développement économique, en mettant en œuvre une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination de la Moselle en tant que Comité Départemental du Tourisme (CDT) et en assurant une conduite d'actions de promotion et de marketing territorial notamment structurées autour de la marque Moselle Sans Limite.

Au vu de l'avis favorable émis par la Commission de Développement Economique et Commerce du 27 mai 2026, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Autoriser le versement de la participation financière à Moselle Attractivité au titre de chaque début d'exercice, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour un montant total de 77 290,50 €, soit 1,50 €/ par habitant sur la base de 51 527 habitants (population de la CASAS au 1^{er} janvier 2026), étant précisé que les crédits sont inscrits dans le budget prévisionnel au titre de l'année 2026.
- 2) Habilitier M. le Président de la CASAS ou son représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

PJ : Convention triennale de partenariat.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés,

MOSELLE ATTRACTIVITE, association régie par les articles 21 à 79 - IV du Code civil local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Metz (Volume 175 Folio n°69), dont le siège se situe 2-4 rue du Pont Moreau à METZ (57000), représentée par son Président **Monsieur Patrick WEITEN**, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « MOSELLE ATTRACTIVITE »

d'une part,

Et

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE** ayant son siège à 10-12 Rue du Général de Gaulle – B.P. 20046 – 57502 SAINT-AVOLD CEDEX représenté par son Président Salvatore COSCARELLA agissant en vertu d'une délibération de la Communauté d'Agglomération en date.....

Ci-après dénommée « la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION »

d'autre part,

Préambule

L'Association MOSELLE ATTRACTIVITE a pour objet de contribuer à l'attractivité de la Moselle et de ses territoires tout particulièrement dans les domaines économiques et touristiques, ainsi que plus globalement dans tous les autres domaines qui concourent à l'attractivité (culture, sport, évènementiel, enseignement supérieur...).

A cette fin, elle élabore et met en œuvre la politique d'attractivité mosellane dans la perspective de :

- structurer et professionnaliser, en matière d'économie, de tourisme et d'attractivité, les différentes facettes de l'offre de la Moselle, mais aussi de promouvoir ses atouts pour, in fine, créer de l'emploi et de la valeur ajoutée, tout en répondant aux besoins de développement des entreprises mosellanes,
- mobiliser largement pour fédérer les énergies publiques et privées dans un contexte où l'union et l'addition des compétences et des moyens sont primordiales, face à des concurrences territoriales de plus en plus accentuées,
- ancrer la stratégie et les actions qui en résultent dans la réalité et la proximité des cinq territoires mosellans (Sarrebouurg-Château-Salins, Sarreguemines-Bitche, Forbach-Saint-Avold, Metz-Orne, Pays Thionvillois).

Ses principales missions portent sur :

- l'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes, en tant qu'agence de développement économique,
- le déploiement, en tant que Comité Départemental du Tourisme (CDT), d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la Destination Moselle,
- la conduite d'actions de promotion et de marketing territorial notamment structurées autour de la marque Moselle Sans Limite,

Article 1 – Objet

La présente convention fixe les modalités de la contribution versée par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION à MOSELLE ATTRACTIVITE.

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Article 3 – Engagement des parties

1. MOSELLE ATTRACTIVITE

MOSELLE ATTRACTIVITE s'engage à mettre en œuvre sur le territoire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION et en concertation avec celle-ci les actions définies dans la stratégie d'attractivité et exposées en préambule.

MOSELLE ATTRACTIVITE s'engage à favoriser et accompagner dans le champ de ses compétences les projets de développement identifiés sur le territoire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION et les

initiatives conduites par celle-ci. Un référent territorial est identifié pour chacun des cinq territoires mosellans et constitue l'interlocuteur privilégié pour la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

MOSELLE ATTRACTIVITE présentera chaque année à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées pour son territoire.

2. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION s'engage à associer MOSELLE ATTRACTIVITE aux projets de développement identifiés sur son territoire et qui relèvent de son champ de compétences.

Au-delà des actions propres à son territoire, elle s'engage à contribuer globalement à la promotion et au rayonnement de la Moselle et notamment de la Destination Moselle.

Article 4 – Montant de la contribution

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION participera au fonctionnement de MOSELLE ATTRACTIVITE à hauteur de 1,50 euros par habitant et par an (la base de référence étant le dernier recensement INSEE disponible).

Ce montant sera actualisé au début de chaque année en fonction de l'évolution démographique et fera l'objet d'un appel à contribution de la part de MOSELLE ATTRACTIVITE.

A titre d'information, pour 2026, le montant de la contribution est de 77 290,50 € (Population au 01/01/26 : 51 527).

Le versement de la subvention sera effectué chaque année dès réception de l'appel à contribution, par virement bancaire sur le compte de MOSELLE ATTRACTIVITE auprès de :

Banque	Code Guichet	N° compte	Clé
15135	00500	08006902685	40

IBAN : FR76 1513 5005 0008 0069 0268 540

BIC : CEPFRPP513

Domiciliation : CE GRAND EST EUROPE

Article 5 - Communication

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION s'engage à communiquer auprès des producteurs et entreprises du territoire ainsi qu'auprès des partenaires afin de faire connaître MOSELLE ATTRACTIVITE et les services proposés.

MOSELLE ATTRACTIVITE s'engage à communiquer auprès des acteurs du tourisme, entreprises et producteurs du territoire afin de faire connaître les actions de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, les dispositifs d'aides communautaires ainsi que l'aide apportée par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION à MOSELLE ATTRACTIVITE. Pour les opérations propres à la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, elle s'engage à faire mention du soutien de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION dans toutes ses opérations de communication et à faire apparaître le logo de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION sur ses supports de communication écrits et électroniques. Pour les opérations de communication et publications à l'échelle de la Moselle, elle s'engage à faire figurer la mention générique de soutien des EPCI membres dans leur ensemble.

Article 6 – Suspension – Résiliation – Modification

Le non-paiement de la participation de l'année correspondant à la signature de la convention et aux années de son exécution, ou le non-respect des engagements des parties tels que définis à l'article 3 de la convention, constituent un motif de suspension, voire de résiliation de la convention. La suspension ou la résiliation sera effective quatre semaines après la mise en demeure par LRAR à l'une ou l'autre des parties.

Les parties conviennent qu'il pourra être mis fin à la présente convention au terme de chaque année civile. La résiliation est alors notifiée en LRAR trois mois avant le terme.

Les parties pourront modifier les termes de la présente convention par un avenant.

Article 7 – Règlement des différends

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de ces voies amiables, tout litige pouvant survenir du fait de la présente convention sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires originaux à Metz, le

Pour MOSELLE ATTRACTIVITE

Pour la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SAINT-AVOLD SYNERGIE

Le Président

Le Président

Patrick WEITEN

Salvatore COSCARELLA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**
- **Présents : 60**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dessen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Attrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 12

OBJET : Salon Collectivités et Entreprises de Moselle (CEM57) – Versement d'une participation financière.

Rapporteur : M. André BOUSSER, Vice-Président.

Suite à la réussite des trois premières éditions du Salon Collectivités et Entreprises (CEM57) en 2023, 2024 et 2025, Moselle Attractivité, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et cinq autres EPCI de Moselle Est ont décidé de renouveler l'expérience en 2026.

Ce salon professionnel rassemble les acheteurs publics, les entreprises et les acteurs économiques du territoire et a pour objectif d'être un temps fort pour les prises de contacts et d'échanges dans une logique de circuits courts de tous les acteurs économiques de proximité. L'objectif est de vouloir développer une dynamique à l'échelle du territoire Forbach/Saint-Avold et de créer une synergie entre les collectivités territoriales et l'économie locale.

Conformément au principe de rotation entre territoires communautaires de Moselle-Est qui avait été annoncée, la 4^{ème} édition du Salon Collectivités & Entreprises de Moselle se tiendra le jeudi 15 octobre 2026 sur le territoire de Freyming-Merlebach sur un lieu restant à déterminer très prochainement.

Ce faisant, la Fédération Réunir Entreprendre Agir en Inter-Réseaux (RE@GIR) sollicite une participation financière de la CASAS à hauteur de 5 000 €.

Compte tenu de l'enjeu de cette manifestation qui aura un enjeu économique important pour le développement du territoire de la CASAS et de la Moselle-Est et après avis favorable de la Commission Développement Economique et Commerce, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de 5 000,00 € TTC pour la tenue de cette nouvelle édition ;
2. Habilitier le Président ou son représentant à l'exécution de la présente délibération en lui donnant tout pouvoir à cet effet étant précisé que les crédits sont prévus au Budget 2026.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHIL, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dissen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelletts à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 13

OBJET : Site CHEMESIS à Carling/Saint-Avold – Lancement de la consultation pour les travaux d'aménagement du lotissement industriel de l'ex-cokerie de Carling.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président.

Par délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2026 point n°11, le Conseil Communautaire a confié au bureau d'études IRIS CONSEIL un accord cadre pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement du lotissement industriel de l'ex-cokerie de Carling.

Aussi, après réalisation des études préliminaires nécessaires, le maître d'œuvre a élaboré le cahier des charges pour les travaux à réaliser (VRD, eaux pluviales, mesures compensatoires...), conformément aux caractéristiques du permis d'aménager en finalisation d'instruction.

Aussi, sur avis favorable du Bureau, réuni en séance du 27 mai 2026, le Conseil Communautaire est invité à :

- Autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant, à lancer une consultation pour retenir les prestataires pour les travaux afférents et lui donner tous pouvoirs à cet effet,

- Autoriser M. le Président de la CASAS ou son représentant, à solliciter toute subventions auprès des organismes financeurs et lui donner tous pouvoirs à cet effet,
- Préciser que les marchés de travaux seront confiés à un aménageur dont le recrutement est en cours de consultation.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 60

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 14

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés** : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés** : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 14

OBJET : Indemnités dommages travaux et servitudes de passage – Mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-Lès-Hellimer et Hellimer – Tranche 2.

Rapporteur : M. Michel GAILLOT, Vice-Président.

La tranche 2 (réseaux de collecte) de la mise en conformité de l'assainissement des communes de Diffembach-Lès-Hellimer et Hellimer a nécessité la pose de réseaux d'assainissement en terrains privés.

Il convient de réaliser des conventions de servitude de passage conformément à l'article L.152-1 du Code Rural. L'établissement de la servitude ouvre droit à une indemnité au profit du propriétaire du fonds sur lequel est établi la servitude de passage.

Les dommages aux cultures dus à la réalisation des travaux sont également indemnisés et sont calculés selon le barème départemental de la Chambre d'Agriculture.

Ces indemnités sont payées au propriétaire exploitant ou à l'exploitant quand le propriétaire diffère de l'exploitant.

Le Conseil Communautaire est invité à :

1/ Autoriser le Président ou son Représentant à signer lesdites conventions de servitude de passage établies pour chaque propriétaire,

2/ Autoriser le Président à procéder au versement des indemnités de servitudes et de dommages travaux au propriétaires ou propriétaire exploitants concernés conformément au tableau annexé.

3/ Autoriser le Président ou son Représentant à procéder à la requête en inscription au livre foncier auprès du Tribunal Judiciaire de Sarreguemines.

PJ : Tableau récapitulatif

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente et Maire de Diffembach-Lès-Hellimer ne participe et ne prend pas part au vote de la délibération.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



Commune	Section	Parcelle Propriétaire	Adresse Propriétaire	Type de confection	Longueur coulée	Nombre de regard	Montant Service	Propriétaire	Adresse Exploitant	Montant Dommages / Travaux
HELLIMER - Arrêté la Rue principale - A côté de St Martin										
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	01	222	M - Mme Emmanuel ZIEGER	Gravitaire	1,5	1	132,48 €	M - Mme Emmanuel ZIEGER	25 rue Principale 57660 Diffembach-Les-Hellimer	140,74 €
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	01	221	Madame Edith BUSDON	Gravitaire	13,5	0	75,00 €	Madame Edith BUSDON	27 Rue Principale 57660 Diffembach-Les-Hellimer	72,47 €
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	01	219	Madame Viviane BERKMANN	Gravitaire	9,5	0	75,00 €	Madame Viviane BERKMANN	29 rue des Fleurs EHPAD Les Peupliers 57540 PETITE ROSSELLE	53,88 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 79

• Présents : 60

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• Absents représentés par leurs suppléants : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• Absents excusés : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• Absents non excusés : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 15

OBJET : Promesse d'achat de parcelles de terrain en vue de la construction d'une unité de traitement pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Viller.

Rapporteur : M. Michel GAILLOT, Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence en matière d'assainissement collectif exercée par la Communauté d'agglomération,

Considérant la nécessité de mettre en conformité le système d'assainissement de la commune de Viller,

Considérant le projet de construction d'une unité de traitement des eaux usées sur le territoire de la commune de Viller,

Considérant que l'expertise relative à la délimitation des zones humides réalisée sur les parcelles concernées a conclu à la compatibilité du site avec la réalisation du projet d'unité de traitement des eaux usées,

Considérant l'opportunité d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement public,

Considérant que les parcelles concernées sont actuellement exploitées dans le cadre d'un bail rural,

La collectivité décide de conclure une promesse d'achat en vue de l'acquisition des parcelles situées sur le territoire de la commune de Viller, cadastrées :

Commune	Propriétaire	Adresse	Section	Parcelle	Surface (are)	Prix d'achat	TOTAL
Viller	Monsieur Cédric MULLER	11 rue de la Chappelle 57340 VILLER	04	274	22,4	1.120,00 €	1.758,50 €
				275	12,77	638,50 €	
Viller	Monsieur Arsene MULLER	9 rue de la Chappelle 57340 VILLER	04	276	11,65	582,50 €	1.794,00 €
				277	24,23	1.211,50 €	
						TOTAL	3.552,50 €

Le prix d'acquisition est fixé à 50,00 € (cinquante euros) par are.

L'acquisition définitive des parcelles interviendra à l'issue des travaux de construction de l'unité de traitement, sous réserve de la réalisation effective du projet, étant précisé qu'un arpentage sera réalisé afin de permettre l'achat desdites parcelles au plus juste de la surface effectivement occupée.

Il est précisé que les parcelles concernées sont actuellement exploitées dans le cadre d'un bail rural.

L'exploitant agricole sera indemnisé conformément aux barèmes en vigueur, notamment au titre de l'indemnité d'éviction et de la compensation des pertes de récolte, dans le respect de la réglementation applicable.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à :

- 1) signer la promesse d'achat correspondante ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;
- 2) engager les démarches administratives, foncières et notariales nécessaires à l'acquisition des parcelles susmentionnées ;
- 3) verser les indemnités d'éviction à l'exploitant concerné ;
- 4) inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de la régie assainissement.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

M. Cédric MULLER, Conseiller Communautaire et Maire de Viller ne participe et ne prend pas part au vote de la délibération.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

 Le Président,
S. COSCARELLA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 60**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENN, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire et Maire de Morange ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLA, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 16

OBJET : Mise en place d'un comité d'exploitation commun aux deux régies eau potable et assainissement.

Rapporteur : M. Michel GAILLOT, Vice-Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives aux régies dotées de la seule autonomie financière ;

Vu les statuts des deux régies compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 avril 2026 point n°5 portant désignation des membres de la commission « Eau et Assainissement et Gémapi » ;

Considérant que les statuts des deux régies prévoient la mise en place d'un comité d'exploitation composé de 18 membres, à savoir :

- Le Président à désigner en son sein par le Comité,
- Un ou plusieurs Vice-Présidents,
- Des membres du Conseil Communautaire, auxquels s'ajoutent,
- Un représentant du Personnel des Régies et de personnalités qualifiées, à savoir un représentant des usagers et une personne choisie en raison de ses compétences particulières,
- Du Directeur Général de la CASAS avec le Responsable de ces Régies.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de substituer le comité d'exploitation commun à la commission « Eau et Assainissement et Gémapi » précédemment créée ;

Il est proposé :

- × Au titre des membres représentants émanant des communes du territoire de la CASAS :

BARONVILLE	Monsieur Bernard JACQUOT
BERIG VINTRANGE	Monsieur Raphaël ZIEBA
DIESEN	Monsieur Gabriel WALKOWIAK
BRULANGE	Monsieur Jean-Christophe DREIDEMY
CARLING	Monsieur Kurt SCHIRLE
FOLSCHVILLER	Monsieur Didier ZIMNY
FREMESTROFF	Monsieur Laurent FILLIUNG
GUESSLING HEMERING	Monsieur Jonathan APPEL
LANDROFF	Madame Christine EYERMANN
L'HOPITAL	Monsieur Christian ZIMMERMANN
MORHANGE	Madame Vanessa BLANCHARD
SAINT-AVOLD	Madame Dominique LANG
	Monsieur Patrick BERCEVILLE
	Monsieur Jérôme SOWA
SUISSE	Monsieur Michel GAILLOT
VALLERANGE	Monsieur Bruno SCHAEFFER
VALMONT	Madame Sandra MONNEAU
VILLER	Monsieur Cédric MULLER

- × Au titre du représentant du personnel des régies : Monsieur Frédéric OSOLIN

- × Au titre des personnalités qualifiées :

- Membre représentant les usagers : M. Marcel KEMPSKI
- Membre choisi pour ses compétences : M. Jean-Jacques BALLEVRE

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Valider un comité d'exploitation commun compétent pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;
- 2) Valider la substitution à la commission « Eau et Assainissement Gémapi » par le comité d'exploitation commun ;

3) Valider les membres désignés pour la composition du Comité d'exploitation commun aux deux régies ;

4) Habilitier Monsieur Le Président ou son Représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 60**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Amand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 17

OBJET : Composition du Comité d'Exploitation de la régie communautaire de collecte des Ordures Ménagères avec autonomie financière.

Rapporteur : Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions relatives aux régies dotées de la seule autonomie financière ;

Vu les statuts de la Régie compétente en matière d'Ordures Ménagères ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 avril 2026 point n°5 portant désignation des membres de la commission « Environnement, Gestion des Déchets et SYDEME » ;

Considérant que les statuts de la Régie prévoient la mise en place d'un comité d'exploitation composé de 18 membres, à savoir :

- Le Président à désigner en son sein par le Comité,
- Un ou plusieurs Vice-Présidents,
- Des membres du Conseil Communautaire, auxquels s'ajoutent,
- Un représentant du Personnel des Régies et de personnalités qualifiées, à savoir deux représentants des usagers et deux personnes choisies en raison de ses compétences particulières,
- Du Directeur Général de la CASAS avec le Responsable de la Régie.

Considérant qu'il convient, en conséquence, de substituer le comité d'exploitation commun à la commission « Environnement, Gestion des Déchets et SYDEME » précédemment créée ;

Il est proposé :

- × Au titre des membres représentants émanant des communes du territoire de la CASAS :

CARLING	Monsieur Gaston ADIER
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	Madame Suzanne BUSDON
HELLIMER	Monsieur Romuald YAHIAOUI
LANDROFF	Madame Christine EYERMANN
LELLING	Monsieur Pascal SCHMITT
L'HOPITAL	Monsieur Christian ZIMMERMANN
MACHEREN	Madame Vanessa MARTINEZ
MORHANGE	Monsieur Christian STINCO
PETIT-TENQUIN	Madame Véronique KIBBER
PORCELETTE	Madame Marie-France GUERRIERO
RACRANGE	Monsieur Laurent MENIERE
SAINT-AVOLD	Madame Océane SIMON
	Monsieur Jérôme SOWA
	Monsieur Pascal SCHERER
	Monsieur Cédric HUARD
	Monsieur Tristan ATMANIA
VAHL-EBERSING	Monsieur Frédéric MARTINELLE
VILLER	Monsieur Cédric MULLER

- × Au titre du représentant du personnel de la Régie : M. Patrick PERNET

- × Au titre des personnalités qualifiées :

- 2 Membres représentants les usagers :

- Mme Erica CORDIER

- L'Association Nationale CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie)

- 2 Membres choisis pour ses compétences :

- M. Jean-Paul MULLER

- M. Marcel KEMPSKI

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Valider la substitution à la commission « Environnement, Gestion des Déchets et SYDEME » par le comité d'exploitation de la régie communautaire des Ordures Ménagères avec autonomie financière ;
- 2) Valider les membres désignés pour la composition du Comité d'exploitation,
- 3) Habilitier Monsieur Le Président ou son Représentant à comparaître à la signature de tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avoird ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avoird à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avoird ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avoird à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avoird à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avoird ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLA, Conseiller Communautaire de St Avoird ;

Point n° 18

OBJET : Prix de vente des bacs et prestations de la régie de collecte des Ordures Ménagères.

Rapporteur : Mme Suzanne BUSDON, Vice-Présidente

Dans le cadre de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » la CASAS a institué une régie de recettes dès 2010 pour permettre aux usagers d'acquérir des bacs destinés à la dépose des déchets.

Par délibération du 16 octobre 2022, point n°15, les prix de vente des bacs vendus dans le cadre de la régie de recettes ont été modifiés.

Les conteneurs de 770 litres ayant été remplacés par des bacs de 750 litres, il convient de prendre une délibération afin de fixer les tarifs afférents en vue de se conformer aux ventes issues de cette régie.

Tarifs TTC proposés :

Bac 240 litres	50 €
Bac 240 litres à couvercle jaune	60 €
Bac 750 litres	200 €
Bac 750 litres à couvercle jaune	210 €
Composteur plastique 400 litres	30 €

Par ailleurs, la régie de collecte propose également la mise à disposition de bennes lors d'événements ciblés sur les communes du territoire, à soumettre à l'accord de l'Autorité Territoriale, pour laquelle le Conseil Communautaire est invité à fixer le transport de la benne à 3,50 € TTC / km, étant entendu que le prix de l'enfouissement en tout venant, bois et déchets verts peut-être réévalué à tout moment, celui-ci étant déterminé par la SYDEME et répercuté par la CASAS.

Un état financier mensuel de ces ventes, avec l'identité des acquéreurs et des stocks disponibles devra être transmis le 1^{er} de chaque mois à compter de la présente délibération, au service des Finances de la CASAS.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à adopter ces différents tarifs.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KENILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelotte à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestoff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 19

**OBJET : Mise en œuvre et animation du Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000
« Plaine et étang du Bischwald » - Lancement du marché et demande de subvention.**

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Vu le comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald » (ZPS FR 4112000) du 25 mars 2021 ayant :

- validé le transfert de maîtrise d'ouvrage à la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie ;
- désigné M. Bernard TREUVELOT en qualité de Président du comité de pilotage ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS », prévoyant le transfert de la gestion des sites Natura 2000 à la Région ;

Vu la loi 3 DS du 21 février 2022 prévoyant le transfert de l'autorité administrative du Préfet de département au Président du Conseil de Région pour les attributions relatives à la gestion des sites Natura 2000.

Le marché relatif à la mise en œuvre et à l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald » étant arrivé à échéance, il convient d'assurer la continuité de cette mission essentielle à la préservation de ce site.

À ce titre, il est proposé de lancer un nouveau marché pour une durée de 2 ans (2026-2027).

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

1) Poursuivre la mission d'animation du DOCOB Natura 2000 « Plaines et étang du Bischwald »,

2) Autoriser M. le Président à lancer la procédure d'appel d'offre et à signer le marché dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique et à solliciter le soutien financier de la Région Grand Est pour la mise en œuvre et l'animation du DOCOB Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », dans le respect des modalités et plafonds d'intervention en vigueur, en lui donnant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Atrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 20

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisites.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment son article L.303-2 relatif aux Opérations de Revitalisation du Territoire ;

Vu la délibération n°27 du Conseil communautaire du 17 février 2026, qu'il convient d'annuler et de remplacer ;

Vu la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites signée le 7 juin 2023, intégrant :

- le programme Action Cœur de Ville pour les communes de Saint-Avold, Valmont et Lachambre ;
- le programme Petites Villes de Demain pour la commune de Morhange ;

Considérant que cette convention arrive à échéance le 31 mars 2026 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des actions engagées en matière de revitalisation des centralités ;

Considérant le projet d'avenant n°2 visant à proroger la durée de validité de ladite convention ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide :

1. d'approuver l'avenant n°2 à la convention Opération de Revitalisation du Territoire multisite, tel que joint à la présente délibération,
2. d'accepter les modalités de prorogation suivantes :
3. la prolongation des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 ;
4. la prolongation du dispositif ORT pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 mars 2032.
 - Préciser que cette prorogation est conditionnée à l'adoption de délibérations concordantes par l'ensemble des collectivités signataires.
 - Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 ainsi que tout document afférent à cette décision.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_20-DE

SLO



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives,
NATURELLEMENT



Commune de Morhange

epfge

Etablissement Public Foncier
de Grand Est



Commune de Lachambre



AVENANT N°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites signée le 7 juin 2023

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie,

Représentée par son Président, Salvatore COSCARELLA, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date

La Commune de Saint-Avoid,

Représentée par son Maire, Hervé SIMON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date

La Commune de Lachambre,

Représentée par son Maire, Pierre LANTONNOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

La Commune de Valmont,

Représentée par son Maire, Salvatore COSCARELLA, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

La Commune de Morhange,

Représentée par son Maire, Christian STINCO, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération

Ci-après désigné par les « Collectivités bénéficiaires » ;

D'une part,

ET

L'Etat,

Représenté par le Préfet de la Moselle, Pascal BOLOT ;

L'Agence nationale de l'habitat,

Représentée par Pascal BOLOT, délégué de l'ANAH en Moselle

Ci-après désigné par « l'Etat » ;

D'autre part,

AINSI QUE

La Région Grand Est, représentée par son Président Franck LEROY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibérations n° 23CP-838 de la Commission permanente du Conseil Régional Grand Est en date du 26 mai 2023 ; n°24CP-2106 du 15 novembre 2024 et n°26CP-436 du 9 avril 2026

Ci-après désigné par « la Région » ;

L'Etablissement Public Foncier de Grand Est, représenté par son Directeur général, Alain TOUBOL ;

Ci-après désigné par les « Partenaires Petites villes de demain de Morhange ».

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

La convention-cadre relative à l'Opération de Revitalisation du Territoire multisites, signée le 7 juin 2023, définit les modalités de mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville pour Saint-Avold ainsi que pour les communes associées de Lachambre et Valmont, et du programme Petites Villes de Demain (PVD) pour Morhange, dans l'objectif de redynamiser ces centralités.

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis au présent avenant.

Article 1 – Rappel de la convention initiale

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire multisites valant :

- Avenant de prolongation de la convention Action cœur de ville de Saint-Avold

Et

- Convention Petites villes de demain de Morhange

a été signée le 7 juin 2023 entre les parties susmentionnées et arrive à échéance le 31 mars 2026.

Cette convention portait sur trois objets complémentaires :

- L'opération de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat ;
- La continuité du programme labellisé au niveau national « Action Cœur de Ville » dans la commune Saint-Avold ;

- Le programme Petites villes de demain dans la commune de Morhange.

Article 2 – Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de proroger la durée de validité de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire multi-sites.

- Le volet de la convention relatif au programme Action Cœur de Ville (ACV) concerne la commune de Saint-Avold, signataire du programme, auquel sont associées les communes de Lachambre et Valmont dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire.
- Le volet de la convention relatif au programme **Petites villes de demain (PVD)** concerne la commune de Morhange, signataire du programme.
- Le volet Opération de Revitalisation du Territoire, porté à l'échelle intercommunale, concerne l'ensemble des communes incluses dans son périmètre. Sa prorogation implique, conformément à son caractère intercommunal, l'accord de l'ensemble des collectivités signataires de la convention ORT.

Cette prorogation vise à permettre la poursuite et l'achèvement des actions engagées, dans une logique de cohérence avec le projet de territoire.

Article 3 – Prorogation de la convention

Les programmes Petite Ville de demain et Action Cœur de Ville de la convention sont prorogés **jusqu'au 31 décembre 2026**.

Le volet ORT de la convention est prorogé **pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 mars 2032**.

Toutefois, dans l'hypothèse où une disposition législative viendrait modifier la date des prochaines élections municipales, le volet ORT sera prorogé de plein droit jusqu'à **la date de fin du mandat des conseillers municipaux**, telles que prévues par les dispositions législatives alors en vigueur.

Article 4 – Entrée en vigueur

Cette prorogation s'applique à l'ensemble des communes signataires de la convention ORT, après délibérations concordantes de chacune d'entre elles.

Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Saint Avoild, le

Signatures des parties :

ETAT	ANAH	Communauté d'Agglomération Saint Avoild Synergie
Pascal BOLOT Préfet de la Moselle	Pascal BOLOT Délégué de l'ANAH en Moselle	Salvatore COSCARELLA, Président de la CASAS
Commune de Saint Avoild	Commune de Valmont	Commune de Lachambre
Hervé SIMON Maire de Saint Avoild	Salvatore COSCARELLA Maire de Valmont	Pierre LANTONNOIS, Maire de Lachambre
Commune de Morhange	Région Grand Est	Etablissement Public Foncier de Grand Est
Christian STINCO Le Maire	Franck LEROY Le Président	Le Directeur général, Alain TOUBOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dlesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 21

OBJET : Syndicat Mixte pour la Création et la Gestion du Musée de la Mine – Convention de participation financière – Années 2026-2028.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Après examen de la demande de subvention présentée par le Syndicat Mixte du Musée de la Mine, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de convention établi pour la période 2026-2028.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, fixée à 30 000 € par an, sous réserve de la transmission annuelle d'un rapport d'activités par le Syndicat Mixte.

Les crédits correspondants, soit 30 000 €, sont inscrits au budget de chaque exercice concerné.

Au vu de ce qui précède le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver le projet de convention pour la période 2026-2028 ;
- 2) Autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ;
- 3) Décider le versement de la participation financière de 30 000 € au titre de l'exercice 2026 et les années suivantes, sous réserve de la production du rapport d'activités par ledit Syndicat ;
- 4) Habilitier M. le Président de la Communauté d'Agglomération, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

Mme Valérie MEYER, Conseillère Communautaire et Maire de Leyviller souhaite savoir pourquoi la CASAS maintiendrait la participation financière s'il n'y a pas d'actions concrètes.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président et Rapporteur du point rappelle la solidarité qui est de mise avec les autres Intercommunalités et souhaite que nos Ecoles soient plus sensibles au passé minier qui fait l'histoire de notre territoire.

Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren demande si les ateliers et visites proposés sont adaptés aux écoliers.

Par le biais de son métier auprès de jeunes enfants, Mme Céline SCHEIDT, Conseillère Communautaire de Porcellette répond que cette sortie très appréciée est adaptée au jeune public.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenue : Mme Marjorie GITTON (St Avold)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





Siège: 10-12 Rue du Général De Gaulle - Saint-Avold



Siège: 110 Rue des Moulins - Forbach

CONVENTION 2026 -2028

Entre:

Le Syndicat Mixte pour la Création et la Gestion du Musée de la Mine, ayant son siège social au 110 Rue des Moulins à 57600 FORBACH,

Représenté par son Président, Monsieur Robert AHR, et

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) ayant son siège au 10-12 Rue du Général De Gaulle à 57500 SAINT-AVOLD,

Représentée par son Président, Monsieur Salvatore COSCARELLA,

d'autre part,

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine industriel de Moselle-Est, le Syndicat Mixte pour la Création et la Gestion du Musée de la Mine contribue à la préservation et à l'animation du site du musée.

Afin de soutenir son fonctionnement et le développement de ses activités, le Syndicat Mixte sollicite le concours financier de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la CASAS au profit du Syndicat Mixte.

Cette participation est fixée à **30 000 € (trente mille euros) par an**.

Article 2 – Engagements du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte s'engage à :

- Assurer le fonctionnement, l'animation et la promotion du musée de la mine ;
- Garantir un accueil du public dans des conditions optimales ;
- Valoriser le soutien de la CASAS dans ses supports de communication ;
- Transmettre annuellement un rapport d'activités de l'année N-1.

Article 3 – Communication et partenariat

En contrepartie du soutien financier :

- Le logo de la CASAS sera apposé sur les supports de communication du musée ;
- Les conseillers communautaires seront invités aux manifestations organisées par le Syndicat Mixte.

Article 4 – Représentation

La CASAS désignera deux (2) représentants au sein de son Conseil communautaire, associés, le cas échéant, à la préparation des actions et événements.

Article 5 – Modalités de versement

La participation financière sera versée annuellement par mandat administratif au compte n° G5720000000 à la Trésorerie Forbach Ville (à préciser Syndicat Mixte), sous réserve :

- de l'inscription des crédits au budget ;
- de la réception du rapport d'activités mentionné à l'article 2.

Les modalités de paiement seront précisées selon les règles de la comptabilité publique en vigueur.

Article 6 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028

Article 7 – Pièces contractuelles

La présente convention est fondée sur la délibération du Conseil communautaire de la CASAS approuvant son principe et autorisant son exécution.

Article 8 – Exécution

Le Président de la CASAS, ou son représentant, est chargé de l'exécution de la présente convention.

Fait à Saint-Avold, le 1er juin 2026 (en trois exemplaires)

Pour La Communauté d'Agglomération de
Saint-Avold Synergie

Pour le Syndicat Mixte pour la Création et
la Gestion du Musée de la Mine

Salvatore COSCARELLA, Président

Robert AHR, Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KENILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAI, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 22

OBJET : Versement d'une subvention ou participation financière à différentes associations et autres à caractère culturel, mémoriel et social.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Après examen de la commission tourisme des demandes de subventions émises par différentes associations, le Bureau invite le Conseil Communautaire à homologuer et valider les propositions financières suivantes :

1. Société d'Histoire du Pays Naborien : versement d'une subvention de 2 000 € pour la conception et l'édition 2026 d'un livre « Histoire des casernes militaire de Saint Avold.
2. Le club Vosgien : versement d'une subvention de 500 € pour l'organisation de la semaine marchante qui se déroulera en août 2026.
3. Le club Vosgien « Les Chnobottes » : versement d'une subvention de 500 € pour l'organisation de la marche populaire qui se déroulera en juin 2026.

4. Le versement d'une participation financière de 1 000 € pour l'Espace Mémoirel de Morhange pour l'organisation d'une exposition culturelle et historique intitulée « Femme sous l'Uniforme Français de 1914 à 1990 » qui se tiendra à l'espace mémoirel du 25 mai au 29 août 2026.

PJ : *Cerfa Société d'histoire Pays Naborien*
Cerfa Club Vosgien Saint Avold
Cerfa Club Vosgien Morhange

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Desbry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcelotte à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 23

OBJET : Expérimentation d'un service d'autopartage.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) élargissant le rôle des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) en matière d'autopartage,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS),

En vue d'étoffer l'offre de la CASAS existante en matière de mobilités et de constituer un « bouquet » de services complémentaires, il est proposé de lancer une expérimentation relative à l'autopartage d'une durée de 20 mois, soit de septembre 2026 à mai 2028.

Dans ce cadre et dans l'objectif de renforcer le caractère intermodal de ces équipements, de développer encore davantage l'intermodalité des transports, il s'agira d'installer deux stations d'autopartage en gares ferroviaires de Valmont/Saint-Avold et de Morhange.

Equipées d'un modèle de véhicule du segment des Peugeot 208, Renault Clio, Toyota Yaris ..., par l'opérateur « Citiz », ces voitures seront accessibles au moyen d'un code envoyé sur un smartphone et selon la tarification applicable pour les professionnels et les particuliers détaillée en annexe 2 et 3 de la convention, ci-joint en annexe.

Par ailleurs, cette solution permettra, également, de pallier les problèmes de correspondance des bus avec les trains.

En outre, il est à souligner que l'autopartage apporte une réponse aux enjeux posés par la crise pétrolière et l'augmentation du prix du carburant en réduisant les coûts liés à la voiture tout en favorisant une mobilité plus économique et écologique.

Le coût total de cette opération comprenant : la mise à disposition des voitures, de la solution Citiz (application, maintenance ...) s'élèvera à : 28 717 € TTC.

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par la Commission « Mobilité », le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver le lancement d'une expérimentation d'un service d'autopartage d'une durée de 20 mois, pour un coût total de 28 717 € TTC, étant entendu que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026,
- 2) Valider la tarification du service,
- 3) Autoriser et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la CASAS ou à son Représentant de comparaître à la signature de la convention relative à la mise en place d'une offre d'autopartage en gares de Saint Avold et Morhange et de tous documents utiles au bon fonctionnement de ce service.

PJ :

- support de présentation offre « Citiz »
- convention relative à la mise en place d'une offre d'autopartage

Décision du Conseil Communautaire :

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold souligne la très bonne idée de cette expérimentation mais s'interroge sur l'opportunité d'une station supplémentaire en gare routière de St Avold, et peut-être également, à l'avenir, intégrer une station sur les aires de covoiturage.

M. ATMANIA estime qu'il s'agit déjà d'un bon commencement.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président en charge de la Mobilité cède la parole à M. Julien ANDRE, Responsable Mobilité à la CASAS qui explique, qu'en parallèle, sera proposé les vélos à assistance électrique également en autopartage afin de compléter l'offre sur les différents sites du territoire.

M. ANDRE rappelle qu'au vu des contraintes budgétaires, il est nécessaire d'entreprendre au préalable, une phase d'expérimentation.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026



Le Président,

S. COSCARELLA

Développement d'une offre d'autopartage dans la Communauté d'Agglomération de St Avold Synergie (CASAS) (57)

CITIZ : 1^{ER} RESEAU COOPERATIF D'AUTOPARTAGE EN FRANCE



SCIC AUTO'TREMENT

SA Coopérative d'Intérêt Collectif à Capital Variable

5 rue Saint-Michel, F-67000 Strasbourg · Tél. 03 88 23 73 47

RCS Strasbourg · SIRET 451 668 255 000 24 · APE 7711A

L'AUTOPARTAGE CITIZ

Citiz permet de louer une voiture en libre-service 24h/24 et 7J/7 de manière occasionnelle, à l'heure, à la journée ou plus. Dans les grandes villes comme dans les petites, ce service de proximité, pratique et économique, permet de disposer d'une voiture sans devoir en gérer les contraintes (acquisition, stationnement, entretien, assurance, etc.).

Utiliser Citiz, c'est simple !

Accessible en quelques clics

L'inscription au service se fait sur le site internet ou l'application (ou en agence) et les demandes sont traitées quotidiennement par nos équipes basées à Strasbourg (du lundi au samedi). Une fois l'inscription validée, les codes d'accès permettant de se connecter à l'application mobile ou l'application web Citiz sont automatiquement envoyés à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

À tout moment, les équipes de Citiz sont joignables par téléphone ou par courriel pour accompagner l'utilisatrice / l'utilisateur dans son inscription et sa prise en main de l'outil de réservation.

Les étapes clés



- L'utilisateur choisi sur l'application le véhicule adapté à son besoin et détermine la durée d'utilisation et l'estimation des kilomètres parcourus. Il est informé du prix de sa location ;
- Il se rend à la voiture réservée et la déverrouille via son application mobile. Après avoir réalisé l'état des lieux, l'utilisateur récupère les clés dans la boîte à gants. La location peut démarrer !
- A la fin de l'utilisation, l'utilisateur redépose le véhicule à son emplacement d'origine. La voiture est disponible pour la personne suivante !
- La facturation se fait au réel, selon la durée d'utilisation et la distance parcourue.

Centre d'appel 24h/24

Une centrale d'appel, basée en France, vient en appui en fournissant une assistance téléphonique et technique aux utilisateurs Citiz toute l'année, 7j/7 et 24h/24.

Une solution de mobilité qui remplace la voiture individuelle

La souplesse d'utilisation et la tarification à l'heure et au kilomètre font de l'autopartage une solution pertinente pour les déplacements de courte à moyenne durée, de portée locale ou régionale :

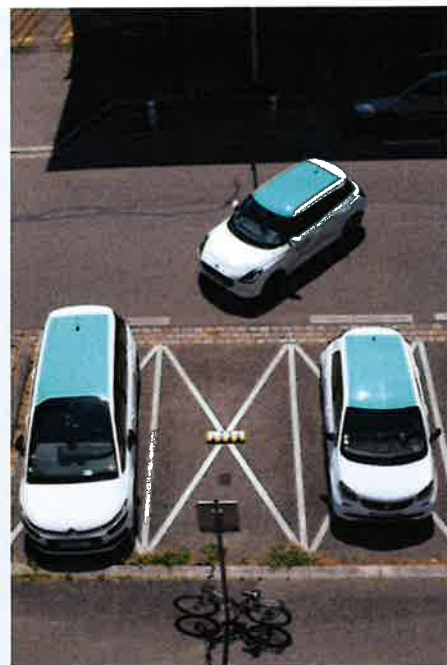
- En zone urbaine, l'autopartage est un service de proximité qui se substitue à la première ou à la seconde voiture des ménages pour des trajets occasionnels ;
- Dans les gares, l'autopartage constitue un complément idéal au train pour les derniers kilomètres qui ne peuvent être parcourus autrement.

Citiz ressemble à votre voiture ...

- **Proche de chez vous** : un réseau maillé de stations d'autopartage dans les villes ;
- **Accessible** : un système d'ouverture qui rend la voiture disponible à toute heure ;
- **Disponible** : le site internet, l'appli mobile ou la centrale d'appel permettent une réservation 24/7.

... avec quelques avantages en plus !

- **On s'occupe de tout** : l'achat, l'assurance, l'entretien, etc. ;
- **Calculé au plus juste** : facturation selon votre usage
- **Écoresponsable** : réduction de l'usage de la voiture au profit d'autres modes.



Un complément aux autres modes de déplacement

Les utilisateurs de l'autopartage se déplacent en mixant plusieurs modes : transports collectifs urbains, marche à pied, vélo personnel ou en libre-service, train, etc. L'autopartage est utilisé comme complément pour tous les déplacements qui nécessitent une voiture : destinations non accessibles autrement, courses et objets à transporter, délais ou horaires contraignants, etc.

Pour faciliter cette « multimodalité », le réseau Citiz s'intègre dans les solutions locales de mobilité (offres et cartes combinées) et travaille en étroite collaboration avec les partenaires locaux, collectivités locales, associations et entreprises de transport. C'est aussi pour cela que les stations d'autopartage sont implantées dans les lieux stratégiques de la chaîne des transports alternatifs à la voiture individuelle, comme les nœuds multimodaux (gares, arrêts de bus...) et au cœur des lieux d'habitation et d'activité.

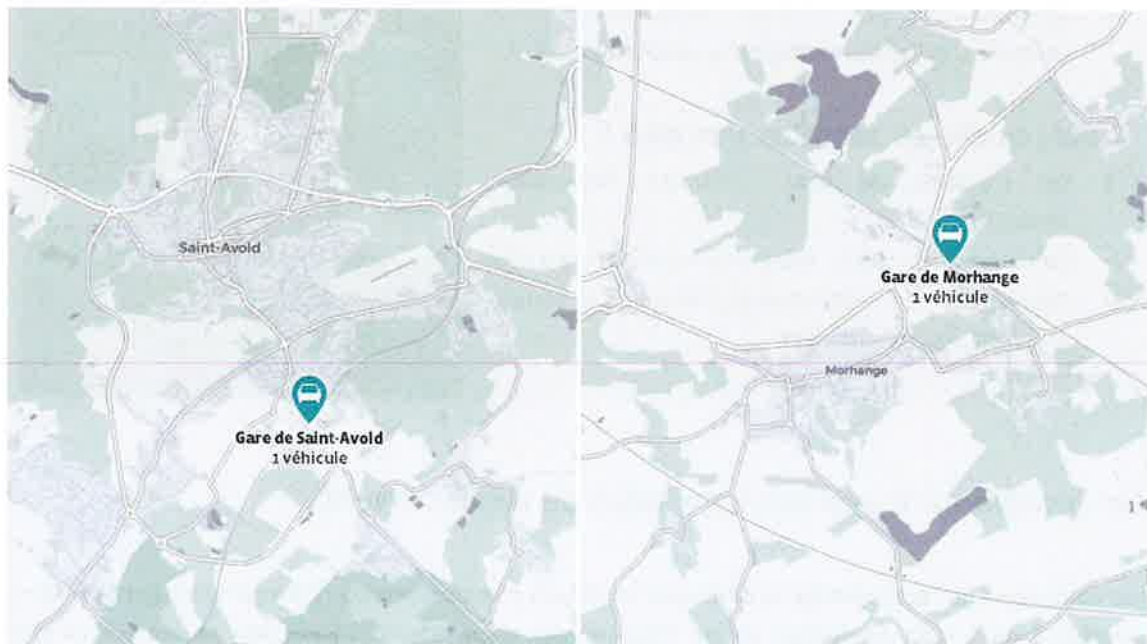
NOTRE PROPOSITION

Implanter l'autopartage

L'implantation des emplacements d'autopartage dans la CASAS est réalisée aux points stratégiques identifiés ci-après :

- **À la Gare de Morhange** : 1 station d'autopartage équipée d'**1 citadine à motorisation hybride**, sur le parking de la Gare
- **À la Gare de Saint-Avoid, à Valmont** : 1 station d'autopartage équipée d'**1 citadine à motorisation hybride**, sur le parking de la Gare

Le choix de l'emplacement exact sera réalisé conjointement, sur base de préconisations de Citiz (visibles en Annexe 1). La mise en place possible sera à une date à définir d'un commun accord, estimée pour le mois de septembre 2026.



Projection de déploiement dans la Communauté d'Agglomération

Le bon emplacement pour la bonne utilisation

Maximiser la visibilité

Le choix de l'emplacement de la station Citiz est essentiel pour le succès du projet. Afin de permettre la gestion efficace du service, l'emplacement Citiz devra être :

- Facilement identifiable ;
- Accessible 24h/24 sans restriction.

La station Citiz sera équipée d'un marquage au sol ainsi que d'un panneau d'interdiction indiquant le caractère réservé de la place (autopartage). Une barrière escamotable autonome peut également être installée en cas de forte pression de stationnement (dépendant du type de sol au niveau de la station).

Intégration à la flotte Citiz

La nouvelle station d'autopartage sera intégrée à l'offre de véhicules Citiz déjà disponibles au niveau régional.

Citiz dans le Grand Est, c'est ...

près de

400 voitures,

dans

45 communes,

et

30 gares de la région



Plan d'implantation des véhicules Citiz en autopartage proposés dans le Grand Est au 1er trimestre 2026. D'autres projets de stations sont en cours de discussion pour l'année 2026.

En plus de l'offre de la Communauté d'Agglomération, les habitants pourront accéder à l'ensemble des voitures Citiz dans le Grand Est. Ils pourront également activer un accès à plus de 2600 voitures dans plus de 270 communes et 130 gares en France.

Pourquoi choisir Citiz ?

Citiz est une structure pionnière dans l'autopartage en France. Leader de l'autopartage dans le Grand Est et la région, avec de 120 000 utilisateurs, trois facteurs essentiels de son offre en font un acteur de choix.

- **Expérience :** Avec 25 ans d'expérience dans l'autopartage et un parc automobile de près de 400 voitures, la coopérative Citiz détient l'expérience pour garantir une gestion sérieuse et un service de qualité aux habitants et visiteurs de la Communauté d'Agglomération ;
- **Expertise :** Composé d'une équipe pluridisciplinaire et multitâches, Citiz dispose de l'expertise nécessaire pour offrir un service de qualité tout compris : gestion du service, back-office, suivi clientèle, suivi véhicules, facturation... ;
- **Proximité :** Citiz est un acteur régional et français. La coopérative est née en Alsace, à Strasbourg où se trouve encore son siège administratif. Son développement se concentre sur sa région de référence : le Grand Est, permettant de maîtriser ses coûts, de générer de l'emploi local et d'œuvrer pour une mobilité partagée à échelle régionale.

Description des prestations incluses dans l'offre

Véhicule et technologie d'autopartage

Citiz installe un **véhicule économe** bénéficiant de **carburant écologique** tout en permettant une **gestion performante** du service d'autopartage.

La technologie d'autopartage, l'énergie, l'assurance, l'assurance, l'entretien, la maintenance et le nettoyage sont inclus et gérés par Citiz.

Afin d'être facilement reconnaissables par les utilisateurs Citiz, **chaque véhicule bénéficie d'un flocage complet Citiz** (logo Citiz sur les deux portes avant, le mode d'emploi, un QR Code renvoyant à notre site internet, la peinture turquoise sur le toit des véhicules, ainsi que l'ajout des coordonnées Citiz sur le pare-brise arrière) dans le respect de la charte graphique Citiz.

Au-delà du véhicule, chaque station est équipée d'un **totem explicatif du service**.



Logos Citiz sur les
portes avant



Toit turquoise



Totem d'information
placé en voirie

Commercialisation du service d'autopartage

Sur le plan commercial, les équipes Gestion de Flotte, Relations Utilisateurs et Développement & Communication accompagnent le projet de A à Z :

Avant l'ouverture de la station	<u>Véhicule et technologie :</u> - Mise en place des véhicules en station <u>Communication & promotion</u> - Aménagement commercial de la station - Réalisation des supports de communication
Après l'ouverture de la station	<u>Relation utilisateurs</u> - Outils de réservation et suivi d'utilisation ¹ - Gestion du service client (informations, inscriptions, réclamations) - Prospection envers les utilisateurs futurs - Comptabilité (facturation et encaissement des locations) <u>Communication & promotion</u> - Diffusion des supports de communication et promotion du service auprès des particuliers et professionnels ²

¹ L'espace personnel Citiz permet la gestion des réservations et des comptes utilisateurs, pour les particuliers et professionnels.

L'application, disponible sur mobile et en version web-app est le fruit du travail de l'équipe de développeurs informatiques du réseau national Citiz sur les 4 dernières années. L'outil et son développement sont entièrement gérés en interne. Cette grande indépendance permet à Citiz de faire évoluer le service selon les besoins des utilisateurs.

² Des exemples de supports visuels sont référencés en Annexe 2 de la présente offre.

Utilisation par les adhérents Citiz

Le véhicule est accessible sans restriction aux adhérents Citiz, actuels ou futurs, qu'ils habitent dans la Communauté d'Agglomération, ou en dehors, sur base des tarifs repris en Annexe 1.

Afin de faciliter l'adoption du service, une offre promotionnelle permet aux habitants de la Communauté d'Agglomération de bénéficier de l'adhésion offerte (au lieu de 40€) et d'un crédit d'utilisation de 20€.

A la demande, un tarif différencié « solidaire » pour les habitants peut être mis en place. La différence entre le tarif public Citiz et le tarif négocié devra alors être compensé par la collectivité ou un de ces partenaires.

Définir l'offre la plus adaptée à vos attentes

Tableau récapitulatif des prestations incluses

Véhicule et technologie d'autopartage	
Nombre de véhicule(s) alloué(s) au projet	2
Propriétaire du véhicule	Citiz
Flocage	Flocage Citiz
Technologie embarquée + logiciel	inclus
Carte « Mooncard » permettant la prise de carburant	inclus
Assurance	inclus
Assistance 24h/24	inclus
Nettoyage + petit entretien	inclus
Maintenance	inclus
Signalétique des emplacements (panneau « interdiction de stationnement sauf autopartage », marquage sol)	non inclus
Fourniture & maintenance des équipements de la station (totem d'information commerciale, arceau...)	inclus
Commercialisation du service d'autopartage	
Gestion du service client (informations, inscriptions, réclamations...)	inclus
Comptabilité (facturation et encaissement des locations...)	inclus
Promotion du service (communication, prospection, animation, kit de communication...)	inclus
Utilisation par les adhérents Citiz	
Accès aux véhicules des stations du territoire	Ouvert 24h/24
Offre promotionnelle pour les habitants de la Communauté d'Agglomération	inclus

Financement du projet

Modèle de financement : compensation du chiffre d'affaires

Le modèle proposé est la compensation du chiffre d'affaires non atteint (différence avec 950 € HT – tarif remisé pour les collectivités, sans remise commerciale ou remise volume).

L'accompagnement est alors variable : il est haut les mois où le CA est bas et, à l'inverse, bas les mois où le CA est haut. Une modélisation de ce scénario est disponible en Annexe 3.

Dans ce cas de figure, les utilisations du service par la collectivité, si elles ont lieu, rentrent dans le montant global de chiffre d'affaires de la station.

	Financement
Description	Compensation du chiffre d'affaires
Montant HT / véhicule	Variable, entre 0€ et 950 € / mois en fonction du CA de la station
Durée	20 mois
Facturation	Semestrielle
Méthode	Facturation de la différence entre le seuil et le CA réel
Révision du montant	Non concerné
Crédit d'utilisation	Non inclus

Récapitulatif financier pour le projet

Montants de base pour le dispositif	
Activation du service HT / véhicule	500 €
Base du tarif mensuel HT / véhicule	1200 €
Remise - tarif collectivité / véhicule	- 250 €
Base du tarif mensuel HT / véhicule après réduction	950 € *

Développement d'une offre d'autopartage dans la CCVK	
Durée d'engagement	20 mois
Nombre de véhicules alloués au projet	2
Modèle de financement	compensatoire
Montant total HT pour l'activation du service, au lancement	1000 €
Montant minimum HT dû par la collectivité pour le projet (hors mise en service)	0 €
Montant maximal HT dû par la collectivité pour le projet (hors mise en service)	38 000 €

* Les tarifs communiqués sont compris hors taxes (TVA applicable : 20%) et basés sur les tarifs au 1er janvier 2026, pour la mise en place de 2 véhicules. Les modèles de véhicule inclus au dispositif seront choisis conjointement parmi une sélection proposée par Citiz.

Les tarifs sont communiqués à titre indicatif et pourront être amenés à être révisés à tout moment d'ici la signature.

Suivi & poursuite du projet

Afin d'analyser l'impact du projet, Citiz pourra fournir à intervalles réguliers des statistiques d'utilisation du service : nombre d'utilisations, kilomètres parcourues, durée de réservation, nombre d'utilisateurs & utilisatrices distincts avec la précision de savoir s'il s'agit d'habitants de la Communauté d'Agglomération ou de l'extérieur.

Au-delà des 20 mois d'expérimentation, le dispositif d'autopartage sur le territoire pourra être prolongé et/ou ajusté en collaboration entre Citiz et la Communauté d'Agglomération.

CONTACTS

citiz

Marc FOURIER

Responsable Développement et Communication

Citiz

m.fourier@citiz.fr

Calvin MAES

Chargé de Développement et Partenariats

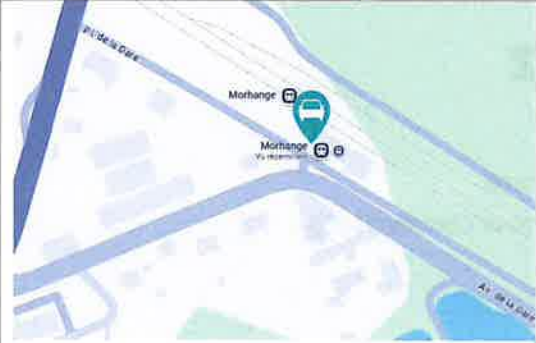
Citiz

c.maes@citiz.fr

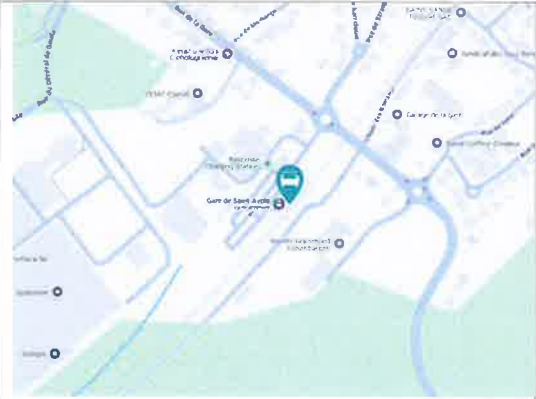
ANNEXE 1

Propositions d'implantation des stations Citiz dans la CASAS

Morhange – Gare

Proposition	
Détails : Station située sur le parking de la Gare, sur l'emplacement adjacent à l'espace dédié aux vélos électriques connectés.	
Géolocalisation : 48.936646, 6.658950	
	

St Avold – Gare de Valmont

Proposition	
Détails : Station située sur le parking de la gare, sur le premier emplacement à côté de ceux dédiés aux PMR.	
Géolocalisation : 49.086125, 6.720975	
	

ANNEXE 2

Tarifs d'utilisation du service pour les professionnels

Tarifs d'utilisation *

Le prix de chaque location est calculé selon la durée et la distance parcourue.

		/ heure	/ jour	/ semaine		/ km	
S		3€	22€	120€	+	+0,42 € (puis 0,22 € km > 100)	 Entretien inclus
M		3,5€	27€	150€			
L		4€	33€	180€			
XL		4,5€	38€	210€	+	+0,52 € (puis 0,27 € km > 100)	 Carburant inclus
XXL		5€	44€	240€			

- L'assurance tous risques est incluse avec une franchise de 700€ (S, M et L) ou 1000€ (XL et XXL).
- L'option Assurance+, facturée 0,28€/h ou 3,50€/jour, réduit la franchise à 200€ (S, M et L) ou 500€ (XL et XXL). Elle est obligatoire et sans réduction de franchise pour les jeunes conducteurs.
- Les heures de nuit sont gratuites (de 23h à 7h).
- 50% de remise sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé.



* Tarifs en € TTC en vigueur au 1er mai 2024 et inchangés depuis.

ANNEXE 3

Tarifs d'utilisation du service pour les particuliers

		avec abonnement	sans abonnement
S		3 €/heure 22 €/jour 120 €/semaine	5,50 €/heure 39 €/jour 180 €/semaine
M		3,50 €/heure 27 €/jour 150 €/semaine	6 €/heure 45 €/jour 210 €/semaine
L		4 €/heure 33 €/jour 180 €/semaine	6,50 €/heure 50 €/jour 240 €/semaine
		+ 0,42 €/km (puis 0,22 €/km au-delà de 100 km)	
XL		4,50 €/heure 38 €/jour 210 €/semaine	7 €/heure 56 €/jour 270 €/semaine
XXL		5 €/heure 44 €/jour 240 €/semaine	7,50 €/heure 60 €/jour 300 €/semaine
		+ 0,52 €/km (puis 0,27 €/km au-delà de 100 km)	

Tarifs en € TTC en vigueur depuis le 1er mai 2024 et inchangés depuis.

- L'assurance tous risques est incluse avec une franchise de 700 € (S, M et L) ou 1 000 € (XL et XXL).
- L'option « Reduction de Franchise » permet une réduction de la franchise à 200 € (S, M et L) ou 500 € (XL et XXL). Option facturée 0,28 € / h en formule Avec Abonnement ou 0,56 € / h en formule Sans Abonnement. Jeunes conducteurs non éligibles à cette option.
- Les heures de nuit sont gratuites (de 23h à 7h). Seuls les kilomètres parcourus sont facturés.
- 50 % de remise sur les heures non utilisées en cas de retour anticipé.
- Les jeunes conducteurs sont acceptés avec un supplément d'assurance de 0,56 € / h (plafonné à 7 € / j).

ANNEXE 4

Projection d'un financement compensatoire du chiffre d'affaires, sur 20 mois

Véhicule 1 (Mois 1 à 20)

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Accomp. HT	950	950	950	950	950	950	950	950	950	950	950	950
CA HT	83	83	83	125	167	167	167	167	167	208	250	292
Coût résiduel	867	867	867	825	783	783	783	783	783	742	700	658
	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20				
Accomp. HT	950	950	950	950	950	950	950	950				
CA HT	83	292	333	333	250	417	528	235				
Coût résiduel	867	658	617	617	700	533	422	715				

Véhicule 2 (Mois 1 à 20)

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Accomp. HT	950	950	950	950	950	950	950	950	950	950	950	950
CA HT	120	302	95	100	200	300	150	109	250	188	350	300
Coût résiduel	830	648	855	850	750	650	800	841	700	762	600	650
	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20				
Accomp. HT	950	950	950	950	950	950	950	950				
CA HT	150	250	400	500	120	380	688	198				
Coût résiduel	800	700	550	450	830	570	262	752				

Récapitulatif de l'estimatif d'accompagnement sur 20 mois :

		Mois 1 - 12	Mois 13 - 20
Véhicule 1	Montant à compenser HT	11 400 €	7 600 €
	Recettes HT	1 959 €	2 471 €
	Coût résiduel HT	9 441 €	5 129 €
Véhicule 2	Montant à compenser HT	11 400 €	7 600 €
	Recettes HT	2 464 €	2 389 €
	Coût résiduel HT	8 936 €	5 211 €
Coût résiduel estimatif HT pour la collectivité		18 377 €	10 340 €
Montant total cumulé estimatif (20 mois)		28 717 €	

Ces montants sont fournis à titre d'exemple, il s'agit de projections ne représentant aucun engagement de résultat équivalent de la part de Citiz.

ANNEXE 5

Exemples de visuels réalisés pour la promotion du service

Affiches, flyers, plaquettes, etc.

Dans le cadre du lancement d'une nouvelle offre, nos équipes adaptent les modèles de flyers, affiches et plaquettes en fonction des spécificités de l'offre d'autopartage. Le nom et le logo de la collectivité sont repris sur les supports de communication diffusés par Citiz.



< Modèle de flyer sur le fonctionnement et les tarifs du service d'autopartage Citiz, ici à Saint-Louis (68)



Modèle d'affiche de promotion du service, à Châlons-en-Champagne (51) >

Communication digitale interne

Au lancement et à intervalles réguliers, notre équipe communication utilise les supports digitaux internes à des fins de promotion du service et :

- Réalise et mets en avant des pages actualités dédiées sur le site internet vitrine de Citiz pour le Grand Est ;
- Présente et met en avant dans la newsletter clients (à destination de la base d'utilisateurs dans le Grand Est – Audience : 10 000 personnes environ) ;
- Communique sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn).



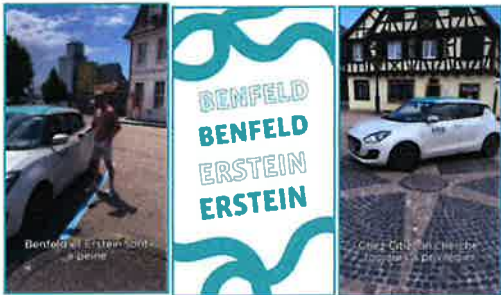
< Exemple d'information dans une newsletter, ici pour le développement de l'offre à Nancy (54)

Actualité sur le site Citiz, ici mise en avant de l'offre à Rixheim (68) >



Réalisation de support(s) photos et vidéo

Afin d’ancrer la communication sur le territoire, l’équipe Citiz se rend sur le terrain pour des prises de vues qui servent à la fois à la communication interne et externe (supports publicitaires), sur base de supports animés, ou non.



↑
 Exemple de vidéo de promotion du service sur les réseaux sociaux, ici à Benfeld et Erstein (67)



↑
 Exemple de visuel promotionnel au cinéma, ici à Montigny-lès-Metz (57)

Convention relative à la mise en place d'une offre d'autopartage en gares de Saint Avold et Morhange

Entre :

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIES**

Située 10-12, rue du Général de Gaulle, 57500 SAINT-AVOLD

Représentée par son Président en fonction, M. Salvatore **COSCARELLA**

Désignée ci-après « la Communauté d'Agglomération » ou « CASAS »

Et

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif **AUTO'TREMENT**, exploitant de la marque **Citiz dans le Grand Est**

Située 5 rue Saint Michel, 67000 STRASBOURG,

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean-François VIROT-DAUB

Désignée ci-après « Citiz » ou « la coopérative »

Les deux parties sont désignées ci-après ensemble les « Parties ».

Préambule

L'autopartage est une solution de mobilité alternative complémentaire aux modes de déplacements doux et du transport public qui permet à des utilisateurs de bénéficier d'un véhicule partagé en libre-service. L'autopartage permet notamment de réduire l'emprise de la voiture en ville et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre en rationalisant l'usage de l'automobile.

Citiz propose un service d'autopartage depuis 2001 à Strasbourg, Mulhouse, Metz, Nancy, Reims et dans les principales villes de la Région Grand Est, ainsi qu'à proximité de nombreuses gares de la région. La coopérative met en location libre-service 24h/24 – 7j/7 des véhicules sur des stations dédiées.

Citiz souhaite proposer un service d'autopartage en gares de Saint Avold et Morhange, par l'ouverture d'une première station.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie et Citiz.

Article 1– Objection de la Convention

La présente convention (ci-après « la Convention ») vise à définir les modalités opérationnelles de la présence d'un service d'autopartage dans la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie.

La convention expose :

- L'installation de deux nouvelles stations d'autopartage, chacune équipée d'un véhicule en partage en gares de Saint Avold et Morhange ;
- Les engagements réciproques des parties ;
- La communication auprès des habitants et des acteurs économiques et associatifs sur ce nouveau service.

Article 2 - Présentation du service d'autopartage

1. Citiz propose un service de voitures en libre-service (nommé autopartage). Le service consiste à une mise à disposition d'un parc de véhicules en temps partagés entre plusieurs utilisateurs inscrits au service.

Les véhicules sont accessibles 24h/24 par réservation préalable via des outils numériques ou téléphoniques. Les utilisateurs finaux bénéficient d'une solution intégrée et paient le service à l'usage.

La présentation détaillée du service est définie dans le document joint en Annexe de la présente convention ;

2. Citiz assurera le rôle majeur dans la planification et l'exploitation du service d'autopartage.

Article 3 – Engagements techniques des Parties

3.1. Engagements de CITIZ

CITIZ s'engage durant la période du contrat sur les points suivants :

a) Mettre en place de deux (2) stations d'autopartages

La station Citiz disposera d'un véhicule sur **chaque** emplacement identifié au point 3.2.a)1. (et en annexe 1) de la présentation convention. **Chaque** emplacement sera accessible 24h/24 à tous les utilisateurs du service CITIZ.

En outre, CITIZ s'engage à :

Paraphes

--

1. Mettre à disposition un (1) véhicule en autopartage, en catégorie M, sur chacune des deux (2) stations. La catégorie de véhicule prévu pourra toutefois être remplacée :
 - En cas d'avarie ou d'anomalie sur le véhicule, ou les infrastructures permettant la gestion opérationnelle, impliquant une interruption de service.
 - En cas de retard de livraison du véhicule rattaché au projet.
 - En cas d'endommagement ou de destruction complète d'un véhicule.

CITIZ mettra alors tous les moyens en œuvre auprès de ses fournisseurs et prestataires pour remise à la route. Les délais de traitement et d'intervention de ces prestataires ne peuvent être garantis par CITIZ, et ne pourront, de facto, faire l'objet d'aucune demande de dommage et intérêt.

Durant le temps d'indisponibilité CITIZ remplacera, sous 14 jours après enlèvement, et de façon temporaire, le véhicule impacté par un autre véhicule de sa flotte, de catégorie équivalente, sans garantie que le modèle du véhicule temporaire soit identique à celui attribué à la station ;

2. Maintenir le service, à savoir un (1) véhicule, sur chacune des deux (2) stations, pour la durée de la convention ;
3. Intégrer les stations à son offre d'autopartage à échelle de la Région Grand Est, ainsi qu'à l'offre globale du Réseau Citiz, au niveau national ;
4. Financer le totem d'information commerciale (visible en annexe 2), proposer son emplacement, organiser et prendre en charge sa mise en place ;
5. Utiliser l'espace mis à sa disposition exclusivement pour la gestion de son service ;
6. Prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas dégrader l'espace mis à sa disposition ;
7. Ne créer aucune entrave à la circulation publique et aucun trouble à l'ordre et à la tranquillité publique ;
8. Respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements se rapportant à l'occupation des lieux et à l'activité qu'il exerce. Toute modification dans la nature de l'activité exercée sur son territoire doit être autorisée par la Communauté de Communes ;
9. À occuper lui-même et sans discontinuité les lieux mis à sa disposition, dans le seul objectif de développer son service d'autopartage. Toute mise à disposition au profit d'un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux ou gratuit, est rigoureusement interdite ;
10. S'acquitter de la redevance de stationnement, sur présentation d'une facture par la Communauté d'Agglomération ;
11. À disposer, en permanence, de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exploitation d'un service d'autopartage ;
12. Démonter ses équipements dans le cas de cessation de son activité.

Paraphes

--

b) Gérer et exploiter le service d'autopartage

1. Équiper chaque véhicule concerné par le présent accord d'un dispositif matériel et informatique nécessaire à l'exploitation en autopartage et maintenir le système de gestion de l'autopartage ;
2. Souscrire en son nom propre, avant la mise en service commerciale de chaque véhicule concerné par le présent accord, les polices d'assurance requises pour l'utilisation des véhicules dans le cadre de l'autopartage ;
3. Procéder et être responsable de, l'entretien et la maintenance de tout véhicule de la station et du dispositif de protection de chaque emplacement (arceau), s'il venait à être installé. Ce dispositif pourra être installé par décision unique de CITIZ, ou sur demande de la CASAS.

c) Gérer et suivre la clientèle et les relations commerciales

1. Gérer les relations contractuelles entre Citiz et les utilisateurs du service d'autopartage, notamment assurer la gestion des procédures d'inscription, d'enregistrement en tant qu'utilisateur et d'accompagnement des utilisateurs du service d'autopartage au moment de l'inscription par voie digitale ou au siège de Citiz ;
2. Exploiter commercialement le service d'autopartage, notamment, la gestion des réservations et annulations, la réponse aux demandes ou réclamations d'utilisateurs, la facturation et les encaissements du tarif d'utilisation défini dans le présent accord ;

d) Promouvoir le service d'autopartage

1. Assurer le travail de notoriété et développer le service au bénéfice des habitants et des acteurs économiques et associatifs du territoire ;
2. Fournir à la Communauté d'Agglomération tous les éléments graphiques (logos, iconographie, visuels...) nécessaires à la réalisation de publications numériques ou imprimées ;
3. Alimenter autant que de besoin la Communauté d'Agglomération en documentation explicative sur le service d'autopartage de Citiz ;
4. Vérifier que l'ensemble des publications numériques ou imprimées est en adéquation avec ses valeurs, ses conditions générales de location et son identité visuelle. La Communauté d'Agglomération s'engage à soumettre en amont à l'opérateur tout projet de publication ;
5. Proposer au moins une fois par an une présence sur une animation grand public ;
6. Proposer la mise en place d'interventions au sein des entreprises et associations du territoire ;

Paraphes

--

7. Informer régulièrement ses adhérents, ses partenaires et les acteurs du territoire, des actualités de l'autopartage à Saint-Avoid et Morhange.

Citiz reste l'interlocuteur unique des médias en ce qui concerne le service d'autopartage. Toute sollicitation par un média, ou un partenaire institutionnel, sur l'activité d'autopartage sera remontée vers Citiz.

3.2. Engagements de la Communauté d'Agglomération de Saint AVOID Synergie

La Communauté d'Agglomération s'engage à faciliter la mise en place du projet et contribuer positivement au développement de l'autopartage Citiz.

a) Aménager et permettre l'accès sans restriction à l'emplacement

1. Prévoir, en concertation avec Citiz, les emplacements ci-après (repris en annexe 1) dédiés pour les stations d'autopartage :

- Rue de la Gare à Valmont, sur le parking de la Gare de Saint AVOID, sur le premier emplacement à côté de ceux dédiés aux PMR. - au point GPS : 49.086125, 6.720975;
La station sera commercialement désignée sous l'intitulé *Gare de Saint AVOID*

- Avenue de la Gare à Morhange, sur le parking de la Gare, sur l'emplacement adjacent à l'espace dédié aux vélos électriques connectés - au point GPS : 48.936707, 6.658742;
La station sera commercialement désignée sous l'intitulé *Gare de Morhange*

L'occupation du domaine public est accordée à Citiz au moyen d'une convention d'occupation des sols entre la SNCF et la CASAS, en annexe à la présente convention. Le montant de la redevance annuelle de stationnement est fixé par cette convention ;

2. Assurer l'accessibilité piéton de cet emplacement 24h/24, 7j/7 et sans restriction.
Si l'emplacement venait à être rendu temporairement inaccessible, la CASAS en informerait Citiz par le biais d'un arrêté envoyé à stationnement.ge@citiz.fr ;
3. Financer et mettre en place l'identification visuelle des places de stationnement selon les règles de voiries et les préconisations de Citiz (comme visibles en annexe 3), à savoir :
 - 1 panneau « stationnement et arrêt interdit » (b6d) et le panneau « sauf autopartage » (m6j) fixés sur un mât ;
 - 1 marquage au sol peint en bout d'emplacement, comprenant une cartouche « AUTOPARTAGE » ;
 - 1 croix blanche sur toute la surface de l'emplacement.
4. S'assurer que le stationnement de tout autre véhicule qu'un véhicule en autopartage sur un emplacement réservé à l'autopartage soit réputé être un stationnement gênant et fasse l'objet d'une mise en fourrière.

Paraphes

--

Afin de limiter le stationnement illicite, les agents de la police municipale exercent une vigilance particulière sur la station d'autopartage. En cas de non-respect des règles de stationnement, les véhicules en infraction sont enlevés et mis en fourrière.

Dans le cas où la station serait trop souvent victime de stationnement illicite et que la police municipale ne parviendrait pas à limiter le nombre de contrevenants, la station pourrait être équipée d'un arceau. L'achat et la pose de cet équipement seraient alors réalisés par Citiz, et refacturé la Communauté d'Agglomération.

b) Promouvoir le service d'autopartage

8. Mettre à disposition des habitants de la CASAS des informations sur le service Citiz (affiche, flyers, brochures...) dans les lieux accueillant du public et lors des manifestations communales ;
9. Intégrer sur le site internet de la commune des informations sur le service Citiz (fonctionnement, localisation de la station, tarifs) ainsi qu'un lien vers le site internet de Citiz : <https://grand-est.citiz.coop/> ;
10. Communiquer sur les réseaux sociaux sur la présence du service d'autopartage Citiz en gares de Saint Avold et Morhange.

Article 4 – Soutien financier au dispositif d'autopartage

Afin de soutenir le développement du service d'autopartage, la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie s'engage à financer une partie du coût d'exploitation du service.

4.1. Engagements de CITIZ

1. Citiz fourni à la CASAS une facture pour l'activation du service, à hauteur de 500€ HT / véhicule. Pour ledit projet, le montant total dû s'élève à 1000€ HT / mois facturé une seule fois, au moment de la mise en place des véhicules.
2. Citiz s'engage à présenter après chaque période de 6 mois le bilan de l'utilisation Citiz pour la station (voir exemple de bilan d'utilisation en annexe 4).

Dans les cas où le seuil défini à la présente convention ne serait pas atteint, Citiz s'engage à fournir une facture à la Communauté d'Agglomération. Celle-ci indiquera la différence entre le chiffre d'affaires mensuel réel et le seuil d'accompagnement (voir exemple de facture à l'annexe 5).

Paraphes

--

4.2. Engagements de la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie

1. Procéder au règlement du montant pour l'activation du service, sur présentation d'une facture par Citiz, au moment de la mise en place des véhicules. Pour ledit projet, le montant total dû s'élève à 1000€ HT / mois facturé une seule fois.
2. Compenser, au maximum, la différence entre le chiffre d'affaires mensuel réel et le seuil de mentionné ci-après, pour chacune des stations dans le cas où ce montant ne serait pas atteint : 950 € (huit cent cinquante euros) HT / mois / véhicule.
3. Régler l'ensemble des factures émises par Citiz après qu'elles aient été présentées sur Chorus, sur base d'un bilan d'utilisation et d'une facture fournie par Citiz, après chaque période de 6 mois (voir exemple de facture en annexe 5).

Article 5 - Relation commerciale entre les 2 parties

La gestion quotidienne de la relation commerciale sera assurée par courriels, téléphone, vidéoconférence ou réunion physique.

Les deux parties s'engagent à nommer chacune un interlocuteur référent.

Sur demande, Citiz pourra rendre compte de l'utilisation effectuée du véhicule aux fins d'ajustements éventuels. En outre, les Parties pourront tenir, en cas de besoin, une réunion pour prendre toute décision importante concernant la gestion du service d'autopartage.

Article 6 - Evolution du service

En fonction de la fréquence d'utilisation, du niveau de rentabilité de la station et des ambitions de la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie pour le développement de l'autopartage, l'installation d'un ou plusieurs véhicules(s) supplémentaire(s) ou l'ouverture de nouvelles stations sont possibles en cours de convention.

Chaque projet de création de nouvelle station par l'une des parties sera soumis au préalable à l'approbation de l'autre partie et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 7 - Poursuite du projet

A l'issue de la durée encadrée par la présente convention, Citiz dressera un bilan de l'opération, notamment des usages, du nombre d'utilisateurs et du chiffre d'affaires.

Paraphes

--

Selon les conclusions du bilan, Citiz pourra maintenir, renforcer, réduire ou retirer son service. Toute demande d'évolution de l'offre sera alors présentée à la Communauté d'Agglomération.

Article 8 – Durée d'engagement

La présente convention prend effet à date de signature et s'applique pour une durée de **20** mois.

Elle pourra être révisée à n'importe quel moment, à la demande d'une des deux parties. Un bilan / point d'étape pourra être sollicité à n'importe quel moment par l'une des deux parties.

Article 9 – Dénonciation - Résiliation

La présente convention peut être résiliée avant l'arrivée à son terme, sur demande de l'une des deux parties, par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis d'un mois minimum. Ladite convention est consentie à titre précaire et est résiliable à tout moment par la Communauté d'Agglomération y compris pour un motif d'intérêt général.

La CASAS s'engage alors à en avertir Citiz, sans que cette dernière puisse se prévaloir d'un droit à indemnité.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 - Règlement des litiges

Tout litige né de la conclusion, l'application et de la réalisation de la présente convention qui n'aura pas pu trouver de règlement amiable relève de la compétence du tribunal administratif de Strasbourg.

Paraphes

--

Fait à Strasbourg en deux exemplaires, le

**Pour la Communauté d'Agglomération de
Saint Avold Synergie**

Monsieur M. Salvatore COSCARELLA

Président

Pour Citiz

Jean-François VIROT-DAUB

Directeur Général

Paraphes

--

ANNEXE 1 : Emplacement retenu pour la station d'autopartage sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie (identifié en bleu)

Station : Gare de Saint-Avold – Nouvel emplacement

Géolocalisation :

49.086125, 6.720975

Situation :

Rue de la Gare à Valmont, sur le parking de la Gare de Saint Avold, sur le premier emplacement à côté de ceux dédiés aux PMR.



Station : Gare de Morhange – Nouvel emplacement

Géolocalisation :

48.936707, 6.658742

Situation :

Avenue de la Gare à Morhange, sur le parking de la Gare, sur l'emplacement adjacent à l'espace dédié aux vélos électriques connectés.



Paraphes

ANNEXE 2 : Totem d'information Citiz, à installer à chaque station d'autopartage



Paraphes

ANNEXE 3 : Marquage à prévoir pour les stations d'autopartage :

- Panneau d'interdiction de stationnement sauf pour véhicules en autopartage
- Croix Saint André sur la place réservée
- Mention « autopartage » en bout de place



Paraphes

ANNEXE 4 : Exemple d'un bilan d'utilisation

DOCUMENT DE TRAVAIL

Paraphes

**ANNEXE 5 : Exemple de facture : différence entre le montant forfaitaire et le montant
des consommations réelles**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Paraphes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KENIL, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dießen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinbrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 24

OBJET : Expérimentation d'un service de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) en libre-service.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) élargissant le rôle des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) en matière de mobilité active,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS),

Dans le prolongement de actions de la CASAS favorisant le développement des mobilités actives (établissement du schéma directeur vélo, ouverture de 3 abris vélos sécurisés, aide à l'achat de VAE ...), il s'agit de proposer une expérimentation d'un service de location en libre-service de vélo à Assistance Electrique (VAE), à compter du mois de septembre 2026, pour une durée d'un an, soit jusqu'à fin septembre 2027.

Ainsi, 3 stations disposant de 5 VAE chacune (en gares ferroviaires de Valmont/Saint-Avoid, Morhange et routière de Saint-Avoid, seront ouvertes afin de renforcer le caractère multimodal de ces équipements, d'encourager l'intermodalité des transports et de favoriser le report modal des déplacements vers le vélo.

Dans une logique d'expérimentation, le système retenu, dont les détails figurent dans la convention de partenariat, ci-joint- repose sur dispositif souple proposé par le prestataire « Fredo » avec des VAE équipés de cadenas connectés se déverrouillant à l'aide d'un smartphone et dont l'aménagement des stations ne nécessite que peu d'investissement ; les travaux se limitant à la pose d'arceaux et d'un totem d'information.

Le coût total de cette opération comprenant : la mise à disposition des VAE, de la solution Fredo (application, maintenance, fourniture des batteries ...) s'élèvera à : 41 040,00 € TTC.

Par ailleurs, ce nouveau service présentera également l'intérêt d'offrir une solution palliant les problèmes de correspondance des bus avec les trains. Il est également à noter que dans une approche d'économie circulaire, la maintenance des VAE sera assurée, en sous-traitance, par un magasin de cycle local.

En vue de le rendre accessible et d'encourager la mobilité douce, il est proposé la tarification incitative suivante :

- entre 0 et 1 H : Gratuit
- entre 1H et 12 H : 1 €
- entre 12H et 24 H : 5 €
- au-delà de 24 H : 10 €/ heure entamée

En vertu de ce qui précède et au regard de l'avis favorable émis par les membres de la Commission « Mobilité », le Conseil Communautaire est invité à :

1) Approuver le lancement d'une expérimentation d'un service de location de VAE en libre-service pour une durée d'un an, soit de septembre 2026 à septembre 2027 ainsi que la convention de partenariat avec le prestataire « Fredo » pour un coût total de 41 040,00 € TTC, étant entendu que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026,

2) Valider la tarification du service,

3) Autoriser et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président de la CASAS ou à son Représentant de comparaître à la signature de la convention de partenariat et de tous documents utiles au bon fonctionnement de ce service.

PJ :

- *Support de présentation solution « Fredo »*
- *Convention de partenariat*

Décision du Conseil Communautaire :

M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre demande s'il est prévu de récupérer les données afin d'analyser l'utilisation des Vélos à Assistance Electrique. De plus, M. LANTONNOIS pense que la station de la gare de Morhange est eseuillée.

Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren trouve l'intervention de M. LANTONNOIS pertinente car elle estime également qu'il manque une station sur Morhange.

M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président en charge de la Mobilité cède la parole à M. Julien ANDRE, Responsable de la Mobilité à la CASAS qui explique que suite à l'expérimentation, un accès feedback sera remis afin de connaître le nombre d'utilisation, la durée, la localisation...

M. ANDRE précise que beaucoup de commerciaux, de personnes en formation, en auront l'utilité, en partant de la gare SNCF et en revenant ensuite à la gare SNCF.

M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold s'interroge sur l'entretien des vélos en cas de crevaison par exemple.

De plus, il souhaite savoir si, dans le futur, l'intermodalité est envisageable pour les communes qui souhaitent y adhérer.

M. TREUVELOT prend en compte les bonnes suggestions émises et qui seront analysées lors de l'état de l'expérimentation.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



Convention de partenariat – Expérimentation CASAS

Entre :

FREDO, SAS au capital de 10 789 €, dont le siège est situé 22 rue Burdeau – 69001 Lyon,
représentée par ses représentants habilités,
Ci-après dénommée « FREDO ».

Et :

SAINT-AVOLD SYNERGIE, située 12 rue du Général de Gaulle – 57500 Saint-Avold,
Ci-après dénommée « la Collectivité ».

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'une expérimentation de service de vélopartage sur le territoire de la Collectivité, dans le cadre du projet CASAS.

Cette expérimentation porte sur la mise à disposition de 15 vélos à assistance électrique de seconde main pour une durée de 12 mois.

2. Prestations assurées par FREDO

Dans le cadre de cette expérimentation, FREDO s'engage à assurer les prestations suivantes :

Mise à disposition du service

- Location de 15 vélos à assistance électrique reconditionnés ;
- Mise à disposition de la solution logicielle FREDO de gestion du service ;
- Location de 15 cadenas connectés avec chaîne ;
- Mise à disposition de 6 batteries de rechange.

Mise en service

- Paramétrage et déploiement des outils numériques nécessaires au fonctionnement du service ;
- Configuration des accès utilisateurs et administrateurs ;
- Assistance au lancement du service.

Signalétique et communication

- Création graphique de 3 totems de signalétique destinés à l'identification du service et des stations éventuelles.

Maintenance et suivi

- Support technique lié à la plateforme FREDO ;
- Suivi d'exploitation et accompagnement pendant la durée de l'expérimentation ;
- Sont intégrés au devis deux passages mensuels de maintenance comprenant en fonction des besoins de la flotte :
 - le rééquilibrage de la flotte ;
 - la maintenance préventive des vélos ;
 - le remplacement et la rotation des batteries des vélos.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_24-DE



3. Engagements de la Collectivité

- Faciliter l'implantation et l'exploitation du service sur son territoire ;
- Participer à la communication locale autour du dispositif ;
- Désigner un interlocuteur référent pour le suivi opérationnel du projet ;
- Informer FREDO de tout incident ou dysfonctionnement constaté.

4. Conditions financières

Le montant global de la prestation est fixé conformément au devis n°D-2026-112363 du 20 mai 2026, pour un montant total de 34 200 € HT, soit 41 040 € TTC.

5. Modalités de tarification du service aux usagers

La politique tarifaire du service de vélopartage est définie exclusivement par la Communauté d'Agglomération / la Collectivité.

À ce titre :

- La Collectivité détermine librement les modalités d'accès au service, les niveaux de tarification ainsi que les éventuelles gratuités ;
- Les utilisateurs finaux peuvent accéder au service soit via un paiement à l'usage (location ponctuelle), soit via des abonnements ;
- Les recettes générées par l'exploitation du service sont intégralement perçues par la Collectivité via la plateforme de paiement STRIPE;
- FREDO n'intervient pas dans la fixation des tarifs publics ni dans la perception des recettes d'exploitation,
- La solution technique FREDO permet l'intégration des modalités tarifaires décidées par la Collectivité dans l'interface utilisateur.

6. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de la date de mise en service du dispositif.

7. Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, la convention pourra être résiliée après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 30 jours.

8. Litiges

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence des juridictions territorialement compétentes.

Fait à _____

Le _____

Pour FREDO	Pour SAINT-AVOLD SYNERGIE
Nom : Fonction :	Nom : Fonction :
Signature :	Signature :



OFFRE CA SAINT-AVOLD SYNERGIE

Solution simple, économique et sécurisée
de vélos en libre-service

freda.

x



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Août 2024

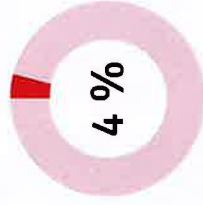
Un service référencé par



ENTREZ DANS LA COURSE!

Aujourd'hui en France...

- La moitié des trajets de moins de 5km sont faits en voiture.*
- 75% des services vélos se trouvent dans des agglomérations de plus de 500 000 habitants.



de part modale vélo
en France aujourd'hui



comme objectif de part modale vélo en
France d'ici 2030

En vous engageant dans le développement de la pratique du vélo, vous contribuez à un impact global.

freda.



ENTREZ DANS LA COURSE!

PRINCIPAL TYPE D'USAGER

INSTALLATION NÉCESSAIRE

EXPÉRIMENTATION POSSIBLE

RÉEMPLOI D'UNE FLOTTE EXISTANTE

CAS D'USAGE

FREE FLOATING SANS STATION

Très occasionnel

Emplacement sur le domaine public

Faisable

Selon la qualité des vélos

Paris avant 2020

VLS AVEC STATION PHYSIQUE

Récurrent

Borne physique

Limitée

Non pratiqué

Grand Lyon
Métropole

VLS AVEC STATION VIRTUELLE

Récurrent
et occasionnel

Arceaux à vélo

Faisable
et conseillée

Possible
et encouragé

Annemasse
Agglomération



FREDO EN ACTION !



SUR MESURE

Une flotte de vélos adaptée à votre besoin
(électrique, musculaire, recyclée,...)

SIMPLE

Une application mobile intuitive

SÉCURISÉ

Un cadenas connecté haute sécurité qui
s'adapte sur tous types de vélos

SANS STATION D'ACCUEIL

Des arceaux à vélo déjà existants

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN



fred.

Solution de Partage

- Outils automatisés permettant une gestion optimale de votre flotte
- Sécurisée : Permise à l'aide de cadenas connectés, haute sécurité, indépendants du vélo
- Économique : pas de génie civil
- Collaborative : co-construite avec la ville et les acteurs locaux

Flotte de vélos

- Des parcs qualitatifs et disponibles dans les périodes souhaitées
- Adaptée à vos besoins
- Accessoires & matériels sur demande
- Parmi quatre modèles personnalisables

Maintenance & gestion de la flotte

- Sur le terrain, mensuelle
- Intervention d'un technicien sur site pour les maintenances nécessaires sur les vélos
- SAV géré par l'envoi d'un technicien sur site ou par la récupération via transporteurs du vélo pour traitement dans nos ateliers

GRÂCE À NOS 3 OUTILS



freda.

Un cadenas connecté

Le cadenas connecté, compatible avec divers types de vélos, est certifié au niveau de sécurité maximal pour les deux-roues non motorisés. Agrémenté d'une chaîne pour attacher le vélo lors d'une pause ou de sa restitution (ART 2*), il permet de se défaire de bornes technologiques.

Une application mobile

Pour les utilisateurs. Intuitive elle facilite la géolocalisation et le déverrouillage des vélos à proximité d'un simple clic.

Un logiciel de gestion

Un logiciel de gestion personnalisable destiné aux opérateurs de solutions, offrant toutes les informations nécessaires à une gestion complète de la flotte de vélos.

UNE INSTALLATION RAPIDE

- 1 CONTRACTUALISATION**
Choix de l'offre - Devis - Contrat
- 2 CONCEPTION**
Implication des parties prenantes - Fonctionnement & tarification -
Définition des zones de restitution
- 3 COMMUNICATION**
Définition d'un plan de communication adapté à vos besoins - Actions
en amont, pendant, et après le lancement
- 4 LANCEMENT DU SERVICE**
Déploiement de la flotte de vélos - Couverture géographique
- 5 DÉVELOPPEMENT DU SERVICE**
Suivi de l'utilisation de la flotte - Maintenance corrective &
régulation - Gestion des données - SAV

Service sans bornes physiques = rapidité de déploiement
(• 15 jours après la phase de communication)

fredo.



UN SERVICE SUR MESURE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 051-200607502-20260604-CC_20260604_24-DIE



OFFRE FREDO

- ✓ Cadenas
- ✓ Interface de paiement
- ✓ Back-Office
- ✓ Reporting
- ✓ Application mobile
- ✓ Support usagers

OPTIONS

- ✓ Achat des vélos
- ✓ Location des vélos
- ✓ Maintenance
- ✓ Swapping des batteries



fredo.

EXEMPLE DE STATION VLS



**VÉLOS EN
LIBRE-SERVICE**



20 PREMIÈRES MINUTES
GRATUITES
TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION



**UNE APPLI
18 VÉLOS
6 STATIONS**



WWW.CASAS7.FR

**VÉLOS EN
LIBRE-SERVICE**



freda

20 PREMIÈRES MINUTES
GRATUITES
TÉLÉCHARGEZ
L'APPLICATION



**UNE APPLI
18 VÉLOS
6 STATIONS**



WWW.CASAS7.FR



freda

**VÉLOS EN LIBRE-SERVICE
COMMENT ÇA MARCHE ?**

Après téléchargement de l'application Freda et création de mon profil utilisateur :

- 1 Appuyer sur l'icône "Ajouter un vélo" pour scanner le QR code du vélo.
- 2 Je glisse la flèche vers la droite de l'écran pour valider la location. Le vélo est prêt à être utilisé.
- 3 Je suis effrayé par le bruit du moteur. Je vérifie le niveau de la batterie et le niveau de l'huile.
- 4 Pour savoir le nombre de vélos disponibles, j'appuie sur la flèche "Ouvrir le menu" et je consulte le nombre de vélos disponibles.
- 5 À la fin de mon trajet, j'appuie sur la flèche "Arrêter la location" et je retourne à l'écran d'accueil.

Je peux aussi scanner le QR code de mon vélo à l'aide de mon téléphone.



WWW.CASAS7.FR

Envoyé en prélecture le 19/03/2026
Respu en prélecture le 18/05/2026
Publié le 19/08/2026
ID : 037-20000793-20200004-CC-20200004_34-DE

SLOW

freda

TESTER AVANT DE S'ENGAGER

Fredo est en capacité de vous proposer une période de test, idéal pour amorcer un passage à l'échelle ! En testant notre service pendant 6 mois sur votre territoire, vous vous assurez que l'offre corresponde bien à la demande des usagers.

La phase d'expérimentation vous permet ainsi de :

- DÉFINIR UN NOMBRE DE VÉLOS ADAPTÉ
- AJUSTER LA COUVERTURE DU SERVICE
- DÉCIDER DU RYTHME DE MAINTENANCE
- MAÎTRISER VOTRE BUDGET
- CO-CONSTRUIRE LE SERVICE AVEC DES ACTEURS LOCAUX

Tester avant de s'engager, c'est mesurer l'intérêt des administrés pour un service vélo !



ILS NOUS FONT CONFIANCE



La mise en place du dispositif est facile car les vélos sont stationnés sur les arceaux existants dans ces communes. Aucun chantier de génie civil n'est nécessaire. La location des vélos est très simple : tout se fait en toute autonomie, via l'application Fredo.

MURIEL FAURE

Chargée de mobilité
Vienne Condrieu Agglomération



CONTACTEZ-NOUS!

Nous sommes prêts à rouler avec vous !
Discutons de vos besoins, nous sommes à votre disposition
pour vous proposer un service sur mesure.



Thomas Randolph

Responsable Marchés Publics

 06.79.71.01.99

 thomas@fredo.fr



fredo.



fredo.

www.fredo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHLI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valberange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 25

OBJET : Site aérodrome de Grostenquin – Enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale pour un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Rapporteur : M. Laurent MENIERE, Vice-Président

Par courrier en date du 14 avril 2026, M. le Préfet de la Moselle a transmis à M. le Président de la CASAS une demande d'avis concernant un dossier d'autorisation environnementale pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Bistroff. Cet avis sera annexé au dossier d'enquête publique unique qui se déroule, du 18 mai 2026 au 22 juin 2026.

Compte tenu que ce projet participera au renouvellement d'un site non utilisé depuis les années 80 avec le développement d'énergie renouvelable, sur avis favorable du Bureau, le Conseil Communautaire,

émet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale dans le cadre de l'enquête publique unique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol, déposée par EDF Renouvelables France.

PJ : Demande d'avis du Préfet de la Moselle

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Ont voté contre : Mme Vanessa MARTINEZ (Macheren), M. Hervé SIMON (St Avold) et son Mandant M. Alexandre LOUBET (St Avold), Mme Fabienne KLAR (St Avold) et sa Mandante Mme Océane SIMON (St Avold), M. Raphaël WITTMER (St Avold), Mme Marjorie GITTON (St Avold) et son Mandant M. Cédric HUARD (St Avold), M. Pascal SCHERER (St Avold) et son Mandant M. Jérôme SOWA (St Avold), Mme Laura DENIS (St Avold), Mme Stéphanie DETHOOR-FELKER (St Avold), Mme Dominique LANG (St Avold),

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



SAINT-AVOLD

21 AVR. 2026

SYNERGIE

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_25-DE

**Bureau des Enquêtes Publiques
et de l'Environnement**

Affaire suivie par Sylvie Sold
Tél : 03 87 31 86 90
sylvie.sold@moselle.gouv.fr

Metz le, **14 AVR. 2026**

Le préfet de la Moselle

à

Monsieur le président de la communauté
d'agglomération Saint-Avold Synergie

OBJET: Enquête publique unique relative au dossier d'autorisation environnementale pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site de l'aérodrome de Grostenquin, présenté par la SAS Centrale photovoltaïque de la base aérienne de Grostenquin, sur le territoire de la commune de Bistroff.

P.J. : un arrêté – clé USB contenant le dossier

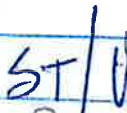
Je vous adresse, ci-joint, copie de mon arrêté préfectoral portant organisation de l'enquête visée en objet, dans la commune de Bistroff du 18 mai 2026 au 22 juin 2026 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement (dans sa version en vigueur jusqu'au 21 octobre 2024), votre conseil communautaire est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale dès le début de la phase d'enquête publique et au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de celle-ci, soit le **7 juillet 2026 au plus tard**.

J'insiste sur l'importance de cette communication à votre conseil communautaire pour avis.

Comme le prévoit l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier sera consultable et téléchargeable pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr – Publications – Publicité légale installations classées et hors installations classées – Arrondissement de Forbach – Boulay-Moselle, ou directement par l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7241/>.

Vous trouverez également ci-joint une clé USB contenant le dossier de demande d'autorisation environnementale.

A voir par	Vu, le signature
Le Président	
Vice-Président (e)	
Service Commission	
Suite à donner	

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe de bureau



Pauline François

Copie pour information à M. le sous-préfet de Forbach - Boulay-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 26

OBJET : CET Valmont – Réhabilitation.

Rapporteur : M. Laurent MENIERE, Vice-Président

Le site de l'ancienne décharge et Centre d'Enfouissement Technique de Valmont a accueilli des déchets dits non-dangereux jusqu'en 1996. Ceux-ci ont été produits par les habitants des territoires de la CCFM, des habitants des dix communes de l'ex- Pays Naborien (CASAS) ainsi que des habitants de la commune de Creutzwald (CCW) pendant la durée de l'exploitation du site.

A la suite de la dissolution du SIVCOM de Hombourg Haut, en charge de la compétence gestion des déchets pour les intercommunalités, les terrains ont été transférés à la CASAS en incluant la condition de participation des deux autres intercommunalités aux charges de suivi et de post-exploitation du site. (Convention tripartite du 26 mai 2010).

Depuis quelques années, des défaillances dans le dispositif d'évacuation des eaux de pluie ainsi que des fragilités au niveau des talus ont été constatées. Dès 2014, une étude préconisait la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation et de réhabilitation. C'est sur la base de ce rapport que sera lancée la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CCFM et la CCW ont été sollicitées sur leur participation au projet. Il s'entend que la CASAS en tant que maître d'ouvrage fasse son affaire de la gestion administrative du projet. Toutefois, les deux autres intercommunalités sont parties prenantes au projet et conviées à siéger au COPIL et COTECH. Au regard des enjeux et de l'intérêt que représente la réhabilitation pour les trois parties, il a été arrêté que la qualification juridique choisie pour cette opération soit l'offre de concours.

Les travaux à prévoir concernent les reprofilages du plateau en incluant les apports et l'intégration du dispositif de drainage des eaux de ruissellement complété par la réfection des accès et le remplacement des équipements de stockage ainsi que la stabilisation de la partie supérieure du talus sud.

Nous avons adressé un Porter à Connaissance à la DREAL en 2023 qui a demandé un complément d'informations. Le mémoire en réponse aux remarques a été transmis et le 15 avril 2025 nous avons réceptionné l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de reprofilage le 4 avril 2026.

Concernant le volet financier, une première étude réalisée par Inddigo estimait le montant des travaux à 1 500 000€ en 2015. La consultation permettra de réactualiser les montants des matériaux, mise en œuvre et des travaux. Il est probable que le montant global soit bien supérieur à la première estimation. Nous avons estimé les travaux à 3 500 000€ sur 24 à 32 mois.

Le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur ce projet en 2025.

Il est proposé au conseil de se prononcer sur le lancement d'une consultation ouverte et de ne pas engager de mission de maîtrise d'œuvre classique, mais d'opter pour une procédure adaptée de type « conception-réalisation ».

La consultation doit permettre de retenir trois entreprises qui présenteront chacun une étude. Ce choix doit permettre de laisser aux entreprises la liberté de proposer des solutions adaptées à la spécificité du site et de garantir la sécurité juridique de la procédure (encadrement prévu).

En conséquence, il vous est proposé de :

- 1) Valider le lancement de la consultation pour le marché de conception-réalisation, étant précisé que les montants sont inscrits au BP 2026 (Chapitre 21, Article 2128) et à prévoir les crédits nécessaires aux BP 2027 et 2028 ;
- 2) Solliciter les contributions de l'offre de concours auprès des intercommunalités concernées ;
- 3) Autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et lui donner tous pouvoirs pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNAN, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Amand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 27

OBJET : PCAET – Convention parc naturel Régional de Lorraine.

Rapporteur : M. Laurent MENIERE, Vice-Président

La CASAS à travers son PCAET souhaite proposer un accompagnement aux communes en matière de sensibilisation à l'environnement et à la préservation de la biodiversité.

Le Parc Naturel Régional de Lorraine a conçu une exposition sur les « zones humides à préserver ». L'exposition comprend plusieurs modules qui composent un circuit et permet de façon interactive de découvrir différent type de milieux. Elle est complétée par des accessoires qui lui donnent son contenu (maquettes, fiches, jeux, boîtes, cadres...).

Elle peut être mise à disposition à tous ceux qui souhaitent sensibiliser leur public à la préservation des milieux humides comme les mares, étangs, fleuves... Elle est disponible au prêt, gratuitement, néanmoins, les frais de transport sont à prévoir. Pour deux mises à disposition : 751,20€ x 2 = 1 502.40€

L'exposition « Des zones humides à préserver » peut se raccrocher à un événementiel d'une commune mais également être l'occasion d'organiser des animations en lien avec les milieux humides : sortie découverte, chantier d'entretien de mares, plantation de haies, conférence... Le ou les lieux d'exposition restent à définir. Les maires des communes seront consultés par mail.

Considérant que :

- 1) Cette action s'inscrit en cohérence avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la CASAS, adopté en Conseil Communautaire le 24 juillet 2025 point n°12.
- 2) La sensibilisation à la biodiversité est déterminante dans la démarche du plan climat
- 3) Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget PCAET 2026 (Chapitre 011, Article 6233).

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) D'approuver la convention du PNR Lorraine ;
- 2) De valider les montants inscrits au budget PCAET pour cette action ;
- 3) D'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant ;

PJ : - Convention PNR – Devis PNR

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL APPARTENANT AU PARC NATUREL REGIONAL DE LORRAINE

Objet : La présente convention concerne la mise à disposition et l'utilisation de matériel aux fins d'appui à un porteur de projet territorial

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional de Lorraine résidant au Logis abbatial, 1 rue du quai, CS 80 035, 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex, représenté par son Président, Monsieur Jérôme END, habilité à l'effet des présentes par délibération n° 13 du comité syndical en date du 28 mars 2018

ci-après désigné « Parc », d'une part,

et

Nom :

Adresse :

Nom et qualité du représentant :

ci-après dénommé « le porteur de projet », d'autre part,

il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Nature de la mise à disposition

Le Parc met à disposition le matériel suivant : *exposition « Des zones humides à préserver ! »*

Le descriptif et le contenu du matériel est décrit en annexes 1, 2, et 3 de la présente convention.

Article 2 : Objectif de la mise à disposition

L'équipement désigné à l'article 1 de la présente convention concourt à la réalisation du projet suivant :

.....

Il sera utilisé pour être mis à la disposition du public

Article 3 : Durée de la mise à disposition

Ce matériel est mis à disposition pour une durée :

Temporaire X

Date de prise en charge :

Date de retour :

La durée d'utilisation pourra être prolongée après accord du Parc sur demande écrite du bénéficiaire.

Permanente ☐

Article 4 : Lieu de remise du matériel

Le porteur de projet entreposera le matériel à l'adresse suivante :

.....

.....

Article 5 : Emballage

Les emballages d'origine doivent être utilisés pour tous les déplacements du matériel objet de cette convention.

Article 6 : Transport

La prise de matériel sera assurée par le porteur de projet :

A.....
Le.....

Article 7 : Perte et détérioration

Si, pour une raison quelconque, l'équipement et son emballage sont perdus ou détériorés, le porteur de projet s'engage à prévenir immédiatement le Parc et à le remplacer à l'identique à ses frais exclusifs.

Article 8 : Sécurité

Le porteur de projet prendra toutes les précautions nécessaires pour conserver dans les meilleures conditions le matériel objet de la présente convention.

Article 9 : Contrepartie financière

Dans le cas d'une mise à disposition avec contrepartie financière, celle-ci s'élève à : e

Article 10 : Assurance

Le porteur de projet s'engage à assurer et couvrir tous les risques liés à l'utilisation du matériel décrit à l'article 1 de la présente convention.

La valeur à assurer est de : o e

Article 11 : Mention du nom du Parc

Le porteur de projet s'engage à faire mention du Parc naturel régional de Lorraine lors de l'utilisation de l'équipement mis à disposition.

Article 12 : Prise d'effet

La mise à disposition ne sera effective qu'après signature du présent contrat.

Article 13 : Litiges

Dans un premier temps tout litige sera résolu par voie amiable. En dernier ressort, si cette voie est épuisée, le Parc s'accorde le droit de résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéficiaire devra alors restituer immédiatement l'objet du prêt au Parc ou mettre en œuvre l'article 7 de la présente convention.

Fait à Pont-à-Mousson, en 2 exemplaires,

Le

Le porteur de projet :

Pour le Parc :

Le Président



Annexe 1
à la convention de mise à disposition
de l'exposition « Des zones humides à préserver ! »

Prescriptions particulières

- L'exposition sera installée pour une **période minimale de 2 à 3 semaines**.
- Le lieu recevant l'exposition (privilégier un rez-de-chaussée) sera **une pièce de 8 m par 6 m au minimum**, mais pas trop grande non plus avec un mur et un retour contre lesquels viendront s'adosser certains modules. Cf. plan de circulation de l'exposition. Le sol de la salle sera le plus plan possible et ne sera pas un plancher non jointif néfaste à la stabilité des modules. La hauteur minimum sous plafond atteindra 2,50 mètres, le mieux étant au moins 3 mètres. La salle devra comporter des prises électriques en nombre suffisant.
- **Le conducteur devra être titulaire du permis (B) complété de la formation de 7 heures (B96) ou bien être titulaire du permis BE.**
- Le preneur s'engage à monter et ranger l'exposition **en mettant 3 personnes minimum à disposition** (hors personnel Parc), le mieux étant 4 personnes pour réduire la durée de l'installation et du démontage (minimum 4 heures à 4 personnes), en suivant scrupuleusement la notice de montage.
- Le montage et le démontage seront effectués en présence d'un agent du PnrL. **Un état des lieux contradictoire après montage et avant démontage sera réalisé en présence du preneur par un agent du PnrL.**
- Le preneur se munira d'un escabeau 5 marches et si possible de chariot(s) pour le transport des équipements entre la remorque et la salle.
- **La présence d'une personne surveillant l'exposition est fortement recommandée durant les périodes d'ouverture au public.**



Annexe 2

à la convention de mise à disposition de l'exposition « Des zones humides à préserver ! »

Procès verbal contradictoire de mise à disposition et de restitution

Éléments	Lors de la mise à disposition				Lors de la restitution			
	Neuf	Bon état	Endommagé	manquant	Neuf	Bon état	Endommagé	manquant
44 Paravents bois								
9 Tables bois								
9 Ciels bois								
Interpellation : Tapis et mascottes								
7 plaques idées reçues								
4 Mascottes extérieures à poser								
1 maquette de pluie								
Ruisseau et Jeu des 7 erreurs								
Gravière et Jeu des 4 cylindres								
Mare salée et Mobile aux chromosomes								
Les 3 Mares de prairie et K-mare-sutra								
mare forestière et 2 Pyramides des espèces								
Etang, roselière et Kirigami								

DEVIS

Pont-à-Mousson,

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_27-DE

Adresse de facturation:

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAINT-AVOLD SYNERGIE**
10-12 Rue du Général de Gaulle
57500 SAINT-AVOLD

DESIGNATION	TOTAL
Mise à disposition de l'exposition « Des zones humides à préserver ! »	
2 jours* catégorie Expert** : installation, désinstallation et formation à l'utilisation de l'outil	636,96 €
2 Allers-retours PONT-A-MOUSSON-LIXING-LES-SAINT-AVOLD en véhicule utilitaire de service *** 2 repas ***	114,24 €
TOTAL H.T.	751,20 €
TVA	- €
TOTAL T.T.C.	751,20 €

*1 jour = 8 heures

** selon délibération CS 23-15 du 13/04/2023

*** selon délibération CS 23-50 du 23/11/2023

Organisme non assujetti à la TVA

REGLEMENT PAR VIREMENT

Domiciliation : BDF NANCY (00583)

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30 001	00583	D5410000000	45

IBAN	BIC
FR10 3000 1005 83D5 4100 0000 045	BDFEFRPPCCT

Parc naturel régional de Lorraine - SIRET : 255 403 719 00016


 Pour le Président par délégation
Le Directeur,
Nicolas LAMBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 28

OBJET : PCAET – Convention Partenariat ECO ECOLE.

Rapporteur : M. Laurent MENIERE, Vice-Président

Plusieurs établissements scolaires du territoire sont engagés dans des démarches de développement durable (Éco-École ou labellisation E3D). La CASAS souhaite valoriser ces initiatives à travers un éventuel financement de déplacements, l'acquisition de matériel dédié au projet ou l'intervention d'experts.

Bien que les moyens mobilisés restent modestes, cette action vise à reconnaître et encourager l'engagement des jeunes en tant qu'acteur pour le climat. Un premier contact a permis d'échanger avec les Conseillères Pédagogiques de Circonscription Saint Avold. Elles nous ont fait part de deux actions menées sur cette année scolaire qui pourraient correspondre à cette fiche action.

1- L'école maternelle de Carling expérimente « L'école dehors ». Les enfants se rendent tous les mardis matin en forêt. L'école souhaite visiter l'arboretum l'association APON en forêt de Jeanne d'Arc. L'ONF peut nous accompagner dans certaines actions notamment via une association habilitée.

2- L'école Joseph Ley souhaite participer au « A vélo, on roule pour la planète et pour notre santé » qui incite les enfants aux déplacements à vélo, trottinette ou à pied. Il leur manque 6 vélos. Il faudra les confier à un réparateur avant de les leur remettre. L'école participera à hauteur de 150€.

Le montant inscrit au PCAET pour soutenir ces démarches pour 2026 est de 15 000€. Aussi, les écoles qui démarrent une action sur l'année scolaire 2026-2027 pourront également solliciter une subvention. Un groupe de travail sera constitué avec les différentes inspections du territoire, pour préciser les modalités de fonctionnement de ces opérations et établir une convention de partenariat.

Aspect financier :

- Soutien financier pour le volet « forêt » du projet de l'école de Carling - participation CASAS : 700€
- Réparation de 6 vélos pour le projet de l'école de l'Hôpital - participation CASAS : 700€

Il est proposé de :

- 1) Conventionner avec les services des inspections de circonscription pour définir les modalités de partenariat pour l'année 2026-2027 ;
- 2) Apporter un soutien financier aux établissements pour les projets « acteur du climat » avec un montant plafonné à : 700€/école. Montant inscrit au PCAET 2026 : 15 000€ ;
- 3) D'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

PJ : - Convention Partenariat : Inspection/CASAS

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dießen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurant GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 29

OBJET : PCAET – Convention Partenariat pour l'organisation d'événementiels à vocation environnementales.

Rapporteur : M. Laurent MENIERE, Vice-Président

Avec l'adoption de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CASAS s'engage à mener des actions autour du développement durable et de l'adaptation au changement climatique. Plusieurs actions de sensibilisation autour de ces thématiques, notamment vers les habitants figurent dans son axe 5. A ce titre, elle propose aux communes un partenariat pour l'organisation de manifestations à vocation environnementales.

L'objet de la présence convention est de fixer les obligations réciproques de ce partenariat par une convention définissant les engagements respectifs des parties, notamment en matière d'organisation, de financement, de communication et de responsabilités.

La CASAS propose trois types d'événementiels : ciné-débats, conférences ou expositions :

- Pour l'année 2026 : Ciné-débats : 10 séances pour un an - Film : « Les paysans du ciel à la terre » avec une prestation d'animation pour les trois premières communes ;
- Conférences sur les énergies renouvelables ou la biodiversité ;
- Expositions : Parc Naturel Régional de Lorraine : « Des zones humides à préserver » location 15 jours. Ligue de Protection des Oiseaux : Totems présentant différentes espèces faunes et flore.

Les communes qui souhaitent bénéficier de cet accompagnement s'engagent via une convention de partenariat soumise préalablement à l'avis de leurs conseils respectifs. Une fiche de renseignement en annexe valide l'engagement et sera à transmettre un mois avant l'évènement. La durée de la convention est de deux ans, prorogeable par avenant.

Les montants inscrits pour 2026 sont :

- Ciné-débats- 10 séances : 10 908€ (Chapitre 011, Article 6238)
- Conférence : 2 000€ (Chapitre 011, Article 6238)
- Expositions : 7 500€ (Chapitre 011, Article 6233)

En conséquence, il vous est proposé :

- 1) Acter la convention de partenariat relative à l'organisation de manifestations culturelles, telle qu'annexée à la présente délibération, subordonnée avec les délibérations des communes partenaires ;
- 2) De valider les montants inscrits au budget PCAET ;
- 3) Solliciter les subventions auprès des organismes afférents ;
- 4) D'autoriser M. le Président, ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

PJ : - Convention CASAS/Commune Partenariat évènementiels PCAET

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA





Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_29-DE

SLO

CONVENTION de PARTENARIAT

POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Sise 10/12, rue du Général de Gaulle 57502 Cedex Saint-Avold

Représentée par Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président,

en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du Point n°

Et

La commune de.....représentée par, Maire

En vertu de la délibération du Conseil Municipal du Point n°

PREAMBULE

Avec l'adoption de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CASAS s'engage dans une démarche de développement durable. Elle souhaite accompagner les communes pour des actions de sensibilisation sur les thématiques autour de la préservation du climat. Elle propose d'être partenaire dans l'organisation de manifestations telles que : ciné-débats, conférences ou expositions.

L'objet de la présente convention est de fixer les obligations réciproques des parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

Les conditions et engagement convenus s'appliquent pour trois types de manifestations :

- **Ciné-débats**
- **Conférences**
- **Expositions**

Pour chaque type de manifestation, une fiche de renseignement placée en annexe doit être renseignée et parafée.

La Communauté d'agglomération est accompagnée d'organismes extérieurs qui participent à la programmation, la diffusion et à la mise en œuvre technique du projet.



Il est ainsi arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 2 – ORGANISATION

La CASAS et les communes collaborent pour l'organisation et l'accueil d'événementiels autour du climat et du développement durable. Chaque partie n'est cependant tenue que par ses propres engagements tels que décrits ci-après.

La CASAS et la Commune s'engagent à informer l'autre partie de tout élément qui aurait une incidence l'organisation de la manifestation et plus généralement sur l'exécution de la présente convention.

Article 2.1 – Engagements de la Commune

La Commune s'engage à prendre en charge l'organisation intégrale de la manifestation, à l'exception des engagements spécifiques de la CASAS prévus à l'article 2.2 ;

Ses engagements sont les suivants :

- Les lieux où se dérouleront les manifestations seront par principe bien communal. La Commune met gratuitement à disposition les espaces nécessaires au déroulement de la manifestation, dans des conditions d'accueil, de sécurité pour toutes les personnes présentes sur le site lors de la manifestation ou à l'occasion de sa préparation. Elle fera son affaire des autorisations d'occupation des lieux.
- Aménager les espaces pour les besoins spécifiques de la manifestation et remplir les conditions techniques (mise à disposition d'assises pour les intervenants et pour le public) ; pour cela elle sera mise en relation par la CASAS avec les Intervenants qui lui communiqueront, en tant que de besoin, les prérequis pour le déroulement de la manifestation.
- Mettre gratuitement à disposition le personnel nécessaire à l'organisation, à la mise en place et au bon déroulement de la manifestation, des intervenants et des visiteurs.
- Prévoir la possibilité de raccordement électrique en fonction du type d'événementiel (armoires étanches avec disjoncteur différentiel et terre -minimum 16 A et 30 A).
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes et en fonction de la manifestation, procéder à la « déclaration de sécurité d'un événement récréatif, culturel ou sportif ».
- Souscrire ou disposer d'une assurance afin de couvrir les bénévoles, les adhérents des associations ou les co-organisateurs et le public présent. Une attestation d'assurance devra être transmise un mois avant la tenue de l'événementiel sous peine de voir le projet annulé.
- Utiliser les supports de communication mis à disposition par la CASAS.
- Prendre en charge les frais d'organisation exceptés ceux payés par la CASAS, tels que mentionnés dans l'article 2.3.
- Garantir la gratuité des entrées.

Article 2.2 – Engagements de la CASAS

La CASAS s'engage :

- Pour le CINE DEBAT : Prendre directement en charge les frais des Intervenants, selon devis et factures pour les prestataires ou subvention pour les amateurs ;



- Pour les CONFERENCES : Prendre directement en charge les frais des Intervenants, selon devis et factures pour les prestataires ou subvention pour les pratiques amateurs ;
- Pour les EXPOSITIONS : la location, le transport et le petit matériel nécessaire à l'installation des pièces.

ARTICLE 3 – ASSURANCE

Chaque partie reste responsable de ses obligations tant sur le plan contractuel que délictuel ou quasi délictuel. A cet effet, la Commune, la CASAS devront être titulaires d'une police d'assurance couvrant les risques qu'elles peuvent encourir du fait de leur activité et de leurs engagements.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

L'organisation de la communication s'effectuera sous la responsabilité et à la charge de la CASAS.

La CASAS s'engage à :

- Assurer la diffusion des supports de communication auprès de la Commune,
- Faire la promotion de la manifestation sur les outils (site internet, réseaux sociaux, Panneau Pocket),
- Financer les frais de distribution, les frais techniques liés à la diffusion du film et les frais liés aux déplacements des conférenciers.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention entre en vigueur à sa signature et pour une durée d'un an. Il est convenu que pour chaque manifestation, une fiche par type d'évènement sera à renseigner et elle tient lieu d'engagement. Elle devra parvenir à la CASAS un mois avant la date de l'évènement. L'engagement prend fin au terme de l'accomplissement de l'ensemble des obligations concernant la manifestation pour laquelle il a été conclu.

ARTICLE 6 – RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée de plein droit dans tous les cas reconnus de force majeure, ou pour motif d'intérêt public. Dans ces hypothèses, aucune indemnité d'aucune sorte ne sera due.

En cas de désaccord entre les parties, une réunion de concertation devra rechercher les voies et les moyens permettant de poursuivre l'exécution du contrat, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs du désaccord. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera résiliée.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra résilier par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.



Communauté d'Agglomération
Saint-Avold Synergie

Source d'initiatives
NATURELLEMENT



Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_29-DE

S²LO

ARTICLE 7 - REGLEMENT DES LITIGES

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, la Commune et la CASAS conviennent d'une tentative de conciliation amiable.

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg.

ARTICLE 8 – DIVERS

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales de la présente convention, qu'elles acceptent et s'obligent à exécuter et accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Fait en 2 exemplaires,

À

Le

Pour la CASAS

Le Président,

Salvatore COSCARELLA

À

Le

Pour la Commune

Le Maire,

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus** : 79 • **En exercice** : 79.....

• **Présents** : 60

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents** : 14

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants** : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés** : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés** : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 30

OBJET : PCAET – Semaine du Développement Durable 2026.

Rapporteur : M. Laurent MENIERE, Vice-Président

Le Département de la Moselle lance un appel à projet visant à encourager l'organisation sur le territoire de la Moselle d'événements en relation avec l'éco-citoyenneté à l'occasion de la semaine européenne du développement durable 2026. Il peut s'agir de projets de sensibilisation intégrant des conférences, expositions, spectacles, projections de films, ateliers, visites, ou tout autre projet destiné à sensibiliser le grand public au développement durable. Le projet global devra comporter plusieurs animations organisées entre le 18 septembre et le 8 octobre 2026.

La CASAS a élaboré un projet intitulé « ACTEURS DU CLIMAT » et prévoit l'organisation des actions suivantes :

- Les gardiens du climat : un parcours pédagogique et ludique destiné aux 8-11 ans, abordant les enjeux de l'adaptation (biodiversité, gaz à effet de serre, risques climatiques et corridors écologiques).
- Ciné-débats : des projections en salles communales suivies de rencontres avec des producteurs locaux pour lier les enjeux climatiques à l'alimentation durable.

- Ateliers adaptation au changement climatique : Sessions de travail dédiées aux impacts du changement climatique dans les communes animées par le Cerema ou un cabinet.

Le Département Moselle soutien les projets à hauteur de 50% plafonné à 2000€.

Les gardiens du climat : 300€ - Ciné-débats : 1 720€ - Atelier élus (2 interventions) : 2 460€

Montant Total : 4 480€. L'aide sollicitée est de : 1 971€ et le restant à charge de : 2 508€

Il vous est proposé de :

- 1) Valider le programme Semaine Développement Durable 2026 étant précisé que les crédits ont été inscrits au BP 2026 (Chapitre 011, Article 6238) ;
- 2) Solliciter les subventions auprès du Département de Moselle ;
- 3) Autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

PJ : - Fiche programme CASAS 2026

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



APPEL A PROJETS – Semaine du Développement Durable 2026

Nom du projet : **ACTEUR DU CLIMAT**

Description du projet :

L'adaptation au changement climatique concerne tous les domaines et tous les citoyens. Le projet de l'intercommunalité est d'engager une campagne d'envergure, de sensibiliser et de mener des actions sur le territoire. Elle allie pédagogie, conférence débats et stratégie de résilience pour les élus. Le programme s'étendra sur l'ensemble des 41 communes du territoire.

Liste des animations programmées :

Les gardiens du climat : C'est un jeu qui s'adresse aux jeunes de 8 à 11 ans sur l'adaptation aux changements climatiques sur la biodiversité, les émissions de GES, les canicules, les inondations, la sécheresse, les obstacles au déplacement de la faune.

Ciné débat : plusieurs séances programmées sur les 41 communes du territoire sur les sujets d'adaptation au changement climatique avec la présence de producteurs locaux.

Ateliers élus : L'intercommunalité s'engagera dans la démarche TACCT avec diagnostic de vulnérabilité, en prenant en compte les impacts du changement climatique pour les communes. Cette démarche s'élabore en parallèle avec les Plans Communaux de Sauvegarde.

Description des objectifs poursuivis :

Objectifs et publics clés : Le projet se donne pour mission de sensibiliser aux impacts du dérèglement climatique à l'échelle locale. À travers une série d'ateliers et de débats, il s'agit d'ancrer les enjeux globaux dans la réalité du territoire de l'intercommunalité.

- Le milieu scolaire : les enfants de 8 à 11 ans.
- Le grand public : via l'organisation de ciné débats.
- Les décideurs : les maires et élus locaux.

Enfin, la participation de producteurs locaux engagés souligne la dimension durable du projet et son fort ancrage territorial.

Effets attendus :

Ancrage : En voyant comment le dérèglement impacte les cultures ou les ressources locales, les citoyens ne voient plus le climat comme un concept lointain, mais comme un enjeu pour leur propre territoire.

Légitimation : Un élu qui sent sa population (enfants, citoyens et ses producteurs locaux) prête au changement sera plus enclin à agir pour la transition écologique.

Financement :

Action 1 : Les gardiens du climat : 700€

Action 2 – Ciné débat : 2230€

Action 3 – Ateliers élus : 1550€.

Total des dépenses : 4 480€

Montant de l'aide : 1 971€

Autofinancement : 2 508€

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EVERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valrange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBORGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 31

OBJET : Rénovation des bassins extérieurs du Complexe Nautique – Plan de financement prévisionnel et demande de soutien à l'Agence Nationale du Sport.

Rapporteur : M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président

Le centre nautique de Saint-Avold, équipement structurant de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, accueille chaque année plus de 100 000 usagers et joue un rôle essentiel en matière d'apprentissage de la natation, de pratique sportive et d'accès aux activités aquatiques. Toutefois, les installations extérieures présentent aujourd'hui un état de vétusté avancé nécessitant une rénovation globale afin d'améliorer les conditions d'accueil des publics, de moderniser les équipements techniques et de réduire les consommations d'eau et d'énergie.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite engager un projet de rénovation des bassins extérieurs du centre nautique, dont le coût prévisionnel, établi au stade actuel des études de faisabilité, est estimé à 4 262 400,00 € HT, soit 5 114 880,00 € TTC. (Plan de financement prévisionnel ci-joint)

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté comme suit :

Dépenses envisagées : 4 262 400,00 € HT soit 5 114 880,00 TTC

Dépenses études : 540 900,00 € HT soit 649 080,00 € TTC

Dépenses travaux : 3 721 500,00 € HT soit 4 465 800,00 € TTC

Subventions escomptées : 2 909 815,04 € HT soit 68,27%

Etat - DSIL 2027 : 1 278 720,00 € HT soit 30 % du montant du projet

Région Grand Est : 500 000,00 € HT soit 11,73 % du montant du projet

Département de la Moselle : 531 095,04 € HT soit 12,46 % du montant du projet

Agence Nationale du Sport : 250 000,00 € HT soit 5,87 % du montant du projet

Agence de l'Eau Rhin Meuse : 350 000 € HT soit 8,21 % du montant du projet

Autofinancement : 1 352 584,96 € HT soit 31,73%

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) approuver le projet de rénovation des bassins extérieurs du centre nautique de Saint-Avold avec le plan de financement prévisionnel de l'opération présenté ;
- 2) autoriser Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif dédié aux piscines en territoires carencés ;
- 3) habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHIL, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINÉ, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 32

OBJET : Autorisation de commercer au Complexe Nautique pendant la saison estivale 2026.

Rapporteur : M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président

L'activité commerciale « le Mini Saint Nicolas », représentée par Madame Emilie HERR FOERTSCH interpelle M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie afin de tenir un stand personnel de boissons sans alcool, glaces, viennoiseries et confiseries au Complexe Nautique pendant la saison estivale 2026.

Madame HERR FOERTSCH accepte la proposition qui lui est faite de payer la location de 600 euros pour l'exploitation de la terrasse commerçante au Complexe Nautique et cela pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2026.

Le Conseil Communautaire après en avoir discuté et délibéré :

- Autorise Madame Emilie HERR FOERTSCH à commercer au sein du Complexe Nautique (stand personnel) pour des boissons sans alcool, glaces, viennoiseries et confiseries, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2026.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18/06/2026

ID : 057-200067502-20260604-CC_20260604_32-DE

S²LOW

- Autorise M. le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie ou son représentant à comparaître à la signature de la convention d'occupation précaire du domaine public intercommunal restant à établir entre les parties respectives.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• Conseillers élus : 79 • En exercice : 79.....

• Présents : 60

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHIL, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
M. Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• Absents représentés par leurs suppléants : 2

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• Absents excusés : 2

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• Absents non excusés : 3

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 33

OBJET : Cinéma en plein-air – Convention de partenariat.

Rapporteur : M. Sébastien THISSE, Vice-Président

La CASAS organise l'opération « Cinéma en plein Air » durant les mois de juin, juillet et août.

Le nombre de séances dépend de la disponibilité du prestataire et du budget disponible au maximum de 16 séances.

Les séances sont gratuites pour la population.

Pour renforcer la convivialité de cette manifestation, les communes participantes prennent en charge l'organisation de l'événement avec l'aide d'une ou plusieurs associations locales.

Le choix du film est laissé à la discrétion de la commune et de l'association mais les séances destinées à un public familial sont privilégiées. Le film devra avoir au moins un an d'exploitation en salle.

Afin d'assurer la qualité du projet, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur un partenariat avec un organisme extérieur qui participe à la programmation et à la mise en œuvre technique du projet.

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engage à financer les séances (frais de distribution et techniques liés à la diffusion des films, frais kilométriques).

Pour garantir le bon fonctionnement de cette opération et s'assurer que les conditions requises seront réunies, M. le Président propose qu'une convention de partenariat entre les Communes participantes et la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie soit établie.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Approuver l'opération « Cinéma en Plein Air », suivant la convention annexée,
- 2) Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette animation, étant précisé que les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif.

PJ : Convention de partenariat

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



CONVENTION DE PARTENARIAT 2026

« Cinéma en plein air »

- Vu la compétence de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie en matière de promotion du territoire ;
- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie du 4 juin 2026 ;
- Il est convenu ce qui suit,

Entre

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,
Sise 10,12 rue du Général De Gaulle BP 20046 57502 Cedex Saint-Avold
Représentée par Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président

Et

La commune de, représentée par, Maire

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, soucieuse d'offrir à la population une animation auprès de ses habitants, organise l'opération « Cinéma en plein air » durant les mois de juin, juillet et août et propose à ses communes d'accueillir la projection d'un film sur une soirée.

Pour renforcer la convivialité de cette manifestation, les communes participantes prennent en charge l'organisation de l'événement avec l'aide d'une ou plusieurs associations locales.

Le choix du film est laissé à la discrétion de la commune et de l'association mais les séances destinées à un public familial sont privilégiées. Le film devra avoir au moins un an d'exploitation en salle.

Afin d'assurer la qualité du projet, la Communauté d'Agglomération s'appuie sur un partenariat avec un organisme extérieur qui participe à la programmation et à la mise en œuvre technique du projet.

Les films sont diffusés en numérique avec du matériel de projection itinérant.

L'objet de la présente convention est de fixer les obligations réciproques des parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

ARTICLE 2. ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

Dans le cadre de cette opération, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie s'engage à :

- Coordonner l'opération avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle ;
- Assurer la communication autour de l'événement (site internet de la collectivité, bulletin communautaire, affiches, Panneau Pocket et réseaux sociaux) et s'engage à transmettre un visuel personnalisé à chaque commune avec l'affiche du film, la date et le lieu.
- Accompagner la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Moselle dans la préparation technique avec les communes membres ;
- Financer les frais de distribution, les frais techniques liés à la diffusion du film et les frais kilométriques.

ARTICLE 3. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE ACCUEILLANT UNE SEANCE DE CINEMA

La commune accueillant la diffusion du film en plein air s'engage à :

- Fournir gratuitement un lieu de diffusion adapté et public : place, stade, parking
- Accueillir la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie et la Fédération des Foyers Ruraux dans le cadre d'une visite technique du lieu de diffusion de la séance de cinéma,
- Prévenir la gendarmerie, la sous-préfecture,
- Veiller à la sécurité des biens et des personnes,
- Eteindre toutes les lumières présentes sur le site (lampadaires, magasin...)
- Prévoir si possible un tableau électrique accessible, armoire étanche avec disjoncteur différentiel et Terre (minimum 16 A et 30A si sono),
- Définir une salle de repli possible,
- Fournir et installer des chaises, bancs... afin d'aménager confortablement le site pour la séance,
- Disposer d'au moins 2 personnes pour aider au montage et au démontage,
- Souscrire ou disposer d'une assurance afin de couvrir les bénévoles, les adhérents de l'association ou les co-organisateurs et le public fréquentant la séance de cinéma,
- Communiquer sur la séance de cinéma qui sera mise en place auprès de la population avec des supports de communication mis à sa disposition par la CASAS,

ARTICLE 4. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2026, sur la base prévisionnelle de 16 séances moyennement un coût prévisionnel net de 27 000€.

ARTICLE 5. ANNULATION

En cas d'annulation de la séance du fait d'un cas de force majeure, la présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte à acquitter par la CASAS.

En cas d'annulation de la séance du fait de la mairie ou de l'association porteuse du projet, les frais éventuellement engagés par la CASAS sont à la charge de la commune.

Article 6. COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de rechercher d'abord une solution amiable. En cas d'impossibilité de celle-ci, elles s'en remettent à l'appréciation du tribunal administratif de Strasbourg.

Fait à , le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHIL, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENN, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire et Maire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 34

OBJET : Transfert de Personnel de la Ville de Saint-Avold à la CASAS.

Rapporteur : M. Aurélien MORITZ, Vice-Président

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-2 et L.5211-4-1 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son article 46) ;

Vu la délibération du 30 septembre 2025 du Conseil Communautaire de la CASAS, sollicitant la mise à jour de la compétence Petite Enfance ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2026-DCL/1-001 du 29 janvier 2026, modifiant les statuts de la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie « CASAS » en intégrant la compétence optionnelle Relai Petite Enfance ;

Vu la délibération, point n° 32 du 17 décembre 2025, créant la filière médico-sociale et les emplois d'éducateurs de jeunes enfants (EJE) ;

Vu l'avis du CST en date du 22 mai 2026 ;

Considérant l'intérêt du projet communautaire ;

En exécution des dispositions statutaires conférant la compétence de la Petite Enfance à la CASAS, il importe de procéder au transfert du personnel à compter du 1^{er} juillet 2026.

Ce transfert de plein droit concerne 2 emplois permanents de titulaires de catégorie A dont :

- 1 emploi de responsable de service au grade d'EJE classe exceptionnelle à temps complet
- 1 emploi d'adjoint au responsable au grade d'EJE à temps complet

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Procéder au transfert, à compter du 1^{er} juillet 2026, du personnel de la Ville de Saint-Avoid exerçant en totalité leurs fonctions au sein de la compétence RPE, étant précisé que les crédits nécessaires sont constitués au budget primitif 2026 ;
- 2) Autoriser le Président à recruter, le cas échéant et en cas de vacance d'un emploi permanent susvisé, un agent contractuel, et à signer le contrat de recrutement ;
- 3) Faire définir les modalités financières de ce transfert par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa prochaine réunion ;
- 4) Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour la mise en œuvre de la présente délibération

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 35

OBJET : Suppression et création d'emplois permanents – Mise à jour du tableau des effectifs.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, le cas échéant ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé,

Vu le tableau des effectifs existant ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 mai 2026,

Considérant la nécessité de mettre à jour les emplois de l'établissement public par la suite aux mouvements du personnel,

Le Président, rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale et que le Comité Social Territorial (CST) doit être consulté sur la suppression de postes en application de l'article L542-1 du CGFP.

L'effectif des emplois tient compte des différents mouvements : nominations, avancements, recrutements, départs.

- Suppression d'un attaché principal à temps complet par suite d'un départ à la retraite
- Nomination d'un attaché territorial à temps complet aux fonctions de DRH sur le grade laissé vacant par une mutation externe
- Suppression d'un attaché territorial à temps complet par suite d'une rupture conventionnelle
- Création de 2 techniciens territoriaux pour recrutement au service eau & assainissement et au service technique
- Création d'1 Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet par avancement à l'ancienneté
- Création d'un poste d'agent de police brigadier pour renforcer le service
- Création d'un chef de service et d'un brigadier à la Police Intercommunautaire
- Création d'1 OTAPS pour renforcer les MNS du complexe nautique

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS				
GRADES — CADRE D'EMPLOI - DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL			Pourvus	Disponibles
EMPLOI FONCTIONNEL				
Directeur Général des Services	Attaché hors cadre	1	1	néant
Collaborateur de cabinet	attaché principal	1	1	néant
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial hors cadre à temps complet		1	1	néant
Attaché Principal Territorial à temps complet		1	néant	néant
Attaché Territorial à temps complet		4	2	1
Rédacteur Principal Territorial 1ère classe à temps complet			néant	néant
Rédacteur Principal Territorial 2ème classe à temps complet	3	1	3	1
Rédacteur Territorial à temps complet	6		6	néant
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet	8		7	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet	1		1	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet	10	6	11	5
Adjoint Administratif Territorial à temps complet	17	1	16	2
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur Principal à temps complet	1		1	néant
Ingénieur à temps complet			néant	néant
Technicien Principal 1ère classe à temps complet	1	1	1	1
Technicien Principal 2ème classe à temps complet	3		3	néant
Technicien Principal 2ème classe à temps complet non complet	1		1	néant
Technicien Territorial à temps complet	2	1	3	3
Agent de Maîtrise principal à temps complet	10		8	2
Agent de Maîtrise principal à temps non complet	0	0	néant	néant
Agent de Maîtrise à temps complet	1	2	2	1
Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps complet	4	1	5	1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet	18	1	18	1
Adjoint Technique à temps complet	12	1	12	1
FILIERE SPORTIVE				
Educateur des APS Principal de 1ère classe à temps complet	3		3	néant
Educateur des APS Principal de 2ème classe à temps complet	1		1	néant
Educateur des APS à temps complet	3	1	3	1
Opérateur territorial des APS à temps complet				1
FILIERE POLICE				
Chef de service à temps complet			1	néant
Brigadier-Chef Principal à temps complet	2		1	1
Brigadier à temps complet				1
MEDICO-SOCIAL				
Educateurs Territoriaux de jeunes enfants		3	néant	3
total	113	19	110	27

Le Conseil Communautaire est appelé à :

1. Adopter le présent tableau des effectifs à la date du 1^{er} juin 2026,
2. Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
3. Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dießen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaire et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAIINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 36

OBJET : Recrutement d'emplois saisonniers 2026.

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Dans le cadre du bon fonctionnement des différents services de la CASAS durant la période estivale de juin à septembre 2026, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le recrutement de personnel saisonnier, à savoir :

➤ **Complexe Nautique :**

- 4 postes à temps complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « Opérateur des Activités Physiques et Sportives » ;
- 1 poste à temps complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « Educateur des Activités Physiques et Sportives » ;
- 2 postes à temps complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint administratif » pour l'accueil du public ;
- 13 postes à temps non complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint technique » pour l'entretien des vestiaires et sanitaires et des équipements sportifs et ludiques extérieurs ;
- 12 postes à temps non complet sur la saison relevant du cadre d'emploi « adjoint technique » pour l'entretien des équipements techniques (bassins et pelouses ...).

➤ **Services Administratifs :**

- 1 poste à temps complet pour assurer l'accueil au siège de la CASAS,
- 1 poste à temps complet pour assurer un renfort à la direction générale
- 1 poste à temps complet pour renforcer le service eau / assainissement
- 1 poste à temps complet pour assurer l'accueil à l'Hôtel Communautaire de Morhange.

➤ **Services Techniques :**

- 10 postes à temps complet pour assurer la continuité des services techniques (eau, assainissement, régie de collecte, déchetteries...).

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Autoriser ces différents recrutements étant précisé que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- 2) Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour leur mise en œuvre.

Décision du Conseil Communautaire :

Mme Vanessa MARTINEZ, Conseillère Communautaire de Macheren s'interroge sur l'âge à partir duquel les saisonniers sont embauchés.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président et Rapporteur du point précise que les jeunes gens peuvent postuler dès 16 ans et qu'ils sont issus du Territoire.

M. YAHIAOUI précise qu'à l'avenir, les communes seront prévenues de l'ouverture des recrutements.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 37

OBJET : Maintien et composition du Comité Social Territorial local.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 251-5, R 251-32, R 252-30 à R 252-35, R 252-37 et R 252-39

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération point 27, du Conseil Communautaire du 14 juin 2022, portant création d'un CST,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 199 agents ;

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Maintenir un Comité Social Territorial local ;
- 2) Fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;
- 3) Fixer le nombre de représentants de l'établissement public titulaires au sein du CST à 3 et un nombre égal de représentants suppléants de l'établissement public ;
- 4) D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHIL, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Amand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 38

OBJET : Maintien et composition de la formation spécialisée du Comité Social Territorial local.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L.251-9, R.251-35, R.251-37, R.252-41, R.252-43

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération point 28, du Conseil Communautaire du 14 juin 2022, portant création d'une formation spécialisée au sein du CST,

Considérant qu'une Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail peut être créée dans les collectivités et établissement employant moins de 200 agents lorsque des risques professionnels particuliers le justifient,

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 199 agents ;

Considérant les risques professionnels particuliers suivants au sein de :

a) De la Régie Eau / Assainissement / Spanc

- Risques sanitaires, biologiques potentiels liés aux postes d'entretien des réseaux d'assainissement,
- Risque de présence potentiel de gaz toxiques ou explosifs (travail en milieu confiné)
- Risques chute de plain-pied et de hauteur (ambiances de travail humides et sombres)
- Risques de noyade aux abords d'un bassin ou d'une fosse,
- Risques liés aux interactions avec les entreprises partenaires sur les chantiers,
- Risques liés à la circulation et aux déplacements
- Risques psychologiques sur un poste « travail isolé » et d'agressions (tournée des relevés compteurs)

b) De la Régie de collecte des déchets ménagers / déchetteries

- Risques liés aux ambiances climatiques et thermiques,
- Risques biologiques,
- Risques routiers (conduite de camion, déplacements des bennes ...),
- Risques de chute de plain-pied, et de chutes de hauteur (chute de camion, depuis un marchepied...),
- Risques psychologiques (accueil et informations aux usagers)

Liste non exhaustive

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à :

- 1) Maintenir une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial local pour les risques particuliers aux activités de la régie eau/assainissement/spanc et de la régie des déchets ménagers ;
- 2) Fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à 3 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;
- 3) Fixer le nombre de représentants de l'établissement public titulaires au sein du CST à 3 et un nombre égal de représentants suppléants de l'établissement public ;
- 4) D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement public.

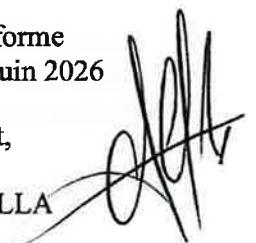
Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHLI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHAIINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 39

OBJET : Motion relative aux fermetures de classes prévues dans le cadre de la carte scolaire 2026/2027.

Rapporteur : M. le Président

Par courrier du 30 avril 2026, Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Avold ainsi que les Maires des autres communes du territoire ont attiré l'attention de M. le Président de la CASAS sur la prochaine fermeture de classe envisagée sur le ban de leurs communes, notamment au sein des écoles du quartier Crusem et de l'école maternelle Ronde de la Ville de Saint-Avold, qui engendrerait des conséquences néfastes sur les conditions d'apprentissage et certaines spécificités existantes notamment pour l'accueil d'élèves issus de populations itinérantes.

A cet effet, le Conseil Municipal de Saint-Avold a adopté, à l'unanimité, en séance du 29 avril 2026, une motion qui s'oppose fermement à toute suppression de classe sur le territoire de la Ville de Saint-Avold pour la rentrée 2026/2027, en demandant un réexamen complet des décisions prises par les services de l'Etat, fondé sur des critères qualitatifs en tenant compte des besoins des élèves et des spécificités territoriales.

Ce faisant, Monsieur le Président de la CASAS, alerté sur la fermeture de classes envisagées sur le ban de la Ville centre du territoire de la CASAS, ainsi que sur toutes les communes de son territoire, soumet la motion suivante à l'adoption de son Conseil Communautaire :

Le Conseil Communautaire :

1) S'OPPOSE solennellement et avec la plus grande fermeté sur une politique de fermeture de classes sur la Ville de Saint-Avold et sur toutes les communes du territoire de la CASAS pour la rentrée scolaire 2026/2027, qui se trouvent déconnecté des réalités du terrain et qui porte atteinte à la qualité du service public d'Education ;

2) SOLLICITE :

- La mise en place d'un moratoire pour les fermetures annoncées sur l'ensemble des communes concernées du territoire pour l'année 2026/2027, en sollicitant un réexamen complet des décisions prises ;

3) APPORTE UN SOUTIEN UNANIME à l'ensemble des Elus du territoire pour une mobilisation de maintien des écoles et des enfants sur toute commune de son territoire et apporte sa considération à la communauté éducative, aux équipes pédagogiques, parents d'élèves et à l'ensemble des acteurs engagés pour la qualité de l'enseignement sur le territoire de la CASAS.

En vertu de ce qui précède, Monsieur le Président soumet la présente Motion à l'adoption de son Conseil Communautaire dont ampliation sera transmise à :

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
Monsieur le Recteur de la Région Académique,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Monsieur le Préfet de Moselle,
Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de la République,

pour intervenir sans délai afin d'obtenir l'abandon de toute fermeture de classes sur l'ensemble des communes du territoire de la CASAS.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

- **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....
- **Présents : 60**
M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNIA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**
M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Diesen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**
M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;
- **Absents excusés : 2**
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;
- **Absents non excusés : 3**
M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 40

OBJET : Mise en conformité de l'assainissement - Modification du tarif de la redevance et application de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) pour la commune d'Harprich.

Rapporteur : M. Michel GAILLOT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la compétence en matière d'assainissement collectif exercée par la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie,

Vu la délibération n°14 en date du 16 décembre 2021 fixant les modalités et les tarifs de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.),

Considérant que les travaux de mise en conformité du système d'assainissement de la commune d'Harprich sont désormais achevés,

Considérant que la lagune d'assainissement est à présent pleinement opérationnelle et permet le traitement des eaux usées dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de substituer à la redevance de collecte actuellement appliquée une redevance d'assainissement collectif correspondant au service rendu aux usagers,

Le Conseil Communautaire est invité à

- 1) Appliquer, en remplacement de la redevance de collecte fixée à 1,00 € HT/m³, une redevance d'assainissement collectif d'un montant de 2,35 € HT/m³ ;
- 2) Préciser que la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.) sera appliquée à toute surface de plancher nouvellement créée, quelle que soit la catégorie du bâtiment ou de l'immeuble concerné, dans le cadre d'une construction neuve ou d'une extension, conformément aux tarifs approuvés par délibération n°14 en date du 16 décembre 2021 ;
- 3) Préciser que la présente délibération sera transmise au Syndicat des Eaux de Basse Vigneulles et Faulquemont (SEBVF), chargé de la facturation pour le compte de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie ;
- 4) Fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau tarif à compter de la prochaine facturation.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHLI, M. HECTOR, Mme LATTA,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dessen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vinrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Vallerange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lia SEKHAIINE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriam HOMBOURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Blding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 41

OBJET : Maintien exceptionnel de la participation employeur à la protection sociale complémentaire santé des agents bénéficiaires d'un contrat labellisé durant la période transitoire précédant leur adhésion à la convention de participation.

Rapporteur : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

Vu la délibération n° 29 du 17/02/2026, précisant que la participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la CASAS dans le cadre d'une convention de participation entrera en vigueur au 1^{er} juin 2026 ;

Considérant que certains agents actuellement titulaires d'un contrat individuel labellisé auprès d'autres organismes complémentaires demeurent soumis à des délais réglementaires ou contractuels de résiliation, ne leur permettant pas d'adhérer à la convention de participation à la date du 1er juin 2026 ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

1) Autoriser le versement, à titre exceptionnel et transitoire entre le 1^{er} juin et le 31 août 2026, de la participation employeur versée au titre des contrats santé labellisés pour les agents qui, en raison des délais de résiliation applicables à leur contrat actuel, ne peuvent adhérer immédiatement à la convention de participation mise en place par la CASAS.

2) Le bénéfice de cette mesure est subordonné à la production auprès du service des ressources humaines d'un justificatif établissant les démarches engagées en vue de l'adhésion à la convention de participation, tel qu'une demande d'affiliation, un bulletin d'adhésion ou tout document équivalent.

3) Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CASAS.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 4 juin 2026

• **Conseillers élus : 79** • **En exercice : 79**.....

• **Présents : 60**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,
M. Tristan ATMANIA Secrétaire de Séance,
MM. TREUVELOT, BOUSSER, ADIER, YAHIAOUI, ANDOLFO, MENIERE, MORITZ, Mme BUSDON, MM. WALKOWIAK, GAILLOT, CLAISER, THISSE, SIMON, Vice-Présidents,
MM. FISCHER, DERU, Mme STREIFF, MM. GAMBALONGA, DREIDEMY, Mme NICOLAS, M. GUILBOT, Mme VECCHIO, M. ZIMNY, Mme KEHILI, M. HECTOR, Mme LATTI,
Mmes OUALI, MAGRA, M. APPEL, Mme BEITZ, M. LANTONNOIS, Mme EYERMANN, MM. GROSS, SCHMITT, Mme MEYER, MM. SCHULER, MALGLAIVE, Mme TRIDEMY,
MM. ZIMMERMANN, GIL, BINTZ, Mme MARTINEZ, MM. SIMON, STINCO, Mmes BLANCHARD, KIBBER, SCHEIDT, KLAR, M. WITTMER, Mme GITTON,
M. SCHERER, Mmes DENIS, DETHOOR-FELKER, LANG, CRENNNA, MM. BERCEVILLE, MARTINELLE, SCHAEFFER, MULLER.

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Conseiller Communautaire et Maire de Baronville à M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président et Maire de Dießen ;
M. Raphaël ZIEBA, Conseiller Communautaire et Maire de Bérig-Vintrange à M. Bruno SCHAEFFER, Conseiller Communautaire et Maire de Valterange ;
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller Communautaire de Carling à M. Gaston ADIER, Vice-Président et Maire de Carling ;
M. Philippe RENARD, Conseiller Communautaires et Maire de Destry à Mme Anna VECCHIO, Conseillère Communautaire et Maire de Erstroff ;
Mme Lila SEKHANE, Conseillère Communautaire de Folschviller à M. Didier ZIMNY, Conseiller Communautaire et Maire de Folschviller ;
Mme Myriame HOMBURGER, Conseillère Communautaire de L'Hôpital à Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère Communautaire de L'Hôpital ;
Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange à M. Christian STINCO, Conseiller Communautaire et Maire de Morhange ;
Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère Communautaire de Porcellette à M. Tristan ATMANIA, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Alexandre LOUBET, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Hervé SIMON, Vice-Président et Maire de St Avold ;
Mme Océane SIMON, Conseillère Communautaire de St Avold à Mme Fabienne KLAR, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. Jérôme SOWA, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Pascal SCHERER, Conseiller Communautaire de St Avold ;
M. Cédric HUARD, Conseiller Communautaire de St Avold à Mme Marjorie GITTON, Conseillère Communautaire de St Avold ;
M. René STEINER, Conseiller Communautaire de St Avold à M. Laurent MENIERE, Vice-Président et Maire de Racrange ;
Mme Sandra MONNEAU, Conseillère Communautaire de Valmont à M. Pierre LANTONNOIS, Conseiller Communautaire et Maire de Lachambre ;

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Laurent GOUTH, Conseiller Communautaire et Maire d'Altrippe remplacé par M. Jean-Paul FISCHER, Suppléant ;
M. Armand CHARPENTIER, Conseiller Communautaire et Maire de Grostenquin remplacé par Mme Sonia MAGRA, Suppléante ;

• **Absents excusés : 2**

Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère Communautaire de St Avold ;
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère Communautaire de Valmont ;

• **Absents non excusés : 3**

M. Christophe BADO, Conseiller Communautaire et Maire de Biding ;
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller Communautaire et Maire de Frémestroff ;
M. Guy DE NICOLO, Conseiller Communautaire de St Avold ;

Point n° 42

OBJET : Office de Tourisme Cœur de Moselle – Adaptation de la taxe de séjour.

Rapporteur : M. Ludovic ANDOLFO, Vice-Président

Par délibération du Conseil Communautaire, séance du 14 juin 2022, point n°18, notre assemblée communautaire a institué au 1^{er} janvier 2023, une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire de la CASAS.

Cette taxe de séjour est perçue au réel pour toutes les natures et catégories d'hébergement à titre onéreux proposés sur le territoire, soit :

- Palaces ;
- Hôtels de Tourisme ;
- Résidences de Tourisme ;
- Meublés de Tourisme ;
- Village de vacances ;
- Chambres d'hôtes ;
- Auberges collectives ;

- Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures ;
- Terrains de camping et de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air ;
- Ports de plaisance ;
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9° de l'article R. 2333-44 du CGCT ;

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées (voir : article L.2333-29 du CGCT)

Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Ce montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

A noter que le Conseil Départemental de Moselle a institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour. Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L.3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Taxe Additionnelle est recouvrée par la CASAS pour le compte du Département dans les mêmes conditions que la taxe communautaire à laquelle elle s'ajoute. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Considérant les articles L.2333-30 et L.2333-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs doivent être arrêtés par le Conseil Communautaire, avant le 1^{er} juillet de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Au vu des différentes taxes de séjour appliqués au niveau national, il est proposé de réviser le barème appliqué depuis l'année 2023, au 1^{er} janvier 2027, comme suit :

	ANCIEN TARIF 2023	NOUVEAU TARIF 2027
Palaces	3,50 €	3,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,00 €	2, 50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,20 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0,60 €	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,50 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0,20 €	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau de l'article 5, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 3 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ces tarifs.

Il est rappelé que le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'Office de Tourisme conformément aux dispositions de l'article L.2333-37 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les autres dispositions contenues dans la délibération du 14 juin 2022, point n°18, qui a institué la Taxe de Séjour au 1^{er} janvier 2023 restent en vigueur.

En vertu de ce qui précède, le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'avis favorable émis par la Commission Mixte Finances et Tourisme, est invité à :

1. Modifier et adopter les tarifs susvisés de la Taxe de Séjour à compter du 1^{er} janvier 2027 sur le territoire de la CASAS ;
2. Charge le Président de la CASAS de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur Départemental des Finances Publiques ;
3. Habilite M. le Président de la CASAS ou son représentant à l'exécution de la présente délibération en lui donnant tous pouvoirs à cet effet.

Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 12 juin 2026

Le Président,

S. COSCARELLA

